

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(1^{re} SÉANCE)

COMpte RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 2 octobre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Ouverture de la première session ordinaire de 1991-1992** (p. 4020).

2. **Souhaits de bienvenue au président de la chambre des députés d Haïti** (p. 4020).

3. **Questions au Gouvernement** (p. 4020).

POUVOIR D'ACHAT, EMPLOI,
AVENIR DU MONDE RURAL (p. 4020)

M. André Lajoinie, Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

PROBLÈMES DE L'AGRICULTURE
ET DU MONDE RURAL (p. 4022)

M. Jacques Barrot, Mme Edith Cresson, Premier ministre.

ÉTATS GÉNÉRAUX DU MONDE COMBATTANT (p. 4023)

MM. Michel Meylan, Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre.

ENSEIGNEMENT PRIVÉ (p. 4024)

MM. Pierre Lequiller, Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.

POLITIQUE AGRICOLE
ET DÉSERTIFICATION RURALE (p. 4025)

MM. Patrick Ollier, Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

CONSÉQUENCES SUR L'EMPLOI
DE L'ACCORD C.E.E. - JAPON (p. 4026)

MM. Philippe Auberger, Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

LUTTE POUR L'EMPLOI (p. 4027)

Mmes Dominique Robert, Edith Cresson, Premier ministre.

AGRICULTURE ET MONDE RURAL (p. 4028)

MM. Gaston Rimareix, Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

HAÏTI (p. 4029)

MM. Jean Lacombe, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

SITUATION DES INFIRMIÈRES EN FRANCE (p. 4030)

Mme Christine Boutin, M. Bruno Durieux, ministre délégué à la santé.

TRANSFUSION SANGUINE ET SIDA (p. 4031)

MM. Daniel Colin, Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration.

USAGE DE LA DROGUE
ET AUGMENTATION DE LA DÉLINQUANCE (p. 4033)

MM. Claude Dhinnin, Philippe Marchand, ministre de l'intérieur.

SITUATION DES HANDICAPÉS (p. 4033)

MM. François Loncle, Bruno Durieux, ministre délégué à la santé.

MESURES EN FAVEUR DES JEUNES (p. 4033)

M. Marc Dolez, Mme Frédérique Bredin, ministre de la jeunesse et des sports.

Suspension et reprise de la séance (p. 4034)

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

4. **Démission d'un député** (p. 4034).

5. **Proclamation d'un député** (p. 4034).

6. **Décision du Conseil constitutionnel sur des requêtes en contestation d'opérations électorales** (p. 4034).

7. **Décisions du Conseil constitutionnel** (p. 4034).

8. **Nomination à des organismes extraparlimentaires** (p. 4035).

9. **Déclaration de l'urgence de projets de loi** (p. 4035).

10. **Renvois pour avis** (p. 4035).

11. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 4035).

Organisation de la discussion budgétaire (p. 4035)

12. **Demande d'examen selon la procédure d'adoption simplifiée** (p. 4035).

13. **Rappel au règlement** (p. 4036).

MM. Christian Spiller, le président.

14. **Code du service national**. - Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 4036).

M. Pierre Joxe, ministre de la défense.

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat à la défense.

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur de la commission de la défense.

M. Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*), président de la commission de la défense.

Question préalable de M. Pons : MM. François Fillon, le ministre, Jean Gatel, Charles Millon, Michel Voisin, Louis Pierna. - Rejet par scrutin.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

15. **Ordre du jour** (p. 4052).



Luratech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

OUVERTURE DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

M. le président. Conformément au deuxième alinéa de l'article 28 de la Constitution, je déclare ouverte la première session ordinaire de 1991-1992.

2

SOUHAITS DE BIENVENUE AU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS D'HAÏTI

M. le président. Mesdames, messieurs, il y a quelques heures s'est produit un coup d'Etat en Haïti. La France l'a condamné.

Je voudrais exprimer, en votre nom à tous, j'en suis sûr, notre émotion devant ces événements.

Je veux surtout - et ce n'est pas seulement fortuit, c'est aussi un symbole - accueillir en votre nom le président de la Chambre des députés de la République d'Haïti, M. Duly Brutus, qui est aujourd'hui parmi nous. *(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent longuement.)*

Monsieur le président, je vous demande de voir dans ces applaudissements l'attachement de la France aux institutions démocratiques en Haïti.

3

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Puisque nous commençons la session, je suggère que l'on prenne de bonnes habitudes, et donc qu'on ne lise pas de papiers ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le président. Je vois que vous m'encouragez à être ferme ! *(Sourires.)*

POUVOIR D'ACHAT, EMPLOI,
AVENIR DU MONDE RURAL

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est, dans ces conditions, à M. André Lajoinie. *(« Ça va mal commencer ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Pierre Mazeaud. Pas de papiers, monsieur Lajoinie !

M. André Lajoinie. Monsieur le président, je voudrais d'abord associer les députés communistes à la réprobation du coup de force sanglant qui s'est produit en Haïti et je souhaite que le Gouvernement prenne une initiative, ou une nouvelle initiative s'il en a déjà pris une, auprès de l'O.N.U.

pour obtenir la restauration du président élu d'Haïti, le père Aristide. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et plusieurs bancs des groupes socialiste et de l'Union du centre.)*

Ma question s'adresse à Mme le Premier ministre.

M. Jean-Louis Debré. Pas de papiers, monsieur Lajoinie !

M. André Lajoinie. Comme le groupe communiste a décidé de ne poser qu'une question, sur les problèmes sociaux du pays, je me permettrai de consulter mes notes *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République)* car je ne voudrais pas déborder de notre temps de parole et empêcher des représentants d'autres groupes d'intervenir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Pierre Mazeaud. Bien, mais pas de papiers ! *(Sourires.)*

M. le président. Monsieur Mazeaud, un peu de calme !

Mes chers collègues, que M. Lajoinie consulte ses notes, il en a parfaitement le droit. *(Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* Simplement, il ne lira pas.

M. Robert-André Vivien. Non ?...

M. Pierre Mazeaud. Il vient de dire le contraire !

M. le président. Mes chers collègues, M. Lajoinie a seul la parole.

M. André Lajoinie. De toute façon, nous n'avons de leçon à recevoir de personne, et surtout pas de messieurs de la droite ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Roland Nungesser. Vous pensez à Eltsine ?...

M. Jean-Louis Debré. Là, M. Lajoinie improvise !

M. André Lajoinie. Madame le Premier ministre, la manifestation puissante et digne des paysans et des ruraux de dimanche dernier, venant après celle des assistantes sociales ou celle des infirmières et avant d'autres actions de salariés, interpelle le Gouvernement.

Que demandent les uns et les autres ? Au fond, la même chose...

M. Christian Estroai et M. Arthur Dehaine. Des sous !

M. André Lajoinie. Ils demandent le droit de vivre digne-ment du fruit de leur travail. Ils refusent le désert rural pour les paysans, le déclin industriel et celui des services publics pour les salariés. Ils ont raison : en défendant leur droit au travail, leur droit à un pouvoir d'achat décent et à une formation moderne, ils défendent les intérêts de la France. On peut satisfaire ces demandes.

Vous-même, madame le Premier ministre, aviez déclaré, en arrivant à Matignon, qu'il fallait muscler notre économie pour donner un nouvel élan à l'emploi et à la formation. Or, vous le savez, les licenciements se multiplient - la liste en serait trop longue pour les énumérer ici. Le chômage ne cesse de s'étendre, le pouvoir d'achat est rogné par les diverses retenues sur les salaires et les retraites ; le monde paysan et rural, il l'a montré, est sacrifié dans le grand marchandage de Bruxelles où les puissances dictent leur loi sans que la France ne fasse entendre sa voix pour défendre ses intérêts.

Votre gouvernement va-t-il poursuivre la politique de destruction de l'agriculture menée par les gouvernements successifs en s'inclinant devant l'exigence américaine et celle des multinationales, ou va-t-il, au contraire, écouter l'angoisse et

la colère qui montent de nos campagnes, en prenant les mesures indispensables que réclament les organisations agricoles ?

Votre gouvernement va-t-il entendre également la voix des salariés de l'automobile inquiets de l'accord C.E.E.-Japon qui, par la pénétration unilatérale des voitures japonaises, risque de sacrifier cet important secteur industriel ?

Allez-vous prendre en compte le mouvement profond et unitaire des salariés qui monte dans le pays pour la revalorisation des salaires, parmi les plus bas des pays développés, pour une lutte résolue contre le chômage, qui ne cède pas aux tentatives à l'insulte vis-à-vis des chômeurs et pour la protection de la sécurité sociale qui est une conquête de la France et qui fait sa grandeur ?

Concernant l'emploi, vous n'avez pas répondu à notre demande d'un contrôle public, d'un contrôle des élus et des syndicats, sur les 180 milliards de fonds publics qui, théoriquement, lui sont affectés, servent souvent à des stages-bidon, qui conduisent à la précarité et finalement au chômage.

Vous n'avez pas non plus répondu à notre proposition de taxer l'exportation spéculative des capitaux - multipliée par sept en six ans - de façon à avoir des fonds pour lutter contre le chômage.

Quand vous déciderez-vous, comme nous le demandons, à abroger la loi de 1986 votée par la droite, une loi qui facilite les licenciements, alors que le C.N.P.F. déclarait à l'époque qu'elle allait créer des centaines de milliers d'emplois ? Elle n'a fait qu'accroître le chômage puisque le patronat licencie sans entrave.

Il ne suffit pas de regretter, comme l'a fait Mme le ministre du travail, que le patronat licencie trop facilement. Il faut prendre des mesures pour que les salariés soient protégés et qu'ils puissent reconquérir ce qui leur a été enlevé, contre l'avis des députés socialistes et communistes.

M. Robert André-Vivien. Très bien !

M. André Lajoinie. Le projet de loi de finances pour 1992, tout le monde en convient, va aggraver la récession. Il est le reflet d'une politique qui réduit les crédits civils, sacrifie l'emploi public et, d'un autre côté, ramène quasiment au taux zéro l'impôt sur les sociétés en cumulant la baisse de cet impôt et l'avoir fiscal. Il refuse d'augmenter l'impôt sur les grandes fortunes, ce qui ne peut qu'aggraver les transferts des revenus du travail vers le capital.

Madame le Premier ministre, allez-vous répondre aux légitimes revendications du monde du travail, de celles et de ceux qui créent les richesses de la France, en mettant en œuvre une politique de progrès social, de désarmement, une politique visant à « produire français » dans le cadre d'une coopération internationale mutuellement avantageuse ? Ou allez-vous poursuivre la politique qui enfonce le pays dans la crise ?

Vous le savez, notre peuple attend autre chose que la poursuite de la politique actuelle, autre chose que le retour de la droite, qui s'aligne d'ailleurs de plus en plus sur l'extrême-droite lepéniste, nous l'avons tous constaté au cours des élections partielles, y compris par l'abstention.

Nous, députés communistes, nous sommes prêts à contribuer à ouvrir une autre perspective que celle-là, une vraie perspective de gauche ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, les agriculteurs ont en effet montré dimanche au Gouvernement, mais aussi à toute la France, ...

M. Jean-Louis Dabré. Surtout au Gouvernement !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... leurs profondes inquiétudes, voire, pour certains, leur désespoir.

Ils ont su montrer avec une grande responsabilité à la fois dans la forme de leur manifestation et dans les messages qu'ils ont su nous faire passer quelles étaient ces inquiétudes.

Je crois pouvoir dire que la France les a entendus. Le Gouvernement a montré à la fois sa détermination...

M. Robert-André Vivien. Oh non !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... à apporter des réponses concrètes (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*), ...

M. Robert-André Vivien. N'importe quoi !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... notamment en faveur de ceux qui sont le plus en difficulté, et sa conviction que, sans un nombre d'agriculteurs suffisant, c'est l'équilibre même de notre société, l'équilibre entre les villes et l'espace rural qui serait demain menacé. Mme le Premier ministre va d'ailleurs répondre à une question sur ce sujet.

Vous avez, monsieur Lajoinie, insisté ensuite sur la situation de l'emploi et sur votre souhait de voir y apporter de vraies réponses. Vous avez parlé des licenciements. Effectivement, après trois années de réduction, liées à la croissance, nous assistons à un regain de l'ordre de 9 p. 100 pour le premier semestre de cette année par rapport au même semestre de l'année dernière. Il y a, vous le savez, de vraies raisons. Des secteurs sont structurellement en crise - je pense notamment à l'informatique, à l'électronique, voire au textile, à l'habillement et à certains secteurs de l'automobile : mais il y a aussi les conséquences du ralentissement de la croissance.

J'ai moi-même fait part de ma préoccupation sur deux points : je crains tout d'abord - après en avoir discuté avec de nombreuses entreprises petites et moyennes - que, dans un climat de morosité générale (« la faute à qui ? ») sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, amplifiée par l'annonce de certains licenciements dans des secteurs difficiles, un certain nombre de petites et de moyennes entreprises ne baissent les bras et ne réduisent des effectifs qui ne seraient pas pleinement indispensables.

Ma seconde préoccupation touche à la manière dont ont lieu ces licenciements. En effet, à l'heure actuelle, beaucoup d'entreprises remettent des travailleurs sur le marché du travail...

M. Patrick Balkany. Sur le marché du chômage !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... sans avoir préalablement pris la peine de traiter les problèmes de reclassement, de reconversion et de formation. Il s'agit là d'une réelle préoccupation. J'ai donc demandé aux chefs d'entreprise...

M. Xavier Deniau. Notamment des entreprises nationalisées ?

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... de faire preuve de responsabilité sans faire supporter à la collectivité, ...

M. Robert-André Vivien. Mais qui est Premier ministre ?

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... et aux autres chefs d'entreprise qui, eux, font une réelle gestion prévisionnelle des emplois, le coût de cette exclusion de salariés. Et j'ai demandé à mes services de faire preuve de diligence et de vigilance dans l'examen des plans sociaux.

Pour ma part, je ne crois pas que la réponse aux problèmes de l'emploi passe aujourd'hui par l'interdiction des licenciements, pas plus d'ailleurs que par la fermeture de nos frontières, à quinze mois de l'ouverture européenne.

Si le Gouvernement a des réponses à apporter, et il les apporte, elles consistent tout d'abord à donner des bases saines à notre développement économique.

M. Patrick Balkany. Eh bien, cela se voit !

M. Pierre Mazeaud. Il n'y a plus de politique !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Mme le Premier ministre l'a rappelé récemment : parmi les sept pays industrialisés, nous sommes les meilleurs en matière d'inflation et les seconds pour la croissance et l'endettement public. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. Mais non, c'est la faillite d'une politique !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Nous avons des bases saines pour répondre à la croissance et pour que nos entreprises puissent y répondre favorablement sur le plan économique et, donc, sur le plan de l'emploi.

M. Jean-Pierre Brard. C'est du bla-bla !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. En ce qui concerne les emplois proprement dits, nous nous devons - et nous le faisons - de rechercher les emplois, partout où ils existent. Nous avons passé l'été à recevoir les représentants des professions, département par département, bassin d'emplois par bassin d'emplois, pour connaître les pénuries de main-d'œuvre qualifiée, afin que les premières formations se mettent en place dès le mois d'octobre.

Nous zidons actuellement les P.M.E.-P.M.I. à recruter les salariés dont elles ont besoin. J'ai par ailleurs présenté au Premier ministre, qui doit en décider bientôt, des mesures permettant l'embauche sur de vrais emplois de jeunes non qualifiés et l'aide aux familles pour créer des services susceptibles d'engendrer des emplois et de leur rendre la vie plus facile. Voilà ce que fait le Gouvernement.

J'ajoute que l'aide que nous apportons aux plus vulnérables, et notamment aux jeunes, va dans le sens de l'emploi et vise à leur proposer le chemin le plus court possible pour y parvenir. Il ne s'agit pas de mettre en place des « stages parking » mais, au contraire, de trouver pour chacun la réponse individualisée, qui le mènera vers un emploi.

M. Robert-André Vivien. Mais elle se moque de nous, monsieur le président !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Le Gouvernement a très clairement fait part de ses choix. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Robert-André Vivien. Il ne faut pas lire de papiers, n'est-ce pas ? monsieur le président !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Le Premier ministre l'a dit : nous devons à la fois muscler notre industrie, aider les P.M.E.-P.M.I., rechercher l'ensemble des emplois et aider les catégories les plus vulnérables.

M. Robert-André Vivien. Manque de sincérité : quand on lit, on ne croit pas à ce qu'on dit !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ces actions sont maintenant en place. Laissez-nous travailler, vous nous jugerez sur nos résultats ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

PROBLÈMES DE L'AGRICULTURE ET DU MONDE RURAL

M. le président. La parole est à M. Jacques Barrot.

M. Jacques Barrot. Ma question s'adresse à Mme le Premier ministre.

La France rurale a manifesté, dimanche, dans la dignité, sans tomber dans un corporatisme qui n'aurait pas été de mise. Elle a exprimé un profond désarroi. Ce dernier, madame le Premier ministre, a sans doute des causes profondes, mais son ampleur est liée largement à votre inertie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et du groupe Union pour la démocratie française.*) Le désarroi dû au manque de considération à l'égard d'agriculteurs déçus par la complexité et la lenteur des procédures avec lesquelles leur sont attribuées des aides décidées sur le plan national, au retard des indemnités, à l'allongement des durées d'attente pour certaines aides à la personne. Il est dû à un manque de volonté qui a fait différer à la majorité des choix fiscaux qui auraient permis d'alléger les charges des entreprises agricoles au moment où les recettes budgétaires le permettaient.

M. Ambroise Guelléc. Très bien !

M. Jacques Barrot. Le désarroi est dû à des choix politiques qui aggravent encore des distorsions au détriment du monde rural.

Comment se fait-il, madame le Premier ministre, que la France, qui a, sans doute, le plus bel espace de la Communauté, soit en même temps le pays qui accuse le taux de concentration urbaine le plus fort ? Et, il faut bien le reconnaître, les crédits destinés au développement du monde rural n'ont cessé de décliner, alors même que certaines dépenses,

que l'on peut qualifier sans excès de somptuaires, ont été engagées dans la capitale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Madame le Premier ministre, comment voulez-vous que ce désarroi ne s'aggrave pas à la veille d'un budget qui va nous proposer des crédits routiers amputés d'un quart, alors que le désenclavement est la source du développement ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Comment ce désarroi ne s'aggraverait-il pas lorsque nous voyons les crédits destinés à la prime à l'habitat rural diminuer de 10 p. 100 ? Il y a 10 000 P.A.P. en moins dans ce budget ! Autant de diminutions qui se traduisent par des pertes d'emplois - des actifs non agricoles auraient pu remplacer d'autres actifs agricoles.

Madame le Premier ministre, vous allez réunir le C.I.A.T. Ne sera-ce qu'une réunion de plus ou êtes-vous décidée, pour répondre à l'attente qui s'est manifestée dimanche, à proposer d'autres choix budgétaires ? Comptez-vous, madame le Premier ministre, proposer autre chose qu'une conduite de notre pays au jour le jour ? Vous le sentez, le pays attend autre chose ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Mme le Premier ministre.

Mme Edith Cresson, Premier ministre. Messieurs les députés, des Français ont manifesté nombreux dimanche, ils ont été entendus. Le pays tout entier et le Gouvernement les ont entendus.

Je voudrais dire aux agriculteurs et aux habitants du monde rural : vous étiez nombreux à Paris, dimanche, ...

M. Jean-Louis Debré. Vous n'y étiez pas, vous !

Mme le Premier ministre. ... mais vous ne serez pas seuls dans vos villages à l'avenir !

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Il serait temps !

Mme le Premier ministre. Vous avez raison sur beaucoup de points, monsieur le député (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre). Le Gouvernement que j'ai constitué reflète, en rapprochant l'aménagement du territoire du ministère de la ville...

M. Olivier Guichard. Vous avez tort !

Mme le Premier ministre. ... ma préoccupation de voir ce problème de l'aménagement du territoire traité le plus efficacement possible, car il doit y avoir une solidarité entre les deux.

La politique de l'aménagement du territoire, vous avez raison, doit être reprise d'une manière beaucoup plus fondamentale. Dans les six points du programme que j'ai eu l'occasion de présenter, l'espace rural est l'une des priorités.

M. Jean-Louis Debré. On n'en a pas l'impression !

Mme le Premier ministre. La déconcentration des activités de la région parisienne vers la province est l'une de mes volontés principales (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*). A cet égard, j'aurai l'occasion, comme vous l'avez signalé tout à l'heure, de prendre des décisions extrêmement concrètes.

Ainsi, je peux déjà vous annoncer qu'aucune nouvelle institution, « organisme » ou école ne sera créée à Paris ou dans la région parisienne...

M. Jean-Pierre Brard. Mais à Chatelleraut ? (*Sourires.*)

Mme le Premier ministre. ... sauf si vraiment il existe des raisons majeures à cela. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Louis Debré. Paris à la campagne !

Mme le Premier ministre. Nous devons mener une politique volontariste dans ce domaine et sur ce point, je partage votre analyse. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Un peu de silence, mes chers collègues, s'il vous plaît.

Mme le Premier ministre. Maintenant, si vous le voulez bien, venons-en à l'agriculture elle-même.

En ce qui concerne le secteur de l'agriculture, des dispositions ont déjà été prises comme l'aide aux éleveurs avec la procédure dite « parabovine » qui s'élève à plus d'un milliard, l'atténuation de la fiscalité foncière et l'accélération de procédures qui, vous l'avez souligné, sont effectivement beaucoup trop lentes. Il faut d'ailleurs revoir la loi sur les calamités : extrêmement archaïque, elle doit être renouée en profondeur. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Un traitement transitoire du problème du foncier non-bâti sera mis en place dans la loi de finances pour 1992. Et j'ai demandé au ministre du budget d'accélérer l'étude en cours depuis deux ans au ministère du budget sur la réforme du foncier non-bâti ; il faut que nous en sortions ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)* Un traitement rapide sera mis en place en ce qui concerne les charges sociales des agriculteurs en difficulté. C'est une mesure d'urgence.

M. Patrick Balkany. Pourquoi des agriculteurs en difficulté ? Il y en a qui ne sont pas en difficulté ? *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme le Premier ministre. Oui, il y en a !

M. Roland Nungesser. Des noms !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Dans le Borda-delaï !

M. Albert Facon. Demandez à Chabari, il les connaît ! Il faut sortir de la région parisienne, monsieur Balkany !

M. Jean-Pierre Kucheida. Balkany-Cogedim !

Mme le Premier ministre. S'agissant de la préparation de l'avenir, la réforme de la politique agricole commune est, comme vous le savez, à l'ordre du jour à Bruxelles.

M. Jean-Pierre Kucheida. Balkany Cogedim !

Une réforme de la politique agricole commune est certainement nécessaire mais les propositions qui nous ont été faites par le commissaire Mac Sharry ne nous conviennent pas. Nous devons donc les amender d'une manière résolue ; le ministre de l'agriculture y est prêt, comme il est d'ailleurs prêt à une concertation avec les organisations du monde agricole et je crois savoir que les rendez-vous sont déjà pris sur ce point.

Nous devons nous poser des questions fondamentales, mesdames et messieurs les députés. Quel type d'agriculture voulons-nous suivant les régions, dont nous savons qu'elles sont extrêmement diverses ? Voulons-nous une agriculture plus extensive comme nous le propose la Commission, avec davantage une aide à la personne qu'aux produits ?

M. Robert André-Vivien. Mais regardez Charasse, il ne veut pas payer !

Mme le Premier ministre. Voulons-nous aller vers une limitation des excédents ? Il va falloir répondre d'une manière très claire sur ces sujets. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)* Vous avez tort de pousser des cris ! Ce sont des problèmes fondamentaux qui conditionneront la vie de la société française dans les années et les décennies qui viennent.

M. Jean-Pierre Defontaines. Très bien !

Mme le Premier ministre. Et nous avons à traiter ce problème !

Quelle agriculture voulons-nous donc ? Les excédents existent. Qu'en faire ? Doit-on essayer de les réduire ? Doit-on passer à une agriculture plus extensive ? Il faudra que tout le monde, y compris les agriculteurs eux-mêmes, participe à ce débat.

Les questions sont multiples. Quelle est la fonction exacte ou les fonctions des agriculteurs dans le monde rural ? Peut-on aller vers la pluriactivité comme les plus jeunes d'entre eux semblent prêts à l'accepter ? Peut-on imaginer d'autres activités ? Existe-il des missions de service public qui peuvent être rendues, partiellement, par certains agriculteurs ? Il nous faudra beaucoup d'imagination dans ce domaine.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Dépêchez-vous !

Mme le Premier ministre. L'espace rural est très grand et nous ne voulons pas le laisser mourir. Nous savons que nous avons besoin de la solidarité de tous, mais nous avons besoin au moins autant de faire preuve d'imagination. En ce qui concerne justement la solidarité financière...

M. Jean-Louis Debré. Il y a dix ans que vous êtes là ! Vous n'avez rien fait !

Mme le Premier ministre. ... un rapport est en cours - et j'ai demandé qu'on accélère - sur la solidarité financière entre les communes rurales.

Quant au C.I.A.T. que je vais présider très prochainement, il va prendre à bras le corps ce problème - évidemment, il ne va pas régler tous les problèmes - dans l'optique que je tente de définir devant vous et qui est celle d'une beaucoup plus grande déconcentration comme d'une beaucoup plus grande solidarité entre les villes et les campagnes.

Je dois dire d'ailleurs que ces principes ne sont pas du tout éloignés de la charte pour le monde rural présentée dimanche dernier par les organisations agricoles.

J'ajoute enfin qu'un groupe d'études et de mobilisation présidé par le président de la chambre d'agriculture de la Savoie, M. Carron, est mis en place et va commencer très rapidement ses travaux avec des personnalités de toutes tendances politiques et dont la caractéristique est de ne pas représenter une organisation ni, à plus forte raison, un parti mais ayant une grande expérience du terrain. C'est de cette manière-là que j'entends entreprendre cette réflexion et cette action.

M. Patrick Balkany. On a vu ! Vous l'avez déjà fait comme ministre de l'agriculture.

Mme le Premier ministre. Pour me résumer, les rendez-vous sont pris. Le Gouvernement est au travail. Il y a une volonté affirmée, et que je réaffirme devant vous. J'ai l'intention de suivre personnellement et de très près... *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Pierre Mazeaud. Nous sommes sauvés !

Mme le Premier ministre. ... ce travail extrêmement important pour l'avenir de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Pierre Mazeaud. Alleluïa !

M. le président. Nous passons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

ÉTATS GÉNÉRAUX DU MONDE COMBATTANT

M. le président. La parole est à M. Michel Meylan.

M. Michel Meylan. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, ma question s'adresse à M. Mexandeau, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

Une fois n'est pas coutume : le Parlement donne la parole aux anciens combattants. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

En leur nom, je voudrais rappeler que, depuis toujours, notre pays a une obligation morale envers ses anciens combattants et victimes de guerre. Cette obligation trouve sa traduction dans le droit à réparation, dans le respect de la stricte égalité entre les combattants.

Pourtant, la France n'a pas honoré sa dette. Ces dernières années, le budget du secrétariat d'Etat aux anciens combattants, véritable peau de chagrin, n'a cessé de diminuer. Pis encore : depuis 1988, les droits des pensionnés ont été remis en cause. Victimes sur le terrain juridique, les anciens combattants le sont aussi sur le terrain de la morale.

Ainsi, les anciens combattants d'Afrique du Nord n'ont toujours pas obtenu la reconnaissance qu'ils méritent, parce qu'ils sont le produit d'une guerre impopulaire dans laquelle, à vingt ans à peine, on leur a demandé, sans explications, de servir. Cette idée peut choquer : il n'empêche que, quelles que soient les guerres, l'engagement est le même, et le sacrifice aussi.

En définitive, il n'y a pas de guerre propre ou sale, juste ou injuste. Il y a seulement ceux qui combattent pour leur pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

C'est pour eux que plus de cinq cents députés ont signé quatre-vingts propositions de loi depuis 1988. Mon collègue Colombier vous a écrit à ce sujet il y a quelques jours. C'est aussi pour eux que les associations représentatives d'anciens combattants et victimes de guerre ont décidé de se rassembler dans un Front uni.

Notre responsabilité d'hommes politiques, notre honneur de citoyens français, c'est de soutenir leur action en étant tous présents demain Salle Wagram pour leurs états généraux. C'est aussi et surtout de cesser de pratiquer l'art de l'alibi pour nous rejoindre dans une proposition de loi signée par tous les groupes parlementaires et imposée à l'ordre du jour de nos débats, proposition qui réponde à leurs besoins et mette la France en règle avec son histoire.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis ancien combattant, comme des dizaines de députés sur ces bancs et j'ai parlé en homme de cœur. Toutes les générations d'anciens combattants et mes collègues des groupes du R.P.R., U.D.F. et de l'U.D.C. vous demandent de parler avec votre cœur et de dire quelle réponse vous comptez leur apporter. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre.

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, la manifestation à laquelle vous avez fait allusion a été en effet préparée soigneusement depuis plus d'un an à l'échelon des départements. Il s'agira de la manifestation la plus importante organisée par le monde combattant depuis cinq ans. Ainsi que vous le savez, son objet est de préparer un cahier de doléances avant le débat budgétaire sur ce chapitre ministériel, c'est-à-dire sur le budget des anciens combattants.

Je n'y serai pas présent, n'ayant pas été convié - ce qui est d'ailleurs normal - mais je sais que beaucoup de parlementaires ont répondu favorablement. On m'a indiqué ce matin que 300 d'entre vous appartenant à tous les groupes avaient l'intention de se rendre à ces états généraux et je m'en félicite.

Cela dit, je tiens à réaffirmer la volonté du Gouvernement de satisfaire certaines revendications légitimes du monde combattant. Comme vous l'avez souligné, il s'agit de reconnaître les droits de ceux qui ont combattu, qui se sont parfois sacrifiés pour la patrie et, en particulier, de réaffirmer la solidarité de la nation à l'égard des anciens d'Afrique du Nord,...

M. Pierre Mazeaud. Et les autres ?

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. ...notamment ceux qui sont victimes du chômage de longue durée.

M. Robert-André Vivien. Oui, et les autres ?

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. A ce propos, je ne peux pas vous laisser dire que rien n'a été fait, puisque 900 000 d'entre eux possèdent d'ores et déjà la carte du combattant. La nation ne les a donc pas oubliés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

D'autres mesures seront prises mais je ne veux pas anticiper sur le débat budgétaire qui aura lieu dans trois semaines environ. J'ai écrit aux organisateurs de ces états généraux pour leur présenter tous mes vœux de réussite et je compte, au début de la semaine prochaine, recevoir une délégation pour examiner de façon approfondie le cahier de doléances qu'ils auront élaboré.

M. Robert-André Vivien. Demagogue ! C'est scandaleux !

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. Je vous remercie, monsieur le député, d'avoir appelé l'attention sur les problèmes du monde combattant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Gabriel Kaspareit. Des mots et rien d'autre !

M. Arthur Dehaine. Récupération !

ENSEIGNEMENT PRIVÉ

M. le président. La parole est à M. Pierre Lequiller.

M. Pierre Lequiller. Madame le Premier ministre, depuis trois ans, M. Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, multiplie les discriminations contre l'enseignement privé dans le but évident de l'asphyxier. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'insuffisance grave de postes d'enseignants, le refus de corriger le considérable retard accumulé en matière de forfait d'externat, l'inégalité de traitement quant aux statuts des enseignants, des directeurs d'école, des psychologues, la suppression des crédits Barangé, la violation de la loi Debré en matière de crédits de formation et d'enseignement supérieur sont autant d'atteintes aux principes de l'équité et de pluralisme.

M. Albert Facon. Et la taxe d'apprentissage ?

M. Pierre Lequiller. Depuis deux ans, nous nous efforçons d'inscrire dans la loi la possibilité, pour les collectivités territoriales, de subventionner les investissements dans les établissements privés comme dans les établissements publics. Depuis deux ans, M. Jospin s'y oppose, en contradiction flagrante avec l'esprit de décentralisation et avec la Constitution qui prévoit la libre administration des collectivités territoriales.

Madame le Premier ministre, vous le savez, le monde de l'enseignement privé est en colère, et à juste titre. La C.F.T.C. organise, le 30 octobre prochain, une manifestation d'enseignants et l'U.N.A.P.E.L. lance une campagne de sensibilisation dans la France entière.

Je mettrai l'accent sur deux questions.

Madame le Premier ministre, allez-vous enfin combler le retard de plusieurs milliards de francs accumulés entre 1982 et 1986 en matière de forfait d'externat, ce qui vous a valu condamnation par le Conseil d'Etat ?

Le Gouvernement et sa majorité vont-ils enfin cesser de s'opposer à la possibilité, pour les collectivités territoriales, de financer les investissements dans les établissements privés comme dans les établissements publics ?

En 1984, les Français ont montré leur détermination à défendre le pluralisme et la liberté scolaire. La nostalgie pour l'enseignement laïque unifié relève du sectarisme et de l'anachronisme. Nous voulons dès aujourd'hui justice et équité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle ce que j'ai dit en début de séance et j'espère être entendu.

Vous êtes tous des orateurs de talent. Vous devez donc tous pouvoir parler en vous appuyant seulement sur vos notes et non en les lisant, ce qui rend vos interventions inaudibles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mezeaud. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, je ne m'appuierai pas sur mes notes mais sur les propos de M. Lequiller pour formuler ma réponse.

Loin, naturellement, de pratiquer la discrimination à l'encontre de l'enseignement privé - et je mets au défi M. Lequiller de citer un exemple où je n'aurais pas appliqué scrupuleusement la loi - je considère que j'ai traité ce problème dans le respect non seulement de la loi, ce qui est normal, mais aussi de l'équité.

M. Jean Auroux. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Je constate d'ailleurs que les représentants de l'enseignement privé ou de l'épiscopat, qui souhaitent certainement des évolutions dans tel ou tel domaine ou qui peuvent avoir leur interprétation de la loi, ont toujours déclaré publiquement, et parfois même écrit, que j'avais respecté à la lettre la législation qui s'impose à moi comme membre du Gouverne-

ment. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - « C'est faux ! Faux ! », sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

J'ai donc mis en application ce respect scrupuleux des principes de parité en ce qui concerne l'attribution des postes pour l'enseignement privé.

M. Robert-André Vivien. C'est inexact !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Depuis trois ans, comme vous le savez, le nombre des postes a crû largement dans le budget de l'Etat, ce qui a également profité, en fonction de la parité - environ 1 pour 5 - à l'enseignement privé.

J'ai également appliqué ce principe de parité pour la mise en œuvre, dans les établissements privés sous contrat, des mesures pédagogiques diverses prises dans l'enseignement public. Je pense au fonds d'innovation, au fonds de soutien pour les élèves en difficulté, à l'initiation aux langues dans le primaire, à la mise en place des cycles d'enseignement dans le primaire ou encore à la réforme du lycée.

M. Charles Miossec. Et pour la formation des maîtres ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Je constate d'ailleurs avec un certain plaisir que les représentants de l'enseignement privé demandent maintenant que les réformes que j'ai entreprises depuis trois ans, avec les différents gouvernements, en faveur de l'enseignement public soient systématiquement appliquées dans l'enseignement privé. Cela signifie que ces réformes sont bonnes. C'est rendre hommage à l'enseignement public en lui reconnaissant, en quelque sorte, un rôle de pionnier dans l'innovation pédagogique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Brard. C'est un sophisme !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. J'ai encore appliqué cette règle de parité en ce qui concerne la revalorisation de la situation des enseignants. Deux organisations d'enseignants du privé ont d'ailleurs signé avec les autres organisations des relevés de conclusions sur la revalorisation.

Il est vrai que subsistent des sujets de discussion, notamment celui de l'arriéré en matière de forfait d'externat. Dans ce domaine, le Conseil d'Etat a pris une décision, et nous devons discuter de ce problème.

A cet égard, je rappelle que le gouvernement précédent a opéré une mise à niveau en respectant le plan décidé par le gouvernement de M. Chirac. Il a assuré ainsi la continuité de l'Etat.

Je vous indique que, sur cette question du forfait d'externat - à la suite de la décision du Conseil d'Etat - sur celle des documentalistes ou sur le problème de la formation des maîtres que vous avez abordé, monsieur le député, j'engagerai, dans les jours qui viennent, des discussions avec les représentants de l'enseignement privé sous contrat pour trouver des solutions positives, dans le respect de la loi.

Enfin, monsieur le député, vous avez évoqué le cadre législatif.

On peut certes toujours souhaiter le modifier mais nul ne saurait nier qu'il s'impose au Gouvernement, donc au ministre que je suis. Il constitue un point d'équilibre par rapport à une histoire qui a souvent été difficile et l'on est fondé à se demander s'il serait sage de le modifier.

La question est certes posée au Gouvernement, mais elle concerne également la représentation nationale qui pourra toujours s'exprimer sur ce sujet.

Pour ce qui me concerne, la loi étant ma règle, je m'applique à améliorer quantitativement et qualitativement l'ensemble de l'enseignement en France, c'est-à-dire l'enseignement public et, par extension, l'enseignement privé sous contrat.

Si nous avons eu une bonne rentrée scolaire, c'est peut-être parce que cela est l'essentiel de nos préoccupations et le souci majeur des parents et des jeunes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Robert-André Vivien. Et des maires !

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

POLITIQUE AGRICOLE ET DÉSSERTIFICATION RURALE

M. le président. La parole est à M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Ma question s'adresse à Mme le Premier ministre.

M. Jean-Louis Debré. Elle ne répond jamais !

M. Patrick Ollier. Madame le Premier ministre, je suis affligé de la pauvreté de la réponse que vous avez faite à M. Barrot. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Comment, vous qui avez été ministre de l'agriculture...

M. Pierre Mazeaud. Un mauvais ministre !

M. Patrick Ollier. ... vous qui êtes au pouvoir depuis près de dix ans et qui connaissez parfaitement les problèmes *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Patrick Balkany. Non !

M. Patrick Ollier. ... vous proposez simplement, pour répondre aux problèmes qui se posent à l'agriculture et au monde rural, de réunir des groupes de travail, c'est-à-dire de commencer à réfléchir pour savoir ce que l'on fera !

M. Jacques Santrot. On pourrait jouer de l'accordéon ?

M. Patrick Ollier. En définitive, l'acceptation des quotas *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)*, la révérence devant les diktats de Bruxelles (« Guillaume ! Guillaume ! » sur les bancs du groupe socialiste), le refus d'aménager les marchés et l'alourdissement des charges des agriculteurs, sont autant de coups portés aux agriculteurs. *(Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Un peu de silence, mes chers collègues !

M. Patrick Ollier. Cela vous gêne peut-être, mais c'est la réalité de la politique qui a été conduite !

Ainsi, madame le Premier ministre, 40 p. 100 du territoire partent à l'abandon. Le Gouvernement laisse prendre, ministère par ministère, des décisions qui dévitalisent le monde rural. En effet, ce dernier, s'il comprend des agriculteurs, comporte deux fois plus d'ouvriers, de commerçants et de fonctionnaires. On ferme nos écoles, nos postes et nos gares. Or, madame, une école que l'on ferme en Bretagne, dans le Marais poitevin ou dans les Hautes-Alpes, un village qui se dépeuple, cela ne fait pas de bruit, mais c'est la France rurale qui meurt. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Madame le Premier ministre, je pose mes questions.

Etes-vous décidée à prendre tout de suite, dans le budget, les mesures franco-françaises qui nous permettront d'aider nos agriculteurs et nos éleveurs ?

Etes-vous décidée à renoncer immédiatement à la diminution de 4 p. 100 du budget de l'agriculture prévue pour 1992 ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Etes-vous décidée à organiser ici même, à l'Assemblée nationale, un débat sur les problèmes agricoles avant le vote du budget, afin que nous puissions discuter entre nous des initiatives du Gouvernement, notamment en matière européenne ?

Etes-vous décidée à revenir sur la diminution de 10 p. 100 du budget du ministère de l'aménagement du territoire car, si l'on désertifie encore plus nos campagnes, on va accroître l'exode rural et aggraver les problèmes qui se posent dans les villes et les banlieues ?

Madame le Premier ministre, il est temps de relancer une véritable politique d'aménagement du territoire comme celle qu'a initiée naguère M. Olivier Guichard, ici présent. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République - Rires et exclamations sur les bancs de groupe socialiste.)*

M. Marcel Charmant. M. Guichard en a honte ! Il a accéléré la désertification !

M. Patrick Ollier. Savez-vous, madame, que lorsque la France investit un franc pour l'aménagement du territoire, les Allemands en investissent six et les Italiens quarante et un !

Madame le Premier ministre, l'opposition souhaite, comme je vous l'ai demandé par écrit le 2 juillet dernier, qu'au travers de l'examen d'un projet de loi-cadre pour l'aménagement du territoire, pour l'aménagement rural, qui devrait être rapidement présenté au Parlement, nous puissions aborder ces problèmes tous ensemble.

Mes chers collègues, l'opposition ne veut pas faire un débat de politique politicienne. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Pas du tout ! Nous sommes prêts à nous associer à ce travail si vous voulez l'accomplir, à présenter des propositions, à vous aider à prendre des décisions...

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. Patrick Ollier. ... à condition que vous veniez devant le Parlement avec un texte sérieux proposant des solutions dans les meilleurs délais.

La manifestation de dimanche, madame le Premier ministre, a marqué l'aboutissement de dix ans de désespoir et d'exaspération. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Arthur Dehaine. Il a raison !

M. Patrick Ollier. Ce jour a également constitué la levée d'un fantastique espoir. Madame le Premier ministre, comment comptez-vous y répondre ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Patrick Ollier. C'est scandaleux ! Pourquoi Mme le Premier ministre ne répond-elle pas elle-même ?

M. Gabriel Kasperoit. Elle ne sait rien du sujet ! Le ministre le connaît encore moins !

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, il y a quelques instants, madame le Premier ministre vous a apporté des informations. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gabriel Kasperoit. Aucune !

M. Patrick Ollier. Ma question concerne également l'aménagement du territoire !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. La plupart de ces informations m'étaient connues, mais il s'est produit un événement en direct, puisque Mme le Premier ministre a bien voulu présenter certaines propositions sur lesquelles nous avons travaillé ensemble. J'aurai l'occasion d'y revenir en répondant à une question de votre collègue M. Gaston Rimareix. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Robert-André Vivien. Pourquoi attendre la réponse à M. Rimareix ! Répondez directement à M. Ollier !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Pour m'en tenir aux propos de M. Ollier relatifs à l'aménagement du territoire, j'indique qu'il faut se garder de comparaisons trop rapides. A force de comparer ce que dépensent la France et certains de ses voisins, on ne comprend plus rien...

M. Jean-Louis Debré. Vous n'avez jamais rien compris !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... car les structures administratives sont tout à fait différentes.

Ainsi, en France, interviennent des dépenses qui sont budgétisées au niveau de l'Etat. Vous les connaissez fort bien, monsieur le député, car, même si vous ne votez pas actuellement le budget - je ne sais pas ce que vous ferez lors de cette session budgétaire...

M. Arthur Dehaine. Augmentez les crédits, on le votera !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... vous participez au débat budgétaire.

D'ailleurs la politique d'aménagement de l'espace rural, la décentralisation des services publics, demandée depuis si longtemps, les actions menées en faveur des P.M.E. et

des P.M.I., dont les deux tiers relèvent du secteur agromultidisciplinaire dans nos régions, débouchent sur des mesures qui devraient correspondre à ce que vous souhaitez.

J'ajoute que nous devons agir efficacement et rapidement, parce que, quoi qu'on en dise, la situation, si elle est sérieuse, n'est pas du tout désespérée, par rapport à ce qui se passe dans d'autres pays européens. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Louis Debré. La belle affaire !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. La France compte un million d'exploitations agricoles et, heureusement, très peu de terres sont actuellement en friche, sauf dans quelques régions qui doivent faire l'objet de soins attentifs. Il s'agit notamment des régions de montagne que vous connaissez, monsieur le député.

Je vous rappelle par ailleurs que la comparaison entre les deux derniers recensements montre une augmentation de la population rurale, sauf dans le Massif central, région qui nécessite, elle aussi, des traitements particuliers.

M. Patrick Ollier. 40 p. 100 du territoire partent à l'abandon !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je vous indique également que le développement de la population rurale, à condition que l'on prenne en compte le substratum essentiel qu'est le substratum agricole, est positif.

M. Jean Ueberschlag. Allez donc dire cela aux paysans, et parlez-leur du « substratum agricole », vous verrez ce qu'ils vous répondront !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je ne pense pas non plus qu'il faille accuser Bruxelles et la Communauté de tous les maux. En effet, grâce à l'action communautaire, nous sommes en mesure de recevoir, et nous recevons déjà, des aides spécifiques très élevées pour les zones défavorisées, les zones de piémont et les zones de montagne.

Nous devons donc agir en faveur des zones défavorisées en développant l'extensification - j'en parlerai tout à l'heure - les procédures de labellisation et la pluriactivité.

Si je n'avais une longue expérience, j'aurais presque été affligé en vous entendant, car j'aurais pu croire que vous n'aviez pas écouté ce que l'on venait de vous expliquer. Or, dans le débat démocratique, il faut écouter ce que l'on vous dit, sinon vous risquez de soliloquer, ce qui est toujours dangereux. Je vous le dis en toute amitié. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

CONSÉQUENCES SUR L'EMPLOI DE L'ACCORD C.E.E. - JAPON

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme le Premier ministre.

M. Jean-Louis Debré. Elle ne répond jamais !

M. Philippe Auberger. Madame le Premier ministre, quelques semaines après votre prise de fonction, vous nous avez asséné des vérités fracassantes, tonitruantes sur les Japonais, sur leur goût du travail et de l'effort. Vous étiez, ce faisant, dans la ligne de la décision que vous aviez prise de quitter le précédent gouvernement parce que vous trouviez celui-ci trop mou à l'égard des investissements japonais. Dès lors quelle n'a pas été notre surprise de constater, au cours de l'été, que vous donniez votre accord à la convention qui a été négociée entre la Communauté économique européenne et le Japon en ce qui concerne la construction automobile.

D'abord, y a-t-il eu véritablement un accord ? En fait, personne ne le sait, personne n'en connaît le texte écrit et les interprétations les plus divergentes circulent de part et d'autre sur son contenu. En tout cas, il est sûr que cet accord non seulement augmente de façon considérable le contingent d'importations de voitures japonaises en Europe, en particulier en France, mais aussi permet à l'industrie automobile japonaise de s'installer tout à fait librement en Europe, ce qui, à l'évidence, aura des conséquences économiques et sociales particulièrement importantes.

Je vous poserai trois questions, madame le Premier ministre.

Premièrement, comment pouvez-vous donner votre accord à un texte dont le contenu est aussi flou ?

Deuxièmement, comment pouvez-vous accepter un accord qui ne comporte aucune contrepartie en ce qui concerne la pénétration par nos industries, notamment notre industrie automobile, du marché japonais ?

Enfin, troisièmement, en avez-vous correctement mesuré les conséquences sur l'emploi dont la situation, comme vous le savez, se dégrade de jour en jour, notamment dans le secteur de l'automobile ? Quelles seront les régions plus particulièrement touchées ? Que va faire le Gouvernement pour essayer de remédier aux conséquences extrêmement fâcheuses de cet accord ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Je souligne que M. Auberger parlait sans notes !

La parole est à M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur le député, vous avez posé une question d'ensemble, mais il faut revenir au départ : pourquoi fallait-il un accord dans le secteur de l'automobile entre la Communauté et le Japon ?

Au 1^{er} janvier 1993, les frontières auront - et c'est heureux - disparu ; je pense que tous les groupes dans cette assemblée s'en félicitent. En matière automobile, cela signifie que les voitures japonaises dont jusqu'alors les importations connaissaient des limitations différentes selon les pays - et en France la limitation était assez forte - pourront entrer en Europe par n'importe quel pays de la Communauté, en passant, par exemple, par nos voisins britanniques, pour ensuite se déverser sur l'ensemble du marché européen. Il fallait donc un accord, faute de quoi, au 1^{er} janvier 1993, le marché européen aurait été complètement ouvert aux automobiles japonaises.

Quel est le contenu de l'accord ?

C'est d'abord la limitation des importations directes à 1 230 000 véhicules à l'échéance de 1999.

M. Alain Juppé. Il n'y a pas d'accord écrit sur cela !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. En clair, en 1999, n'entreront en Europe pas plus de 1 230 000 véhicules.

Mais il n'y a pas que les importations directes vous l'avez vous-même rappelé ; il y a aussi ce que l'on appelle dans le jargon des spécialistes les « transplants », c'est-à-dire les voitures japonaises construites en Europe. L'accord prévoit que ces voitures japonaises prendront une partie de la croissance du marché. Cela veut dire que, si le marché augmente comme il le fait depuis des années - on vend de plus en plus de voitures en Europe -, une partie de cette croissance profitera aux constructeurs européens, une partie aux constructeurs japonais.

En d'autres termes, contrairement à ce que beaucoup laissent entendre, les constructeurs européens continueront à vendre plus de voitures que par le passé. Simplement, ils n'auront pas toute la croissance du marché - c'est le contenu de l'accord - ; ils auront une partie de la croissance ; le reste ira aux fameux « transplants ».

Cet accord prévoit en outre que, si jamais le marché se retournait, c'est-à-dire que la crise entraîne une diminution des ventes de voitures par rapport aux prévisions, ce sont surtout les « transplants » japonais qui diminueraient. Autrement dit, les constructeurs européens continueraient, eux, d'avoir leurs parts de marché assurées.

Que prévoit-il encore ? Dans les différents pays, comme je le disais, la situation n'est pas la même : à l'heure actuelle, il y a environ 15 p. 100 de véhicules japonais en Allemagne ; il n'y en a que 3,5 à 4 p. 100 en France. Il est donc prévu que l'augmentation globale du nombre de voitures japonaises, d'ici à 1999, devra se faire de façon régulière. C'est ce que l'on appelle, toujours dans le jargon que vous me pardonnerez, la clause de « non-ciblage ». Par exemple, on ne pourra pas cibler, sur la France, toute l'augmentation des véhicules japonais ; elle devra être répartie partout.

Quelles sont les conséquences de cet accord ?

Au lieu d'avoir une « invasion » - le mot, dans ce contexte, peut être accepté, mais pas dans d'autres (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) - de véhicules japonais sur nos marchés, nous aurons une montée progressive. Aujourd'hui, il y a 12 p. 100 de véhicules japonais en

Europe ; en 1999 il y en aura 16 p. 100. Mais, comme je le rappelais à l'instant, les constructeurs européens - cela ne concerne pas uniquement les constructeurs français, mais tous les autres constructeurs européens - verront leur production continuer d'augmenter.

Comment se présente l'avenir, monsieur le député ? Au lendemain de cet accord, après 1999, au début du siècle prochain, les constructeurs automobiles européens devront être capables de résister à la concurrence japonaise. Nous avons donc huit ans pour nous y préparer ; huit années pendant lesquelles des gains de productivité devront être faits. Il est honnête de reconnaître que ces gains de productivité ne se feront pas à effectifs constants. Mais la concurrence, ce n'est pas simplement les gains de productivité ; c'est aussi la recherche, le renouvellement des gammes, l'amélioration du produit. Et, dans chacun de ces domaines, il appartient aux constructeurs européens - et tout particulièrement à ceux qui nous intéressent, les constructeurs français - d'être capables de relever le défi.

Bien sûr, il faudra que la Communauté s'en mêle. Puisque c'est elle qui a négocié avec les Japonais, elle devra accepter de prendre en charge notamment les programmes de formation qui devront permettre à l'industrie française, comme à l'industrie allemande ou à l'industrie italienne, d'être au niveau de la concurrence japonaise en 1999.

Permettez-moi de terminer sur un dernier problème qui a souvent été soulevé : et si, dans l'intervalle, d'ici à 1999, les Japonais ne respectaient pas l'accord ? Si les Japonais ne respectent pas cet accord, dès lors les Français considéreront que la Communauté doit s'engager aussi dans le refus de cet accord.

Nous avons un accord de partenariat qui prévoit une augmentation progressive des importations d'automobiles japonaises : si cette augmentation ne se fait pas au rythme prévu, les Européens ne pourront pas respecter leur part de l'accord et, à ce moment-là, nous en viendrons - je ne le souhaite pas, évidemment - à des procédures de guerre commerciale, qui seraient nuisibles pour tout le monde et qu'il faut donc essayer d'éviter.

En tout cas, soyez assuré que le Gouvernement français n'a pas du tout l'intention de laisser dépérir l'industrie automobile française. Cet accord vise à lui permettre de se renforcer dans les années qui viennent et non pas, comme vous semblez l'indiquer, à la laisser disparaître.

M. François d'Aubert. Publiez l'accord !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. D'ailleurs, tout le monde s'en est rendu compte. Connaissez-vous M. Ruggiero, monsieur Auberger ? M. Ruggiero, ancien ministre du commerce extérieur italien, est à l'heure actuelle, numéro 2 de Fiat. Comme la plupart, la quasi-totalité à vrai dire, des grands constructeurs européens, M. Ruggiero s'est félicité de l'accord, car il nous permet d'attendre. Plus encore, M. Ruggiero a tenu à rendre, au cours du mois de juillet, un hommage public très remarqué - peut-être pas par vous, c'est pourquoi je le cite - à une personne qui, a-t-il dit, s'est pendant les deux dernières années tellement battue pour cet accord automobile que, d'une situation de désastre pour l'Europe, nous sommes passés à une situation très satisfaisante - certes la concurrence demeure, mais satisfaisante quand même. Savez-vous qui est la personne que M. Ruggiero a ainsi acclamée ?

M. Jean Kiffer. Calvet !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Mme Edith Cresson, votre Premier ministre (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

LUTTE POUR L'EMPLOI

M. le président. La parole est à Mme Dominique Robert.

Mme Dominique Robert. Madame le Premier ministre, au moment où votre gouvernement s'appête à lancer le pacte national pour l'emploi et invite ses différents partenaires à se mobiliser dans la lutte contre le chômage, plusieurs grands groupes industriels ont annoncé d'importants plans de suppressions d'emplois.

Les plans qui ont déjà été annoncés et présentés concernent les principaux secteurs de notre économie nationale, qu'il s'agisse de l'automobile, du textile, ou encore de l'électronique. D'autres sont en préparation, tel celui d'Usinor-Sacilor.

L'Etat, principal actionnaire de ces entreprises, ne peut rester sans réagir à l'annonce de ces suppressions d'emplois, qui concernent parfois tout un bassin, comme c'est le cas dans le Calvados où la fermeture d'Unimétal-Normandie menacerait plusieurs milliers d'emplois indirects et la survie du port de Caen.

Madame le Premier ministre, accepterez-vous cette gestion des entreprises par le licenciement sans concertation préalable avec l'Etat actionnaire ?

Laissez-vous toucher ainsi au moteur de l'activité industrielle de certaines régions alors que vous avez tout à l'heure rappelé l'importance que vous attachez à une véritable politique d'aménagement du territoire ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme le Premier ministre.

M. Jean-Louis Debré. Mme Cresson répond aux socialistes !

Mme Edith Cresson, Premier ministre. Madame le député, l'Etat actionnaire doit jouer son rôle d'actionnaire au sein des entreprises publiques, exactement comme les actionnaires du privé ont un rôle actif dans les entreprises privées.

L'Etat actionnaire le fait selon trois principes : respecter l'autonomie de gestion des dirigeants des entreprises publiques, établir une stratégie industrielle qui doit être discutée avec l'actionnaire, c'est-à-dire le ministre de tutelle et le Premier ministre, et être un modèle social. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Auroux. Très bien !

Mme le Premier ministre. Etre un modèle social signifie ne pas annoncer des licenciements ou ne pas procéder à des licenciements sans que ceux-ci, lorsqu'ils sont nécessaires - cela peut arriver - aient été négociés avec les partenaires sociaux de l'entreprise et l'Etat actionnaire, notamment le ministre du travail, afin qu'une décision commune soit prise.

M. Jean Auroux. Très bien !

Mme le Premier ministre. Il arrive que la recherche d'une production industrielle nécessite des licenciements. Mais nous devons, dans tous les cas, être extrêmement vigilants afin que les règles du jeu soient respectées. Vous pouvez être assurés que je le serai. Or, récemment, nous avons entendu plusieurs annonces publiques, qui ont été faites d'une manière cumulative, de nature à effrayer l'opinion et qui, dans certains cas, étaient tout à fait inutiles et fausses. Par exemple, Air France a annoncé 3 000 suppressions d'emplois. Mesdames, messieurs les députés, il s'agit non pas de licenciements mais de suppressions d'emplois dans le temps, c'est-à-dire de départs à la retraite ; c'est donc une opération de gestion de cette société, qui tient compte de la compétition internationale et qui n'a rien à voir avec la brutalité des licenciements que l'on a pu observer dans d'autres compagnies du même type à l'étranger.

S'agissant d'Usinor, comme vous, j'ai été surprise d'entendre l'annonce de 2 000 licenciements. Je me suis aussitôt renseignée auprès du ministre de l'industrie et du ministre du travail et j'ai demandé au président-directeur général du groupe que ces licenciements, s'ils doivent avoir lieu, fassent d'abord l'objet d'un plan social et soient ensuite totalement compensés par des créations d'emplois, en particulier dans les sites qui seraient touchés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je dois vous dire qu'en ce qui concerne le bassin d'emplois de Caen, aucune décision n'a été prise à ce jour. Il faut que ces mesures, si elles devaient être prises, le soient avec la plus grande attention et que les plans sociaux soient de qualité et répondent aux attentes des salariés et aux attentes des régions qui risquent d'être touchées.

En ce qui concerne Usinor, je rappelle, en particulier à l'intention de ceux qui siègent sur la partie droite de l'hémicycle, qu'en 1986 il y a eu 12 500 licenciements « secs » ; en 1987, il y en a eu 15 500. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. André Rossinot et M. Charles Ehrmann. Et en 1984 ?

M. Arthur Dehaine. C'était la suite de votre politique, madame !

Mme le Premier ministre. Nous sommes donc très loin du compte ! Et dans la sidérurgie, il y en a eu depuis très longtemps.

Je répète que, sur la proposition de 2 000 licenciements, la décision n'est pas arrêtée.

J'ai entendu, ici et là, des suggestions que je reprends à mon compte.

Dans les grandes entreprises privées internationales - japonaises, américaines -, tout le monde doit porter sa part du fardeau : quand il y a des licenciements, j'estime très normal que les dirigeants des entreprises concernées voient leur rémunération diminuer en conséquence puisqu'il s'agit d'une amputation de l'activité. Tout le monde doit partager lorsqu'il y a un moment difficile à traverser. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

C'est dans cet état d'esprit tout à fait mesuré, responsable, que le Gouvernement aborde le problème des entreprises nationales. J'ajoute que ces entreprises nationales, dont certaines sont très compétitives et se battent sur les marchés internationaux, doivent être des modèles de compétitivité et, en même temps, des exemples en matière de dialogue social. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

AGRICULTURE ET MONDE RURAL

M. le président. La parole est à M. Gaston Rimareix.

M. Gaston Rimareix. Monsieur le ministre de l'agriculture et de la forêt, la situation de l'agriculture est grave.

Les agriculteurs l'ont manifesté dimanche avec beaucoup de dignité, beaucoup de sérieux, beaucoup de responsabilité. Il n'y a rien à ajouter et je me garderai de dramatiser et de faire dans le lyrisme.

Cette situation, monsieur le ministre de l'agriculture, appelle des mesures d'urgence et des mesures à plus long terme.

Les mesures d'urgence, d'abord, doivent porter sur le secteur de l'élevage, le plus touché. Malgré les décisions que vous avez prises concernant à la fois le contrôle des frontières, le soutien des marchés, le secteur parabovine, et qui sont positives, la situation continue de s'aggraver. Il faut, dans les jours qui viennent, annoncer et mettre en place des aides au revenu des éleveurs qui sont touchés par cette crise, *(« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)* Que ce soit par une augmentation des aides existantes, ou que ce soit par la mise en place d'autres aides, ce sont des mesures indispensables.

De même, monsieur le ministre, il faut continuer à contrôler avec la même rigueur les frontières. A cet égard, je souhaite, parce que l'accord entre la Communauté et les pays de l'Est signé avant-hier a été mal compris, que vous nous disiez exactement quelle en est la portée. Vous le savez, dans nos départements, les agriculteurs n'ont pas compris et ils ont cru qu'on abandonnait ce contrôle aux frontières.

Cette crise appelle aussi des mesures budgétaires. Mme le Premier ministre a donné précédemment certaines indications concernant le foncier non bâti. Mais il faut aussi des mesures en ce qui concerne les cotisations sociales, les retraites et les aides aux offices par produits. En tout cas, il faut que nous revoyions le projet de budget tel qu'il a été présenté. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. Jean Tardito. Cela fait beaucoup !

M. Philippe Vasseur. Il a raison, monsieur le ministre, votre budget est très mauvais !

M. Gaston Rimareix. Monsieur le ministre, les agriculteurs sont inquiets des propositions du commissaire Mac Sharry pour la réforme de la P.A.C. ainsi que des dernières négociations menées au G.A.T.T. Les propositions de M. Mac Sharry, comme les prétentions des Etats-Unis dans les négociations du G.A.T.T., sont tout à fait inacceptables pour notre agriculture. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.)*

Elles mettraient en péril un secteur qui, au plan économique, au plan de l'aménagement du territoire, au plan social, nous le savons tous, est essentiel pour notre pays. Quelles contre-propositions pensez-vous faire dans ce domaine ?

M. Philippe Vasseur. Censurez le Gouvernement !

M. Gaston Rimareix. Au-delà de ces décisions urgentes, ne conviendrait-il pas, monsieur le ministre, d'engager l'élaboration d'une grande loi agricole et rurale ?

J'ai entendu, en effet, de nombreux responsables agricoles, ainsi que des membres de l'opposition. Je n'ai pas vu - soyons modestes - de véritables propositions nouvelles pour une orientation de l'agriculture dans les années qui viennent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Or c'est à nous, parlementaires, qu'il appartient de contribuer à la définition de cette orientation avec le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Tardito. Vous avez le pain et le couteau !

M. Jean Beauvils. D'autres avaient la faucille et le marceau !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, j'aurai sûrement l'occasion de revenir plus longuement demain sur ces divers points puisqu'une séance de « questions-crible » sera consacrée à l'agriculture.

Vous avez évoqué la force de la manifestation agricole. J'ai rencontré hier plusieurs dirigeants agricoles et nous avons examiné ce qu'il était possible de faire.

Tout le monde est d'accord pour dire qu'un secteur est particulièrement sinistré, celui de l'élevage, notamment dans la zone qui va de la Saône-et-Loire à l'Aveyron.

Des dispositions sont à prendre au niveau communautaire. Cela est en cours.

A la demande du Premier ministre, nous avons demandé, pour les régions qui produisent de la viande, une augmentation substantielle de la prime à la vache allaitante. Nous avons obtenu jeudi dernier de la commission que 32 000 tonnes de poudre de lait pour l'alimentation des veaux de boucherie soient mises sur le marché. Nous avons également demandé des mesures de retrait pour les mêmes veaux de boucherie - elles devraient faire l'objet d'une décision positive de la commission et du conseil agricole des ministres le 21 octobre prochain.

Voilà pour tenter d'éteindre les incendies qui font rage sur ce secteur.

Mais vous avez certainement été attentif à la réponse de Mme le Premier ministre à l'un de vos collègues, puisqu'il est envisagé de prendre en faveur des agriculteurs, comme l'année dernière, des mesures particulières pour alléger la charge de la fiscalité pesant sur les prés et les herbages. On ne saurait attendre, en effet, que l'ensemble des ordinateurs des ministères aient tourné pour commencer à prendre une première série de mesures.

Il est nécessaire également d'avancer en ce qui concerne l'allègement des cotisations sociales, toujours en faveur de ceux qui sont en difficulté, car les agriculteurs ne demandent pas qu'on les déclare tous en difficulté : il y en a, heureusement, qui le sont moins que d'autres ou qui ne le sont pas du tout. Sinon, l'on ne comprendrait pas pourquoi la France est la deuxième puissance agricole du monde ! Ce qu'il y a de rude pour de nombreux agriculteurs, c'est que la France a une agriculture puissante - nous sommes premier exportateur mondial de produits agro-alimentaires, deuxième exportateur de produits agricoles - et que, en dépit de cette bonne situation, des milliers et des milliers de familles sont dans la détresse.

Voilà pour les mesures d'urgence, mais il est vrai qu'il est utile de faire avancer toutes les mesures socio-structurelles. La réforme de la politique agricole commune, si elle est bien gérée, doit permettre à la fois de soutenir les revenus des agriculteurs par la confection des prix, comme on le fait depuis longtemps et d'aider les agriculteurs en difficulté ou qui se trouvent dans des zones où les handicaps sont particulièrement importants, veulent continuer de répondre à la fonction de production, tout en étant déjà bien utiles là où ils habitent et exercent leur activité.

Quant aux mesures arrêtées par le conseil « affaires générales » de la Communauté, elles répondent aux demandes françaises. Le ministre d'Etat, M. Roland Dumas, et le ministre Mme Elisabeth Guigou y ont veillé.

En effet, la clause de sauvegarde - 425 000 têtes de bétail importables depuis les pays tiers, dont les pays de l'Est, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Hongrie - est confirmée. C'est une disposition renouvelable et le contingent qui pourra être importé de ces trois pays, bien entendu sous certaines conditions sanitaires, fera partie de ces 425 000 têtes et des quelques milliers de tonnes dont l'importation est déjà autorisée. Ce bétail-là ne devrait même pas pénétrer sur le territoire de la Communauté puisque celle-ci va faire un effort pour qu'il soit réexporté immédiatement, sans passer par la Communauté, vers le marché soviétique.

C'est la raison pour laquelle plusieurs dirigeants agricoles se sont déclarés satisfaits de cette disposition. Comme toujours dans la vie, il faut veiller à ce que ce qui a été acquis soit maintenu. Nous devons donc tous veiller au cours des années prochaines, c'est-à-dire de 1993 - car ce processus ne se mettra en place qu'à partir de 1993 - à 1998, à ce que ces stipulations soient bien respectées.

En conclusion, nous savions déjà avant la manifestation, mais nous sommes confirmés, moi le premier, dans cette conviction, que nos agriculteurs souhaitent qu'on leur ouvre des perspectives. Il faut avoir avec eux une discussion franche et ouverte pour inventer les solutions de l'avenir.

Il faut également être très attentif à ce qui se passe dans les négociations du G.A.T.T. car ce qui est en train de se préparer au niveau du secrétariat général est assez inquiétant. Entre les positions américaines et les positions toutes administratives pour le moment de M. Dunkel et de l'équipe qui travaille auprès de lui, il y a des rapprochements menaçants pour l'agriculture européenne. Les politiques devront se saisir du dossier et, là aussi, la plus grande vigilance s'impose à nous tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

HAÏTI

M. le président. La parole est à M. Jean Lacombe.

M. Jean Lacombe. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, M. Dumas, et concerne la situation en Haïti.

Après le coup d'Etat militaire, ainsi que vous l'aviez indiqué au début de la séance, a été mis un terme à la présidence de M. Jean-Bertrand Aristide, régulièrement et démocratiquement élu pour la première fois en Haïti, en même temps d'ailleurs que les députés et les sénateurs.

Dans ce pays, dont l'histoire n'est faite que de coups d'Etat, d'assassinats, de disparitions, de tortures, pour la première fois le peuple haïtien pouvait espérer en son avenir parce qu'il s'était doté d'institutions et de dirigeants démocratiquement élus. Notre assemblée avait d'ailleurs en cette circonstance, au nom du bureau et les différents groupes politiques étant représentés, participé aux côtés de l'Organisation des Nations unies à la vérification du bon déroulement de ces élections.

Aujourd'hui, quarante-huit heures après le coup d'Etat, la réaction des Nations unies et notre réaction peuvent faire encore reculer les putschistes, permettre le rétablissement du président et des institutions élues et mettre un terme à la violence. C'est pourquoi nous assurons de notre appui le président Brutus ici présent, qui doit retourner en Haïti. Il s'agit, pour l'avenir du pays, d'un retour vital et, dans ces circonstances, comme nous l'avons fait, dans des circonstances exceptionnelles, nous pourrions l'accompagner.

Monsieur le ministre d'Etat, quelle a été l'action de la France au cours des dernières vingt-quatre heures ? Dans la mesure où les Nations unies et des délégations de nombreuses assemblées ont participé à ces élections, le problème du droit d'ingérence n'est-il pas posé une nouvelle fois ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs, une fois encore, Haïti est l'objet de notre compassion. Personne

ne saurait, mieux que le président de l'Assemblée nationale ne l'a fait tout à l'heure, dire les sentiments qui nous animent face aux événements qui viennent de s'y dérouler.

Au début de tout cela, une révolte : elle était circonscrite à quelques militaires qui retournaient leurs armes contre le pouvoir civil et donnaient à l'entreprise un aspect de mutinerie. Cette mutinerie changeait de nature lorsque se joignait aux mutins le général en chef, donnant à cette entreprise l'allure d'un coup d'Etat.

Ce coup d'Etat conduisait le pouvoir légitime, incarné par le président, le Père Aristide, à quitter Haïti. Il n'a dû son salut, et il a tenu à le dire lui-même dès son arrivée au Venezuela, qu'à l'entremise de la France et à l'action courageuse de l'ambassadeur, Jean-Raphaël Dufour. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Celui-ci, en plein accord avec sa hiérarchie, n'a pas hésité à l'arracher des mains des rebelles, à le prendre dans son véhicule, à le transporter dans un premier temps au palais présidentiel et, en dépit des tirs d'armes automatiques, à le conduire jusqu'à l'aéroport. Pour sanctionner cette attitude courageuse, le Conseil des ministres a décidé ce matin d'élever M. Dufour, à titre exceptionnel, au grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Permettez-moi d'ajouter, sur le fond, que non seulement rien n'excuse ce coup d'Etat mais que tout condamne les rebelles et l'action qu'ils ont conduite contre le pouvoir légitime...

M. Jean-Claude Lefort. Et ceux qui sont derrière ?

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. ... le mépris dans lequel ils ont tenu le vote qui a porté à la tête de la République d'Haïti le père Aristide, élu avec 67 p. 100 des voix au premier tour de cette élection, l'explication dérisoire qui fut donnée de ce coup d'Etat, le profond dédain affiché à l'égard du peuple haïtien lui-même qui va connaître forcément une période d'exactions et une grande misère.

Dans ces conditions, la France fut le premier pays à condamner cette rébellion. Elle le fit dans les premières heures du putsch : condamnation sévère assortie de décisions touchant à notre programme de coopération. L'aide à Haïti est suspendue. Ce n'est pas négligeable car elle représente une somme de 210 millions de francs. Les soixante-quatorze coopérants qui se trouvent sur place ont reçu instruction de cesser immédiatement leur service.

La France a entraîné dans son sillage les Etats-Unis d'Amérique, la Communauté économique européenne, qui vient de prendre également la décision de suspendre toute aide - elle était, en vertu des accords de Lomé IV, de l'ordre de 600 millions de francs pour quatre années.

Ainsi, la communauté internationale se manifeste en condamnant avec fermeté ce coup d'Etat...

M. Jean-Claude Gaysot. Sauf l'O.N.U. !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. ... que, je le répète, rien n'excuse.

Le conseil de sécurité, que la France présidait jusqu'à lundi soir, fut immédiatement saisi et reste saisi de ce différend. Il lui appartiendra d'adopter l'attitude courageuse que la France souhaite lui voir adopter. *(« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

Pour conclure, sachez, mesdames, messieurs, que le père Aristide, qui s'est réfugié à l'ambassade de France au Venezuela, a manifesté le désir de venir dans notre pays. Il y sera reçu non comme un exilé ou un demandeur d'asile ordinaire mais comme le président légitime de la République d'Haïti. *(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste, du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Telles sont les décisions par lesquelles s'est exprimée la volonté de la France de voir respecter aujourd'hui, partout dans le monde où la démocratie progresse, les gouvernements légitimement élus.

Telle sera la réponse de la France démocratique à un gouvernement issu du retournement des armes et qui n'a à nos yeux aucune légitimité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste et sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le président. Nous revenons au groupe de l'Union du centre.

SITUATION DES INFIRMIÈRES EN FRANCE

M. le président. La parole est à Mme Christine Boutin.

Mme Christine Boutin. Madame le Premier ministre, monsieur le ministre des affaires étrangères, permettez-moi tout d'abord d'exprimer notre satisfaction de voir ainsi la France défendre la démocratie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et du groupe socialiste.)*

Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

Le monde de la santé est en difficulté. Hier, les assistantes sociales étaient dans la rue. En ce moment, les associations pour les handicapés mentaux se rassemblent place Vauban. Le 26 septembre dernier, 10 000 infirmières étaient venues manifester dans les rues de Paris. Il est difficile de faire un choix car nous soutenons chacune de ces catégories. Toutefois, ma question portera plus particulièrement sur le problème des infirmières.

Dix mille infirmières dans la rue, ce n'est pas rien. Cette mobilisation s'explique sans doute par l'action des organisations syndicales représentatives mais davantage, monsieur le ministre, par les difficultés croissantes que les infirmières rencontrent dans l'exercice de leur profession. Or ce sont elles les chevilles ouvrières de ce secteur !

M. Jean-Claude Lefort. Ce sont des porteuses de pancartes !

Les difficultés sont en effet très importantes : manque d'effectifs, système de formation inadéquat, salaires insuffisants. Elles expliquent que la moitié des infirmières diplômées n'exercent pas. Elles expliquent également l'affaiblissement du recrutement.

L'U.D.C. n'a pas attendu cette dernière manifestation pour soutenir les infirmières. Lors de la discussion du projet de loi sur la réforme hospitalière, nous avons obtenu un certain nombre de mesures en leur faveur, que je tiens à souligner : une représentation spécifique au sein du conseil d'administration et du comité technique d'établissement des hôpitaux ainsi que la création d'un service de soins hospitaliers dirigé par l'infirmière générale. Cela prouve bien que, pour nous, la préoccupation que nous exprimons n'est ni tardive ni conjoncturelle.

Nous comprenons bien sûr vos contraintes budgétaires, mais nous ne pouvons pas nous résoudre à laisser croître le désarroi de cette profession. C'est pourquoi, monsieur le ministre, au nom du groupe U.D.C., nous vous demandons clairement quand et comment vous allez accepter l'augmentation des effectifs des infirmières...

M. Jean-Claude Gaysot. Et l'augmentation des salaires !

Mme Christine Boutin. ... quand vous allez réviser le déroulement de leur carrière, enfin, quand vous allez entamer la réforme du système de formation. Leur attente, à notre avis, n'a que trop duré ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé, pour une réponse qui, sur un sujet important, devra malheureusement être courte, parce que le temps de parole du groupe a été dépassé.

M. Bruno Durloux, ministre délégué à la santé. J'essaierai d'être bref, monsieur le président.

Madame le député, le malaise infirmier dans les hôpitaux n'est en effet pas encore résorbé. J'en suis conscient ainsi que le Gouvernement.

Les origines de ces difficultés sont complexes et multiples, ce qui nécessite une politique globale et continue.

Cette politique se développe jusqu'à présent dans trois directions.

Le premier axe concerne les rémunérations et la carrière des personnels soignants et aides-soignants. Les protocoles d'octobre 1988 et de février 1989 ont déjà permis des progrès substantiels. Je rappelle que le total des crédits affectés à la rémunération et aux carrières de ces personnels représentent

3,6 milliards de francs et que cela correspond à des améliorations de rémunération allant, selon les cas, de 500 à 1 300 francs par mois. Il faut y ajouter les nouvelles modifications indiciaires qui, selon les spécialités, représentent de 300 à 800 francs par mois.

Deuxième axe, et je vous remercie d'y avoir fait écho, car on le souligne insuffisamment : la reconnaissance de la place et du rôle des infirmières dans l'hôpital. La loi hospitalière comporte à cet égard des dispositions riches. Vous en avez proposé quelques-unes. Je vous en remercie et je sais que vous êtes reconnaissante au Gouvernement de les avoir acceptées. *(Sourires.)*

Je veux les rappeler, car elles sont importantes.

C'est en premier lieu une place de droit pour les infirmières au conseil d'administration des hôpitaux. Ainsi, elles seront en mesure de participer et de faire connaître leur point de vue sur la politique générale de leur hôpital.

C'est, en deuxième lieu, la création du service de soins infirmiers, dirigé par une infirmière générale, qui, elle-même, participe à l'équipe de direction de l'hôpital.

En troisième lieu, nous avons créé des conseils dans les services et dans les départements, de manière que les infirmières soient associées à la vie quotidienne de leur service ou de leur département. Avec ces dispositions, qu'il faut maintenant faire vivre grâce au concours des responsables médecins, au concours des directeurs administratifs et au concours des conseils d'administration et de leurs présidents, nous avons, je crois, les moyens de régler la question de la participation des infirmières et des aides-soignantes à la vie de l'hôpital.

Troisième axe : la formation. Nous avons créé le diplôme unique pour les infirmières. La création de ce diplôme est l'occasion de refondre les programmes de formation dans les écoles d'infirmières. Nous avons également l'intention de demander aux universités de valider certains modèles de formation, de manière à établir les passerelles souhaitables.

Le quatrième axe concerne les conditions de travail, et plus précisément les conditions de vie au travail.

Comment traiter ce problème ?

Premièrement, il faut le traiter d'une manière décentralisée. Nous ne pouvons pas, par des décrets ou par des arrêtés, régler la question des conditions de travail dans les 1 050 hôpitaux publics de France.

Deuxièmement, il faut agir à partir de bases concrètes, pratiques. Les infirmières souhaitent que des solutions concrètes soient apportées à des problèmes concrets. Je recevrai demain les organisations syndicales nationales, ainsi que les syndicats professionnels des personnels soignants et aides-soignants pour examiner avec eux les propositions que nous avons élaborées depuis quelques semaines dans ce domaine concernant les allocations d'étude, la prise en compte des contraintes et les conditions de vie au travail.

Des signes encourageants apparaissent. Depuis quelques années, on constate que les écoles d'infirmières font le plein - alors même que nous avons accru le nombre de places -, ce qui prouve que les jeunes gens s'orientent de nouveau vers la profession infirmière.

Voilà pourquoi je reste confiant dans l'avenir de cette profession. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. Nous passons à une question de M. Daniel Colin, qui porte sur un sujet important, mais qui devra - tout comme la réponse qui lui sera apportée - être relativement courte.

TRANSFUSION SANGUINE ET SIDA

M. le président. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. Daniel Colin. Ma question s'adresse à M. le garde des sceaux.

Monsieur le ministre, le rapport de l'inspection générale des affaires sociales sur la transfusion sanguine et le sida en 1985, qui vient d'être rendu public, apporte la preuve que le Gouvernement, en particulier le ministre des affaires sociales et de la solidarité et le secrétaire d'Etat à la santé de l'époque, étaient informés que des mesures urgentes devaient être prises pour protéger les hémophiles et les transfusés des risques de contamination par le virus du sida.

Le compte rendu d'une réunion interministérielle qui s'était tenue le 9 mai 1985 au cabinet du Premier ministre sur les modalités d'établissement d'un test de détection du sida nous apprend que les participants à cette réunion étaient surtout préoccupés de réserver le marché français et international au test proposé par « Diagnostic Pasteur », alors en concurrence avec la société américaine Abbot, dont le produit pouvait être commercialisé en France immédiatement.

Au terme de cette réunion, il fut décidé qu'il fallait attendre que le produit français fût prêt pour généraliser le dépistage !

La note en date du 10 mai 1985 du sous-directeur à l'organisation des soins et des programmes médicaux à la direction générale de la santé, adressée au cabinet du secrétaire d'Etat à la santé, mentionnait les dispositions à prendre immédiatement pour stopper l'épidémie chez les hémophiles et les transfusés. Elle indiquait qu'il faudrait, parallèlement au dépistage, chauffer les produits sanguins afin d'inactiver le virus.

En outre, cette note précisait que, sur les 4 000 hémophiles et transfusés français, 50 p. 100 étaient touchés par le sida.

Le 19 juin, M. Fabius, alors Premier ministre, annonçait que le dépistage serait prochainement systématique.

Cependant, il a fallu attendre le 1^{er} août 1985 pour qu'il soit obligatoire et le 1^{er} octobre 1985 pour que les produits non chauffés ne soient plus ni utilisés ni remboursés.

Que de temps perdu ! Que de vies gâchées !

Pour ce temps perdu, et alors que ce drame perdure pour ces vies humaines et ces familles brisées, désespérées, je vous demande, monsieur le ministre, l'ouverture d'une instruction judiciaire contre X - selon le principe général de l'opportunité des poursuites et en application des articles 1^{er} et 31 du code de procédure pénale, d'après lequel le ministère public exerce l'action publique et requiert l'application de la loi - afin que les victimes puissent savoir où est la véritable responsabilité de la tragédie et qu'elles puissent être indemnisées justement, non pas sur la base d'un forfait, mais en fonction du dommage que chacune d'entre elles a subi. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration. Monsieur le député, la contamination des hémophiles à l'occasion de transfusions est l'un des événements les plus graves et les plus tragiques en matière de santé publique depuis de nombreuses années.

Comme vous le savez, c'est une tragédie qui a frappé tous les pays, et non pas seulement la France.

Nous devons traiter cette question avec rigueur, avec honnêteté et sans esprit polémique.

M. Daniel Colin. Tout à fait !

M. Jean Ueberschlag. Personne n'a engagé de polémique !

M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. A l'égard des hémophiles, à l'égard de leurs familles, à l'égard de ceux qui les soutiennent, à l'égard aussi des transfusés qui, sans être hémophiles, ont été contaminés, nous avons un double devoir : un devoir de vérité et un devoir de solidarité.

S'agissant de la vérité, nous avons, M. Durieux et moi-même, pris l'engagement de rendre public le rapport qui a été établi à notre demande par l'inspection générale des affaires sociales. Ce rapport, établi par M. Lucas, chef du service de l'inspection générale des affaires sociales, est un rapport que tout le monde a jugé précis, rigoureux et complet, autant que M. Lucas ait pu obtenir les éléments de la vérité. Ce rapport, comme je m'y étais engagé, a été rendu public.

Reste, bien entendu, la grave question, la terrible question des responsabilités et des fautes. Je ne me permettrai pas, monsieur le député, d'en décider. Et je crois déduire de vos propos que vous ne le faites pas vous-même. C'est en effet à la justice, et à elle seule, qu'il appartient de le faire.

C'est pourquoi M. Durieux et moi-même avons aussitôt transmis ce rapport à M. le garde des sceaux, pour qu'il soit joint à l'instruction qui est en cours - puisque, comme vous le savez, des procès ont déjà été intentés.

Je souhaite, pour ma part, sans interférer dans le processus de la justice, que ces décisions judiciaires interviennent le plus vite possible.

Mais, sans attendre ces décisions - et c'est notre devoir de solidarité -, le Gouvernement demande aux compagnies d'assurances, en concertation avec les associations qui représentent les familles et les malades, de mettre au point dans les plus brefs délais une indemnisation qui soit rapide, complète et juste, cette indemnisation pouvant servir, comme on dit, de « transaction » - c'est un mot horrible dans un cas de ce genre, mais c'est le mot d'usage.

Nous souhaitons aussi que les malades ou leurs familles qui veulent poursuivre leur action en justice puissent le faire sans être obligés de renoncer à leurs droits et de renoncer à la procédure, et donc que la solidarité leur soit acquise pendant le temps où ils poursuivront l'action en justice.

Enfin, il faut traiter le cas des contaminés qui ne sont pas des hémophiles, le cas des transfusés. Pour ceux-là aussi, la solidarité nationale et la solidarité des compagnies d'assurance doit s'exercer.

J'ajouterai, monsieur le député, que M. Durieux et moi-même annoncerons dans les prochaines semaines des décisions touchant à l'organisation de la transfusion sanguine en France avec deux objectifs : premièrement, resserrer la tutelle du Gouvernement, c'est-à-dire des ministères concernés, sur ces organisations ; deuxièmement, les adapter à la réalité européenne.

Je rappelle que, dès mon arrivée, j'ai pris, avec Bruno Durieux, la décision d'étendre à tout le territoire national le test sur un virus qui, certes, semble moins dangereux et moins fréquent que le sida, mais qui méritait néanmoins d'être dépisté dans toutes les opérations de transfusion sanguine.

Nous avons également mis en place, pour assurer en permanence à la France le plus haut niveau possible de sécurité en matière de transfusion sanguine, un comité composé des meilleurs experts. Ce comité se réunira dans le courant du mois d'octobre. Ses conclusions seront naturellement rendues publiques.

Je terminerai en rappelant - mais vous le savez bien, mesdames, messieurs les députés - que nous avons besoin de dons du sang. Nous ne devons pas décourager les Françaises et les Français de donner leur sang.

Il en va, là aussi, de la vie de milliers de nos concitoyens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. Nous passons au groupe du Rassemblement pour la République, pour une question et une réponse qui devront, là encore, être brèves.

USAGE DE LA DROGUE ET AUGMENTATION DE LA DÉLINQUANCE

M. le président. La parole est à M. Claude Dhinnin.

M. Claude Dhinnin. Monsieur le ministre de l'intérieur, les Français constatent chaque jour que la délinquance est en nette progression.

La police, malgré sa bonne volonté, n'a plus les moyens de maîtriser la situation. Elle est même bafouée, narguée par des délinquants si jeunes que la loi les met à l'abri de la répression.

Chaque jour, les rangs de ces délinquants sont grossis par des toxicomanes pour qui le vol est le seul moyen de se procurer de la drogue. Ce sont des personnes âgées que l'on dépouille de leurs économies, le tiroir-caisse du commerçant qui disparaît, ...

M. Jacques Santrot. Démagogue !

M. Claude Dhinnin. ... des pharmacies attaquées, des vitrines vandalisées *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)*...

M. Jacques Santrot. Des bourgeois attaqués !

M. Claude Dhinnin. ... des enfants - et même des adultes - rackettés à la sortie des écoles, dans les trains, le métro. Et j'en passe ! *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

Un député du groupe socialiste. Protégez ces malheureux !

M. Claude Dhinnin. Devant ce climat d'insécurité qui s'instaure et prend des proportions inquiétantes, allez-vous, monsieur le ministre, prendre des dispositions qui permettent de lutter plus efficacement contre ceux qui font le commerce de la drogue ? Allez-vous renforcer les effectifs de police ? Les délinquants vont-ils enfin payer leurs méfaits par un travail d'intérêt général ?

M. Robert Anselin. Vive l'ordre moral !

M. Claude Dhinnin. Monsieur le ministre, les Françaises et les Français attendent avec impatience que vous agissiez vite, concrètement et fermement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur - pour une réponse courte.

M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur. Mesdames, messieurs, la police agit.

Mme Marie-France Stirbois. Et la justice ?

M. le ministre de l'intérieur. Et je profite de votre question, monsieur Dhinnin, pour rendre hommage au travail de la police nationale, qui, sous ses différentes formes d'activité, a eu, depuis le début de l'année, de nombreuses tâches à accomplir : pendant la période de la guerre du Golfe, pour éviter le terrorisme ; dernièrement, pour éviter que l'été que certains prévoiaient très chaud dans les banlieues ne soit pas celui attendu ; dimanche dernier enfin, pour accomplir de façon magistrale - et j'ai reçu à cette occasion les remerciements des organisations agricoles - le rôle qui était le sien lors de cette grande manifestation à Paris.

M. Arnaud Lopercq. C'est les organisations agricoles qu'il faut remercier !

M. le ministre de l'intérieur. Mais, monsieur Dhinnin, votre question portait essentiellement sur un problème qui, en France comme ailleurs, est très préoccupant : celui de la drogue.

En 1990, les décès dus à la drogue ont été beaucoup trop nombreux, même si leur nombre est inférieur à celui qu'on observe dans d'autres pays. Trois cent cinquante, soit pratiquement un par jour !

Aussi ai-je donné mission à la police nationale de faire de la lutte contre la drogue une priorité.

Cette année, 11 470 arrestations ont été effectuées au cours du premier semestre, ...

Mme Marie-France Stirbois. Combien ont été relâchés ?

M. le ministre de l'intérieur. ... soit 14 p. 100 de plus que pendant le premier semestre de 1990.

C'est le travail de la police urbaine, c'est le travail de la police de la rue.

Mais il y a aussi le travail de la police judiciaire.

Je veux, sur ce point, souligner le travail effectué par cet outil remarquable qu'est l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants. J'ai affecté, et mon prédécesseur a affecté pendant deux ans, cinquante fonctionnaires de plus au service central, et cent fonctionnaires de plus dans nos provinces. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Christian Estrosi. On ne les voit nulle part !

M. le ministre de l'intérieur. Dix antennes de cet office sont implantées à l'étranger. La dernière vient d'être implantée à Miami.

Grâce à l'action de la police, de la gendarmerie et de la douane, des résultats ont été obtenus : 373 kilos d'héroïne saisis en 1990, soit une augmentation de 35 p. 100 ;

1 830 kilos de cocaïne, soit une augmentation de 100 p. 100 ; 21 000 kilos de cannabis, soit une augmentation de 30 p. 100 ; 4 900 trafiquants interpellés, chiffre en augmentation de 11 p. 100.

M. Christian Estrosi. Et combien ont été relâchés ?

M. le ministre de l'intérieur. Telles sont les statistiques mais il faut faire plus, il faut faire mieux.

M. le président. Je vous serais reconnaissant de conclure, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'intérieur. Nous examinerons ces questions lors de l'examen du budget et d'un projet de loi qui me paraît essentiel et qui a été présenté par M. le garde des sceaux : le projet de loi sur les livraisons surveillées.

Le Gouvernement s'attaque à ce problème. La police travaille. Et, de grâce que cessent des critiques. Surtout vis-à-vis de la police : elles ne sont absolument pas fondées ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

SITUATION DES HANDICAPÉS

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. François Loncle.

M. François Loncle. Ma question concerne les handicapés. Il fallait que nous en parlions avant que ne s'achèvent ces questions au Gouvernement. Mme Boutin a d'ailleurs fait allusion à la manifestation qui se déroule en ce moment.

Les handicapés interpellent une fois encore la société française : ils nous interpellent, ils interpellent le Gouvernement. Ils manifestent aujourd'hui même, mais ils le font avec une très grande dignité, comme d'habitude, et en soulignant - leurs écrits en témoignent - les efforts considérables qui ont été faits dans leur direction depuis quelques années. En soulignant aussi que ce n'est pas seulement l'Etat qui doit répondre à tous les problèmes posés par le handicap.

Ils entendent appeler l'attention sur un certain nombre de problèmes : la nécessité de respecter le plan pluriannuel de développement des centres d'aide par le travail et des maisons d'accueil spécialisées ; la réforme des Cotorep annoncée par vous-même et par M. Gillibert ; le gel des crédits budgétaires, qui touche particulièrement les auxiliaires de vie et par conséquent les associations qui s'occupent des handicapés ; l'augmentation du forfait hospitalier, qui grève lourdement, au bout de deux mois d'hospitalisation, les allocations des handicapés ; l'attitude du C.N.P.F., qui envisagerait de se retirer du conseil d'administration de l'agence pour la gestion du Fonds national d'insertion professionnelle parce qu'il souhaite utiliser les crédits de cette agence à une autre fin.

Monsieur le ministre, sur tous ces points, les 5 200 000 handicapés que compte notre pays souhaitent obtenir des réponses. Connaissant la volonté du Gouvernement à leur égard, ils attendent des actes.

Tel est le sens, monsieur le ministre, de ma question. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Bruno Durieux, ministre délégué à la santé. Monsieur le député, Michel Gillibert vous demande de bien vouloir l'excuser car il reçoit précisément en ce moment une délégation de l'Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés. Il souhaite, par mon intermédiaire, rappeler ce qu'a été l'action du Gouvernement dans le domaine du handicap.

La politique globale du handicap a connu depuis 1988 des développements sans précédent : création de 10 800 places de centres d'aide par le travail, de 3 600 places d'ateliers protégés et de 4 800 places de maisons d'accueil spécialisées.

M. Jean-Jacques Weber. Par les départements !

M. le ministre délégué à la santé. Le Gouvernement peut également inscrire à son actif : le plan de soixante mesures pour le transport ; la simplification de l'oc-

troi du macaron « grand invalide civil » et de la carte d'invalidité ; la loi du 13 juillet 1991, adoptée à l'unanimité de l'Assemblée nationale et du Sénat, en faveur de l'accessibilité dans les lieux publics, les lieux d'habitation et les établissements relevant du public.

Il peut aussi citer : la préparation des assises étudiantes pour l'intégration universitaire ; la loi du 12 juillet 1990 sur la protection des personnes handicapées contre les discriminations ; enfin, l'ensemble des mesures pour l'emploi des personnes handicapées.

Par ailleurs, Michel Gillibert sera conduit avant la fin de la semaine à présenter des propositions sur la crise que traverse actuellement l'A.G.E.F.I.P.H.

Je pourrais continuer le bilan.

Il est clair, monsieur le député, que les pouvoirs publics n'ont pas cessé depuis 1988 de prévoir toutes les dispositions utiles et possibles pour assurer aux personnes handicapées le droit de vivre avec les autres comme les autres, ce qui a impliqué des efforts importants de la nation en faveur des handicapés.

D'autres projets sont en cours, en particulier celui que vous évoquiez à l'instant concernant la réforme des Cotorep. Michel Gillibert rendra public cet après-midi, devant une délégation de l'Union nationale des associations de parents d'enfants handicapés, le lancement d'une réflexion conduite en concertation avec les associations en vue d'élaborer un nouveau plan qui permettra d'assurer le prolongement des deux programmes pluriannuels en cours.

Voilà, monsieur le député, l'ensemble de la politique du handicap qui est mise en œuvre ; elle résulte du travail en commun mené avec les associations et en particulier avec l'Union nationale des associations de parents d'enfants handicapés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

MESURES EN FAVEUR DES JEUNES

M. le président. La parole est à M. Marc Dolez.

M. Marc Dolez. Ma question s'adresse à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

Madame le ministre, le 12 juin dernier, à l'issue du comité interministériel sur la politique de la ville, le Premier ministre a annoncé un certain nombre d'actions en faveur des jeunes, notamment de ceux qui ne partaient pas en vacances, jeunes qui avaient exprimé les mois précédents leur volonté de participer activement et concrètement à l'animation et à la vie de leurs quartiers.

Ces diverses actions ont été menées très rapidement et ont connu un vif succès ; les collectivités locales et les associations, il faut le souligner, y ont largement participé.

Pouvez-vous, madame le ministre, nous dresser un bilan de ces actions et nous indiquer les mesures que vous comptez prendre pour en assurer le prolongement dans les mois qui viennent ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

Mme Frédérique Bredin, ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, en effet, Mme le Premier ministre a, cet été, affirmé sa volonté d'aider les jeunes et de montrer l'attention qu'elle leur portait. Elle a donc décidé, avec tous les ministres, notamment avec Michel Delebarre, ministre de la ville, la mise en place d'un plan de grande envergure et de nouvelles actions en leur faveur, ce qui a permis à 300 000 jeunes de partir en vacances dans des conditions qu'ils n'avaient pas connues jusqu'alors.

Je suis heureuse de pouvoir dresser le bilan de ces actions devant vous, d'autant que je les avais annoncées en juin dernier devant votre assemblée.

Les résultats ont dépassé notre espérance. Ce bilan est bon, non parce que l'été a été calme - je ne veux pas juger sur des indicateurs négatifs - mais parce que des centaines de milliers de jeunes ont vu concrètement les paroles suivies d'actes, ont pris conscience de l'attention que leur portait le Gouvernement, et ont pu s'impliquer dans la réalisation de leurs projets.

Notre action a été fondée sur deux principes simples : soutenir l'initiative des jeunes et valoriser leurs réalisations.

Pour ce qui est de mon ministère, je dirai un mot des équipements sportifs de proximité. Le Premier ministre avait décidé l'implantation de 1 000 équipements dont 500 en 1991, en déléguant des crédits supplémentaires et spéciaux de 100 millions de francs.

Aujourd'hui, les résultats ont dépassé les prévisions : nous avons en effet lancé 531 équipements sportifs de proximité, dont la moitié fonctionne déjà. Plus de 400 sportifs de haut niveau ont accepté de parrainer ces équipements - Daniel Herrero, Fernandez, Guy Roux, Jean-Claude Perrin, les Duchesnay et tant d'autres -, de faire vivre ces nouveaux lieux de sport avec les jeunes.

Je voudrais insister sur cette réalisation étant donné l'écho qu'elle a rencontré chez les jeunes eux-mêmes. Ce sont des espaces sportifs de tout genre - équipements polyvalents, pistes de skate, salles de combat - et d'accès totalement libre qui sont construits au cœur des quartiers et au pied des immeubles. Ils sont faits par les jeunes et pour les jeunes ; ils sont gérés et animés par eux. En un mot, ils sont à eux.

Deuxième action : plus de dix mille jeunes sont partis dans des ateliers, ont pu mener à bien des projets soit de rénovation ou d'embellissement de leur propre quartier, soit de restauration du patrimoine culturel ou naturel.

Autre action : l'ouverture de terrains de sport toujours fermés l'été. Pour la première fois, pendant ces grandes vacances, 118 terrains de sport au lieu de 100 ont été ouverts dans plus de 89 villes françaises.

Par ailleurs, 3 000 jeunes ont été récompensés pour la réalisation de leurs projets cette année.

C'est un premier succès. Mais vous avez raison de le dire, monsieur le député, ces actions n'auraient pas de sens si elles avaient dû s'achever au 1^{er} septembre.

Pour ce qui est des équipements sportifs de proximité, les 1 000 « J-sports » comme on les appelle, nous en aurons 500 en 1992, auxquels s'ajouteront 500 autres équipements. C'est donc tout un maillage de la ville et du milieu rural qui sera réalisé et qui est en cours. Pour ma part, je serai toujours très vigilante s'agissant de l'implication des jeunes dans la conception et l'animation des espaces qui sont les leurs.

Les ateliers seront poursuivis pendant les petites et les grandes vacances de l'année 1992 : le prochain rendez-vous aura lieu à la Toussaint. Les terrains de sport seront, eux aussi, de nouveau ouverts pendant les vacances petites et grandes.

Je lancerai avec les collectivités qui veulent aller plus loin - je souligne que celles-ci ont très bien joué le jeu - un « ticket-sport » offrant des vacances sportives et gratuites à tous les jeunes qui le désirent dans les installations sportives locales, grâce aux associations sportives locales. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Quant aux projets de jeunes, chaque année, 2 000 sont aidés par le ministère. Grâce à une augmentation de 10 p. 100 du budget du ministère de la jeunesse et des sports - c'est la première fois -, plus de 100 millions de francs seront consacrés à aider des projets de jeunes, ce qui permettra de passer de 2 000 à 20 000 projets aidés cette année. Cela correspond à notre philosophie : aider les jeunes, lesquels, on le sait, ont de nombreux projets et débordent d'enthousiasme pour les réaliser. Tel est, monsieur le député, le rôle que je m'assigne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, nous avons terminé les questions au Gouvernement de cette première séance.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures cinq, est reprise à dix-sept heures vingt, sous la présidence de M. Loïc Bouvard.*)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

4

DÉMISSION D'UN DÉPUTÉ

M. le président. J'informe l'Assemblée que M. le président a pris acte au *Journal officiel* du vendredi 9 août 1991 de la démission de Mme Marie-Madeleine Dieulangard, député de la huitième circonscription de la Loire-Atlantique.

5

PROCLAMATION D'UN DÉPUTÉ

M. le président. M. le président a reçu, en application de l'article L.O. 179 du code électoral, une communication de M. le ministre de l'intérieur, en date du 25 septembre 1991, l'informant que M. Claude Evin, a été élu, le 22 septembre 1991, député de la huitième circonscription de la Loire-Atlantique.

6

DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR DES REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

M. le président. En application de l'article L.O. 185 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication d'une décision de rejet relative à des contestations d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, cette communication est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

7

DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'informe l'Assemblée que le Conseil constitutionnel a publié :

- au *Journal officiel* du 25 juillet 1991, sa décision déclarant non contraire à la Constitution, la loi portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

- au *Journal officiel* du 26 juillet 1991, sa décision déclarant non contraire à la Constitution, la loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ;

- au *Journal officiel* du 27 juillet 1991, sa décision déclarant non contraire à la Constitution, la loi autorisant l'approbation de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française, relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes ;

- au *Journal officiel* du 31 juillet 1991, sa décision déclarant non contraire à la Constitution, la loi portant diverses mesures d'ordre social ;

- au *Journal officiel* du 2 août 1991, sa décision déclarant non contraire à la Constitution, à l'exception de certaines de ses dispositions, la loi portant réforme hospitalière ;

- au *Journal officiel* des 5 et 6 août 1991, sa décision déclarant non contraire à la Constitution, la loi relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique.

Ces textes lui avaient été déférés par plus de soixante députés ou par plus de soixante sénateurs, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution.

8

NOMINATIONS À DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. J'informe l'Assemblée que les nominations de ses représentants au sein :

- de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations,
- du comité directeur du fonds d'aide et de coopération,
- de la commission d'accès aux documents administratifs,
- et de la commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité ont été publiées au *Journal officiel* des 6, 12, 19 et 21 juillet 1991.

9

DÉCLARATION DE L'URGENCE DE PROJETS DE LOI

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de Mme le Premier ministre des lettres l'informant que le Gouvernement déclare l'urgence :

- du projet de loi modifiant le code du service national (n° 2214) ;
- et du projet de loi relatif à l'Agence du médicament et à la régulation des dépenses de médicaments prises en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie (n° 2219).

Acte est donné de ces communications.

10

RENOIS POUR AVIS

M. le président. J'informe l'Assemblée que la commission de la défense nationale et des forces armées a décidé de se saisir pour avis du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique, et du projet de loi relatif au renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Je l'informe également que la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République a décidé de se saisir pour avis des articles 14 à 19 du projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Je l'informe enfin que la commission de la production et des échanges a décidé de se saisir pour avis du projet de loi relatif à l'Agence du médicament et à la régulation des dépenses de médicaments prises en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

11

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 15 octobre inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Cet après-midi et ce soir, à vingt et une heures trente :

Projet modifiant le code du service national.

Jeudi 3 octobre, à quinze heures, après les questions à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt, et vingt et une heures trente :

Projet sur l'Agence du médicament.

Vendredi 4 octobre, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, quinze heures et, éventuellement, vingt et une heures trente :

Projet sur l'effectif des conseils régionaux ;

Éventuellement, suite du projet sur l'Agence du médicament.

Lundi 7 octobre, à quinze heures et vingt et une heures trente, et mardi 8 octobre, à neuf heures trente, seize heures et, éventuellement, vingt et une heures trente :

Projet réformant les dispositions du code pénal relatives aux crimes contre la nation.

Mercredi 9 octobre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente, et jeudi 10 octobre, à quinze heures, après les questions à M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur, et vingt et une heures trente :

Projet renforçant la lutte contre le travail clandestin.

Vendredi 11 octobre, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Éventuellement suite du projet renforçant la lutte contre le travail clandestin.

Mardi 15 octobre, à neuf heures trente :

Proposition de loi sur le statut des agglomérations nouvelles.

A seize heures et vingt et une heures trente :

Explication de vote et vote par scrutin public sur l'ensemble du projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin ;

Discussion générale du projet de loi de finances pour 1992.

Organisation de la discussion budgétaire

M. le président. La conférence des présidents a décidé que la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 se déroulera du mardi 22 octobre au vendredi 15 novembre conformément au calendrier annexé à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

12

DEMANDE D'EXAMEN SELON LA PROCÉDURE D'ADOPTION SIMPLIFIÉE

M. le président. Par ailleurs, la conférence des présidents a été saisie d'une demande tendant à l'application de la procédure d'adoption simplifiée à la discussion de la proposition sur le statut des agglomérations nouvelles.

Il peut être fait opposition à cette demande, dans les conditions prévues à l'article 104 du règlement, jusqu'au lundi 14 octobre, à dix-huit heures.

13

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Christian Spiller, pour un rappel au règlement.

M. Christian Spiller. Je vous remercie, monsieur le président. Je prie mes collègues de m'en excuser mais j'aimerais vous poser une question toute simple, quoique d'importance : que compte faire la présidence, dans le présent comme dans l'avenir, pour assurer la sécurité des personnes présentes dans l'hémicycle, qu'il s'agisse de nos collègues députés, des membres du Gouvernement et du personnel, sans oublier le public ?

Vous savez que, lors de la dernière journée de la session de printemps, quelques-uns d'entre nous ont été victimes dans l'hémicycle de l'envoi d'un produit toxique. Aujourd'hui, monsieur le président, vous m'écoutez, et je vous en remercie, mais vous auriez fort bien pu prononcer mon éloge funèbre !

Quelles mesures ont été et seront prises pour assurer la sécurité dans l'hémicycle ? Je me disais tout à l'heure, en y voyant tant de monde réuni : « Et si quelque chose arrivait ! » Imaginez le désastre !

M. le président. Mon cher collègue, nous préférons en effet vous entendre que d'entendre prononcer votre éloge funèbre.

M. Christian Spiller. Je vous en remercie. (Sourires.)

M. le président. Je tiens à vous assurer que la sécurité est une préoccupation constante de la présidence. De nombreuses dispositions ont déjà été prises par les questeurs à cet effet.

Mais je me souviens fort bien de l'incident que vous avez rappelé et, puisque le Bureau de l'Assemblée se réunit demain matin à dix heures, j'évoquerai cette question devant le président de l'Assemblée nationale.

14

CODE DU SERVICE NATIONAL

Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi modifiant le code du service national (nos 2214, 2241).

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Pierre Joxe, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le débat que le secrétaire d'Etat à la défense, M. Jacques Mellick, et moi-même ouvrons cet après-midi devant vous sur le service national s'inscrit dans la continuité de la réflexion engagée sur l'évolution de notre politique de défense.

Il y a quelques mois, la représentation nationale a entendu une déclaration du Gouvernement sur les orientations de la politique de défense et chacun d'entre vous a pu s'exprimer sur les choix qui conditionnent l'avenir de notre sécurité. Dans quelques semaines, votre assemblée sera saisie d'un nouveau projet de loi de programmation militaire qui proposera pour les prochaines années le niveau de l'effort financier à consentir pour la modernisation des équipements militaires et tirera les conséquences du bouleversement des équilibres internationaux.

Aujourd'hui, le Gouvernement vous propose un projet de loi modifiant le code du service national dont la principale disposition consiste à réduire à dix mois la durée du service militaire. Il comprend d'autres propositions et innovations, par exemple en ce qui concerne le service dans la sécurité civile et les corps de sapeurs pompiers, ce qui explique la présence de M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur, au

banc du Gouvernement, et prévoit une réforme des conditions d'instruction, ce qui expliquera tout à l'heure la présence de Mme Bredin, ministre de la jeunesse et des sports.

On peut noter que nos principaux alliés, dont le système de défense repose, à l'exception de celui de la Grande-Bretagne, sur la conscription, engagent de leur côté une réduction de la durée du service militaire, en particulier l'Espagne et l'Italie. En l'espace de plusieurs mois, les changements fondamentaux de l'ordre géopolitique européen et mondial nous conduisent à procéder à un examen d'ensemble de l'organisation de notre défense.

Le service national est naturellement au cœur de ces réflexions. Comme l'ensemble des composantes de notre défense, cette grande institution républicaine doit également évoluer. En effet, si la rénovation doit porter sur les équipements militaires, sur les structures d'organisation de nos armées, elle doit également s'appliquer à la condition des hommes et des femmes qui les font vivre.

Rénover la condition militaire, c'est à la fois améliorer la situation matérielle des personnels qui choisissent le métier des armes et adapter le service militaire, dont je rappelle qu'il fournit près de la moitié des effectifs de nos armées.

Tel est l'enjeu de ce projet de loi que nous vous présentons aujourd'hui : il ne s'agit pas seulement de réduire la durée du service militaire mais, plus fondamentalement, de mieux assurer la place de la conscription dans l'organisation nouvelle de notre défense.

Avant de développer l'analyse de ce projet de loi, je voudrais remercier particulièrement votre rapporteur, M. Guy-Michel Chauveau, pour la qualité et la perspicacité du rapport qu'il a rédigé et qui va contribuer à éclairer le débat que nous engageons aujourd'hui sur la réforme du service national.

Dans un premier temps, je vous exposerai le rôle que le Gouvernement entend assigner à la conscription dans notre politique de défense. Dans un second temps, je laisserai à M. Jacques Mellick le soin de vous détailler l'économie de ce projet de loi qui s'attache à rénover le service national dans son contenu et dans ses modalités d'exécution.

Périodiquement, et aujourd'hui encore, des interrogations surgissent sur l'utilité du maintien du service militaire. Certains appellent même à l'abandon de la conscription et au passage à l'armée de métier, alors que l'armée de métier existe déjà en France, la conscription s'y ajoutant.

Je constate que, dans notre pays, l'attachement à la conscription fait cependant l'objet d'un large consensus. Je tiens à le dire avec force : la conscription est nécessaire. Pour mieux illustrer leur thèse, ceux qui prétendent le contraire croient pouvoir se référer à la décision prise il y a quelques mois de ne pas envoyer d'appelés en Arabie saoudite au moment de la guerre du Golfe. Cette référence n'est pas fondée ; elle est même quelque peu spéieuse. Car la décision de ne pas engager d'appelés dans l'opération Daguet s'inscrit dans le prolongement d'une tradition républicaine ancienne. Depuis 1905, les lois successives sur le service militaire ont toujours prévu des dispositions restreignant l'envoi d'appelés sur des théâtres lointains aux volontaires. C'était le cas de la loi du 31 mars 1928. C'était aussi le cas de la loi du 30 novembre 1950, aux termes de laquelle les appelés pouvaient être dirigés en temps de paix hors d'Europe ou du bassin méditerranéen, mais sous réserve que ces territoires ne fussent pas le théâtre d'opérations militaires actives.

Je rappelle d'ailleurs que ces dispositions ont subsisté jusqu'à l'adoption en 1971 de la loi portant code du service national, selon laquelle, en temps de paix, « seuls les appelés qui sont volontaires pour une telle affectation peuvent être affectés à des unités stationnées hors d'Europe et hors des départements et territoires d'outre-mer ».

Il est donc de tradition républicaine en France de ne pas envoyer d'appelés dans les conflits extérieurs ne mettant pas en cause l'intégrité du territoire. Mais cela n'interdit nullement au Gouvernement, après évaluation de la situation, d'autoriser le recours à des volontaires dûment formés et qualifiés. J'en prendrai pour preuve l'opération Libage, aux confins de la Turquie et de l'Irak, à laquelle 220 appelés ont tout récemment participé.

En réalité, ce que la guerre du Golfe a mis en lumière par son ampleur et ses caractéristiques, c'est le problème de la composition et du poids relatif, au sein de nos armées, de nos unités spécialisées pour ce type d'intervention hors d'Eu-

rope, beaucoup plus que le principe même de la conscription, qui demeure nécessaire à notre défense nationale, pour des raisons à la fois subjectives et objectives.

La première raison du maintien de la conscription tient à la nature du lien intime qui doit demeurer entre la défense et la nation. J'ai la conviction que l'assentiment largement partagé des Français pour leur armée se nourrit de l'existence de la conscription et que, sans elle, l'on prendrait le risque d'isoler progressivement l'armée de la nation et de diminuer l'acceptation de l'effort de défense par notre peuple.

Mon analyse sur ce point rejoint tout à fait celle formulée par votre rapporteur, M. Chauveau, dans son rapport sur le projet de loi.

En outre, la conscription, dans l'époque d'incertitude qui marque cette fin de siècle, permet d'afficher la volonté de défense de la nation et de maintenir sa cohésion. Elle constitue également un creuset où toutes les composantes de notre jeunesse peuvent se rencontrer et mieux se connaître.

En second lieu, le rang que notre défense tient en Europe est étroitement dépendant de l'apport que lui fournit la conscription. Vouloir supprimer le service militaire, c'est accepter un affaiblissement excessif de notre poids relatif par rapport à nos principaux alliés européens.

Mais c'est également consentir à une limitation des missions qui incombent aujourd'hui à nos armées, qui ne pourraient assurément plus être remplies par des forces au format trop réduit.

Une troisième raison suffirait, d'un certain point de vue, à plaider pour le maintien de la conscription : elle est d'ordre budgétaire.

Le rapport rédigé l'an dernier par votre collègue M. François Hollande est très éloquent de ce point de vue : il chiffre en effet à environ 20 milliards de francs le coût de la transformation de l'armée de conscription actuelle en une armée qui serait totalement professionnalisée. Même en envisageant une très forte diminution des effectifs militaires, qui ne pourrait mener qu'à l'abandon de plusieurs missions dévolues à nos forces, le coût d'une telle transformation ne pourrait être supporté par nos finances publiques, à l'heure même où je m'emploie à diminuer progressivement et en bon ordre le poids du budget militaire.

M. Franck Borotra. Ça, c'est admirable !

M. le ministre de la défense. Et je dois dire que l'exemple de l'armée britannique est à cet égard très éclairant sur les limites de l'armée purement professionnelle.

L'armée de terre britannique, l'« Army », par opposition à la « Navy » et à l'armée de l'air, compte en effet environ deux fois moins d'effectifs que notre armée de terre, pour un coût estimé à 20 p. 100 de plus.

En outre - et de récentes conversations avec mon collègue britannique, M. Tom King, m'ont encore éclairé sur ce point - en dépit de soldes d'engagés sensiblement plus fortes qu'en France, l'armée de terre britannique se trouve confrontée à de graves difficultés de recrutement.

Mais si la conscription doit continuer de fournir une partie importante des ressources humaines de nos armées, une évolution de la notion même de service national est cependant rendue nécessaire.

L'universalité et l'égalité de la conscription doivent être renforcées. Le service national doit demeurer et parfois redevenir égal et universel ; c'est là une des conditions de sa pérennité. Aujourd'hui, les éléments de cette égalité et de cette universalité ne sont pas tous forcément réunis : alors que se développent - c'est une bonne chose et j'y ai d'ailleurs contribué - des formes nouvelles du service national qui attirent les jeunes les plus motivés ou parfois les plus instruits, je pense en particulier à la coopération. Dans le même temps, un quart d'une classe d'âge échappe chaque année à l'obligation du service national par le jeu combiné des dispenses, des exemptions et des réformes.

L'analyse formulée à cet égard il y a deux ans par votre rapporteur, M. Chauveau, dans son rapport sur le service national demeure parfaitement pertinente.

Je souhaite donc que soit redonné tout son sens au service national et, dans ce cadre, les orientations suivantes me paraissent devoir être mises en vigueur.

D'abord, le service militaire doit demeurer la composante essentielle du service national. Il ne me paraît donc pas opportun que les formes civiles en soient notablement

étendues au-delà de ce qu'elles représentent aujourd'hui. M. Mellick vous présentera dans quelques instants les dispositions du projet de loi créant une forme civile nouvelle du service national : le service de sécurité civile et dans le corps des sapeurs-pompiers, que j'ai été amené à expérimenter et que M. Marchand souhaite étendre.

Ainsi, cinq formes civiles de service national existent, attirant aujourd'hui environ 5 à 6 p. 100 des jeunes gens incorporés. Nous considérons que nous sommes actuellement parvenus à un équilibre convenable entre le service militaire et les formes non militaires du service national.

Mais il ne faut pas perdre de vue que la finalité principale du service national est de fournir aux armées la ressource humaine dont elles ont besoin quantitativement et qualitativement. S'il faut donc contenir l'accroissement numérique des formes civiles du service national, il faut aussi veiller à ce qu'elles soient accessibles au plus grand nombre et non réservées, comme c'est souvent le cas aujourd'hui, à une petite minorité de garçons parmi les plus diplômés. Inversement, les armées doivent bénéficier du volume nécessaire de jeunes appelés compétents, aptes à l'emploi des matériels modernes qui requièrent parfois une grande qualification. Nombreux sont les appelés servant des matériels de haute technicité - je pense en particulier aux transmetteurs, aux pilotes de chars, aux artilleurs, aux radaristes, dont le rôle est irremplaçable.

S'il faut évidemment améliorer les conditions d'égalité des jeunes gens devant les différentes formes du service national, il faut également en garantir l'universalité. Celle-ci sera d'autant plus nécessaire dans les prochaines années que les tendances démographiques vont se traduire par une diminution du nombre de jeunes à incorporer. Cette recherche de l'universalité suppose en particulier une adaptation des procédures de sélection, notamment sur le plan médical, question évoquée par M. Chauveau dans son rapport.

M. Mellick et moi-même avons demandé que, sur ce point, une réflexion soit engagée afin de moduler les critères de sélection en fonction de la nature de l'emploi militaire qui sera tenu. Il est en effet inutile d'imposer des normes médicales identiques à un appelé ayant vocation à tenir un emploi de combattant ou à un jeune qui occupera un emploi sédentaire, emploi non moins utile, et même indispensable à la défense, mais fort différent de ceux des missions qui exigent les plus hautes capacités physiques.

Rendre le service national plus égalitaire et plus universel, voici la première évolution qui conditionne la pérennité de cette institution.

La seconde évolution consiste à tirer parti de la réduction combinée du format de nos armées et de la durée du service militaire pour concevoir une organisation opérationnelle nouvelle.

L'organisation de nos forces armées a déjà notablement évolué pour tenir compte du nouveau contexte européen : le retour des forces françaises d'Allemagne, amorcé cet été, se poursuivra l'an prochain de telle sorte qu'à la fin de l'année 1992 environ 20 000 hommes auront quitté le territoire de l'Allemagne. Ce mouvement de rapatriement s'accompagne d'une diminution sensible du format des armées, en particulier de celui de l'armée de terre.

Nous estimons aujourd'hui que, compte tenu des perspectives de désarmement en Europe et des politiques de fortes réductions des effectifs militaires, que vous observez à l'Est comme à l'Ouest, un resserrement du format de l'armée de terre permet de ramener graduellement, au terme de la prochaine loi de programmation militaire, ses effectifs à un chiffre compris entre 220 000 et 230 000 hommes, dont 120 000 appelés. Des réductions de format, de proportions comparables, pourront également porter sur les effectifs de la marine et de l'armée de l'air.

Cette contraction des effectifs militaires est cohérente avec la réduction à dix mois de la durée du service militaire, d'autant qu'elle s'accompagne d'une nouvelle organisation opérationnelle de nos forces. En effet, dans le concept actuel, les rapports de forces militaires en Europe ont conduit à conférer au corps de manœuvre, formé des régiments de l'armée de terre où est incorporée la plus grande proportion d'appelés, la disponibilité la plus élevée possible.

Ce système, dit « de disponibilité opérationnelle immédiate », toujours en vigueur aujourd'hui, repose sur le principe que les unités formant le corps blindé mécanisé doivent

pouvoir être engagées en Centre-Europe sur très bref préavis et qu'elles sont, en conséquence, constituées dès le temps de paix en vue d'assurer en permanence leurs missions opérationnelles.

L'éloignement de la menace en Europe, qui exclut actuellement tout risque d'une attaque massive brusquée, permet de réduire à dix mois la durée du service militaire. Mais, de plus, il procure aux forces un temps significativement plus long pour assurer la montée en puissance et, par là même, fournit l'occasion de concevoir une organisation radicalement nouvelle pour les unités à base d'appelés formant le corps de manœuvre en Centre-Europe. Il est par conséquent possible d'envisager pour certaines de ces unités un système de disponibilité opérationnelle différée.

Dans cette nouvelle organisation, certains régiments à base d'appelés, dans l'armée de terre, seront articulés en deux parties.

Une partie permanente, comprenant l'unité de commandement et ce que j'appellerai les « éléments de base », composés de personnels spécialisés chargés de la sécurité des installations et des tâches de la vie courante, continuera d'être organisée selon le principe actuel d'une disponibilité continue, ces personnels appelés recevant une formation minimale avant emploi.

Une partie en disponibilité différée comportera pour l'essentiel les unités élémentaires de combat, qui seront alimentées par une fraction de contingent. Elles seront aptes à l'emploi opérationnel pendant les six derniers mois de service de leurs appelés, les quatre premiers mois étant consacrés à leur formation, comme vous le savez, dans l'unité d'incorporation. Pendant les deux mois qui suivront le départ du contingent, après les dix mois, l'unité ne sera pas alimentée en personnel appelé. Cette période de discontinuité entre deux cycles d'activités sera alors consacrée à la remise en condition des cadres et à la préparation du cycle suivant, et elle permettra d'introduire une certaine souplesse dans le fonctionnement des régiments.

Naturellement, dans l'hypothèse où les circonstances internationales nécessiteraient l'activation de ces unités, les délais de montée en puissance seraient alors largement suffisants pour permettre le rappel des appelés venant de quitter l'unité, qui retrouveraient leurs équipements, leur emploi et leur encadrement.

J'ajoute que la visibilité d'une telle mesure attestera la détermination du Gouvernement et du pays. Cette nouvelle organisation constituera ainsi un élément essentiel supplémentaire dans la gestion des crises.

Bien sûr, cette mutation importante dans l'organisation des armées recevra une application modulée, adaptée selon la nature des forces : les formations de la marine et de l'armée de l'air demeureront soumises à une disponibilité permanente ; pour l'armée de terre, les régiments professionnalisés ou semi-professionnalisés, en particulier ceux qui se trouvent dans la force d'action rapide, ne connaîtront pas de changement par rapport à la situation actuelle, une disponibilité immédiate étant évidemment la condition de leur efficacité et leur raison d'être ; en outre, certaines formations de l'armée de terre à base d'appelés, pour lesquelles une capacité d'action permanente doit être maintenue - je pense en particulier aux unités de transmissions et aux unités de commandement et de soutien - resteront dans le cadre d'organisation actuelle de disponibilité immédiate.

Telles sont, mesdames, messieurs les députés, les conséquences et les modalités selon lesquelles serait organisée la réduction de la durée du service militaire et son articulation dans nos forces armées.

Comme vous pouvez le constater, ce projet de loi ne tend pas seulement à ramener la durée du service militaire de douze à dix mois : il tire aussi parti de nouvelles conditions géo-politiques. Je voudrais maintenant céder la parole à M. Jacques Mellick, qui est particulièrement chargé de suivre, au ministère de la défense, la question, parmi d'autres, du service national. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la défense.

M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le ministre de la défense, Pierre Joxe, vient de vous présenter les fondements du service national au sein de notre politique de défense.

Mes propos s'articuleront autour de deux axes : la rénovation du contenu du service national et l'accroissement de son caractère formateur, d'une part, et l'adaptation des modalités d'exécution de ce service, d'autre part.

La diminution de la durée du service militaire ne peut être conduite sans modifier les conditions dans lesquelles est effectué aujourd'hui le service national. A cet égard, l'objectif retenu par le projet de loi que Pierre Joxe vient de vous présenter est double.

Il s'agit, en premier lieu, de rénover le contenu du service militaire, et en particulier d'en accroître le caractère formateur, de telle sorte que la réduction de la durée de ce service coïncide avec le maintien de l'aptitude opérationnelle de nos forces.

Dans ce cadre, Pierre Joxe et moi-même avons décidé de profiter de la réduction à dix mois de la durée du service national pour mettre en œuvre une réforme ambitieuse de l'instruction militaire qui concerne l'armée de terre.

Jusqu'à présent, la formation militaire élémentaire des appelés du contingent s'est trouvée dispensée au sein des régiments de l'armée de terre dans des groupements d'instruction, structures autonomes à côté des unités opérationnelles. Ceux d'entre nous qui ont effectué leur service militaire se souviennent bien de ces premières semaines passées, dans ces groupements d'instruction, à assimiler les rudiments de la formation militaire - c'est ce que l'on appelle communément les « classes ».

Ce système, conçu à l'origine pour instruire une armée nombreuse de combattants, a aujourd'hui vécu. La nécessité de dispenser des formations de plus en plus techniques correspondant à la sophistication croissante des matériels militaires, la modulation souhaitable de l'instruction militaire selon la nature de l'emploi tenu par chaque appelé - emploi opérationnel, sédentaire ou emploi de soutien -, nous imposent de revoir le dispositif d'instruction. Nous avons ainsi demandé que soit appliqué le principe d'une incorporation directe des appelés dans leur formation d'emploi, avec pour conséquence la suppression dans leur forme actuelle des groupements d'instruction.

Ce mécanisme, associé au système de disponibilité opérationnelle différée que vient de vous exposer le ministre de la défense, modifiera en profondeur la structure des unités de l'armée de terre à base d'appelés, de sorte que la réduction de la durée du service militaire ne sera pas vécue comme une contrainte supplémentaire s'ajoutant à l'ensemble des mutations que doit vivre l'armée de terre, mais comme la base d'une organisation nouvelle.

Les avantages d'un tel système nous paraissent significatifs. En effet, conservant leur personnel du contingent pour la durée totale de leur service, les cadres des unités se sentiront responsables d'une mission pédagogique motivante s'ajoutant à leur mission d'encadrement. Les contacts récents que Pierre Joxe et moi-même avons eus avec de jeunes officiers à l'occasion de nos déplacements dans les formations militaires témoignent de l'accueil positif réservé à cette réforme car la rupture de la période d'instruction était trop forte.

Les jeunes appelés, encadrés par les mêmes sous-officiers et officiers pendant leurs dix mois de présence, se sentiront davantage en confiance et connaîtront une instruction plus concentrée, évitant les « temps morts » préjudiciables à leur moral.

J'ajoute enfin que la suppression des groupements d'instruction permettra de réaffecter dans les unités opérationnelles une grande partie des cadres qui en constituent aujourd'hui l'ossature et améliorera ainsi sensiblement le taux d'encadrement des formations de combat, actuellement insuffisant. Ainsi, ce taux d'encadrement, à l'heure actuelle de 27 p. 100, devrait atteindre 32 p. 100 et se rapprocher des normes d'encadrement observées dans les armées modernes comparables.

Nous attendons de cette réforme, qu'on peut qualifier d'ambitieuse, du régime de l'instruction une amélioration sensible de la gestion du temps passé sous les drapeaux, et donc une valorisation du contenu du service militaire.

Cette valorisation ne peut être valablement conduite que si elle s'accompagne d'une amélioration de la situation matérielle des appelés. Nous avons ainsi demandé que les mesures importantes déjà adoptées à l'occasion des deux dernières lois de finances soient prolongées.

L'accroissement substantiel des rémunérations des volontaires pour un service long a été entrepris. Il doit être conjugué avec un vigoureux effort d'information et de promotion pour attirer des jeunes motivés vers cette forme de service indispensable à nos armées. Nous souhaitons parvenir à brève échéance à augmenter le nombre des V.S.L., actuellement de l'ordre de 22 000 et qui devrait être porté à plus de 30 000. Nous rejoignons en cela les souhaits exprimés par votre rapporteur, M. Guy-Michel Chauveau.

La création cette année d'un pécule de fin de service attribué à chaque appelé, d'un montant de 350 francs, s'inscrit aussi parmi les dispositions prises en faveur des appelés.

Diverses mesures comme l'attribution d'une carte téléphonique gratuite, l'accroissement sensible de l'effort financier en faveur du casernement, le remboursement des suppléments T.G.V., qui sera très prochainement étendu à l'ensemble du réseau à grande vitesse, manifestent le souci d'améliorer la vie quotidienne des appelés. L'effort dans ce domaine doit être prolongé. Nous considérons notamment que la remise à niveau des infrastructures d'hébergement constitue une priorité qui devra orienter nos futurs choix budgétaires.

Il s'agit là de mesures que nous estimons indispensables pour compenser les sujétions parfois importantes imposées aux jeunes qui effectuent un service militaire.

Enfin, rénover le contenu du service militaire, c'est également veiller à ce que soit favorisée l'insertion professionnelle et sociale des jeunes appelés en situation difficile. Le service militaire, pour ces jeunes gens, ne doit pas être vécu comme une année perdue mais doit être une possibilité pour eux d'une sorte de « seconde chance » leur permettant d'acquérir une formation favorisant leur intégration sociale au sortir du service militaire, et donc de remettre le pied à l'étrier.

Un dispositif très complet de lutte contre l'illettrisme, de formation professionnelle, de conseil et d'orientation s'est progressivement mis en place dans la plupart des formations militaires. Ces actions sont vraiment de qualité.

Notre souhait est de faire participer davantage les armées à cette œuvre essentielle de solidarité nationale. Nous avons ainsi demandé que soient intensifiés les dispositifs existants. Nous avons souhaité en particulier que soient accrus les moyens consacrés à l'alphabétisation des appelés et que soient également renforcées les actions permettant aux appelés d'avoir accès pendant leur service aux services publics de l'emploi.

Si le contenu du service national doit être valorisé, il importe également d'en adapter les modalités d'exécution.

Tel est le sens des dispositions importantes inscrites dans ce projet de loi, qui tendent à créer, sur le modèle du service national dans la police, une forme civile nouvelle du service national : le service de sécurité civile et dans les corps des sapeurs-pompiers.

La sécurité civile est une mission essentielle incombant à l'Etat et à laquelle participe déjà fortement le ministère de la défense.

Les besoins dans ce domaine sont importants et il est apparu légitime d'offrir à des jeunes volontaires la possibilité d'effectuer leur service national dans des organismes de sécurité civile et principalement dans des corps de sapeurs-pompiers.

Une expérimentation est conduite dans ce domaine depuis 1990 à l'initiative de Pierre Joxe : une possibilité a été ouverte cette année à 225 jeunes appelés d'effectuer leur service national dans un corps de sapeurs-pompiers ou dans un S.A.M.U., au titre du service actif de défense. Les résultats prometteurs de cette expérimentation, comme la volonté de transformer cette expérience en une forme durable du service national nous conduisent, en accord avec le ministre de l'intérieur, à vous proposer d'inscrire dans le code du service national la création de cette nouvelle modalité d'exécution de ce service.

Renouveler les conditions d'exécution du service national et, au sein de celui-ci, du service militaire, c'est aussi donner à de jeunes appelés du contingent l'opportunité d'effectuer leurs obligations militaires au service de la solidarité nationale.

Dans cet esprit, nous souhaitons conclure avec plusieurs de nos collègues du Gouvernement des protocoles d'accord aux termes desquels le ministère de la défense accepte de mettre à leur disposition des jeunes du contingent effectuant leur

service militaire. Ainsi, Pierre Joxe a signé le 19 avril dernier un protocole avec le secrétaire d'Etat aux handicapés et accidentés de la vie prévoyant la mise à disposition de cent cinquante appelés volontaires souhaitant participer à des actions de ce type.

De même, tout dernièrement, nous avons signé avec le ministre de la ville et le ministre de l'intérieur une convention permettant l'affectation de 400 appelés dans les quartiers défavorisés au titre de la politique de la ville.

Les dispositions de ce projet de loi que le Gouvernement vous propose d'adopter sont simples. Elle peuvent se résumer en trois idées : réduire à dix mois la durée du service militaire et tirer les conséquences de cette réduction sur la durée des autres formes du service national ; créer une forme civile nouvelle du service national : le service de sécurité civile et dans le corps des sapeurs-pompiers ; enfin, modifier, dans le sens de la simplification et de l'équité, diverses dispositions du code du service national relatives aux procédures d'incorporation et à la réparation des dommages.

Mais, vous pouvez le constater, mesdames, messieurs les députés, l'examen du projet de loi modifiant le code du service national est en réalité l'occasion, au-delà du seul débat sur ces trois séries de dispositions, d'une réflexion d'ampleur sur l'insertion du service militaire dans les profondes mutations que vont connaître nos armées dans les prochaines années.

Tel est l'objectif que Pierre Joxe et moi-même poursuivons avec ce projet de loi comme avec l'ensemble des réformes que nous conduisons actuellement : réussir l'adaptation de notre outil militaire aux nouvelles conditions de l'ordre international.

Comme vous le voyez, ce projet de loi ne peut pas être envisagé isolément : il crée les conditions qui permettront à la conscription d'évoluer au service de notre politique de défense mais également au service de notre jeunesse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Merci, monsieur le secrétaire d'Etat. La parole est à M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur. Le projet de loi qui nous est soumis apporte des modifications importantes au code du service national, même s'il ne constitue pas une réforme de grande ampleur. Il se situe dans la logique des dispositions prévues depuis dix ans pour valoriser le service national et l'adapter aux réalités politiques ou sociales.

L'occasion nous est donc aujourd'hui fournie d'engager un débat sur les obligations du service national en France, et de tenir compte, dans nos réflexions, de l'évolution du contexte géostratégique et des profondes mutations, présentes ou à venir, de nos armées.

Je voudrais d'abord développer deux idées qui me paraissent essentielles : en premier lieu, le maintien du service national se fonde sur ses atouts et les avantages qu'il procure aux armées ; en second lieu, les contraintes, notamment financières, rendent difficiles à court terme les solutions alternatives dans la stratégie française de défense.

De nombreux arguments militent en faveur du service national et en particulier de sa composante essentielle, le service militaire. Vous en avez parlé longuement, monsieur le ministre, mais je voudrais y revenir.

La conscription représente encore aujourd'hui, me semble-t-il, une nécessité militaire et politique.

Chaque année, l'incorporation de près de 250 000 appelés permet de couvrir les besoins en personnels des armées, d'assurer leur permanence opérationnelle, leur soutien, et de former des combattants de réserve qui pourront, en cas de besoin, participer à la défense de notre pays et de nos institutions.

Malgré la réduction du format des armées, telle qu'elle est programmée, et parce qu'une réduction de deux mois de la durée du service actif nécessite mathématiquement une incorporation annuelle supérieure de 20 p. 100, les besoins globaux en personnels du contingent ne seront pas sensiblement modifiés à court terme.

Certes, les équilibres entre professionnels et appelés diffèrent selon les armées. Le poids de la conscription est supporté principalement par l'armée de terre, dont le fonctionnement ne peut s'affranchir de la participation des appelés et

où la répartition des missions entre personnels d'active et contingent peut difficilement être remise en cause sans révision drastique des concepts de défense. Les appelés jouent ainsi un rôle significatif dans la force d'action rapide - la F.A.R. - ou dans la composante préstratégique. La suppression du service actif obligerait les armées soit à recruter du personnel d'active, soit à confier au secteur civil certaines activités de soutien.

Mais ce n'est pas uniquement sur le plan quantitatif que la conscription satisfait les besoins en personnels. L'armée de terre compte chaque année 2 000 officiers et 5 700 sous-officiers du contingent qui encadrent aussi bien les groupements d'instruction que les sections de combat. De plus, le niveau moyen de qualification des engagés est modeste : 50 p. 100 d'entre eux n'ont aucun diplôme et seuls 1,5 p. 100 sont titulaires du baccalauréat. Aussi la formation initiale des militaires du contingent et leur technicité - par exemple leurs connaissances en électronique, en gestion ou en informatique - sont très appréciées dans de nombreux secteurs.

Sur le plan politique, le service militaire fournit l'occasion de sensibiliser et d'intéresser les citoyens aux questions de défense nationale. Leur participation au fonctionnement opérationnel des armées constitue l'une des trop rares occasions de les associer aux enjeux de notre défense et de leur en faire comprendre, en les y intégrant, les grands mécanismes.

L'obligation de service vise également des objectifs de cohésion nationale et sociale. Il évite de cloisonner à l'excès les activités civiles et militaires et permet des échanges entre personnels d'active amenés à quitter les armées et à effectuer une nouvelle carrière, et les personnels du contingent destinés à retourner rapidement à des activités civiles.

Le service militaire obligatoire a joué un rôle considérable à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle dans la naissance de l'unité nationale française. Il doit continuer à jouer ce rôle intégrateur pour certaines catégories de jeunes.

Je voudrais, à ce moment du débat, ouvrir une parenthèse pour lever une ambiguïté : certains préconisent une armée complètement professionnelle. On cite des chiffres : des effectifs de 200 000, puis de 180 000 hommes pour l'armée de terre.

Aucun amendement n'a été ni ne sera vraisemblablement déposé d'ici à ce soir pour supprimer le service national. Mais si on voulait débattre de ce que seraient nos armées à la fin de ce siècle, en prenant parmi les hypothèses de travail l'exemple de la Grande-Bretagne, il faudrait s'attendre à une armée de terre qui passerait de 280 000 hommes à 120 000 ou 130 000. Or je ne vois pas qui sur ces bancs pourrait annoncer que nous allons supprimer dans les six ou sept ans qui viennent plus de cent cinquante garnisons !

M. Jeanny Lorgeoux. Vont-ils le dire ?

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur. Mais s'il y a d'autres arguments plus cohérents, nous les écouterons, bien sûr !

Mon collègue François Hollande va parler des problèmes financiers. Je pourrais déjà faire remarquer à ceux qui préconisent de consacrer dix ou quinze milliards de plus au titre III qu'ils pourraient les trouver grâce à leurs amis d'une composante de l'opposition : en effet, l'ancien Président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, a écrit qu'il n'aurait jamais eu la volonté d'appuyer sur le bouton. C'est tout le problème de la force de dissuasion nucléaire qui est posé !

M. Jacques Baumel. Qu'est-ce que c'est, ces propos ? C'est dans le rapport ?

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur. C'est écrit dans le livre dont je parle !

Nous sommes ici pour nous poser des questions, notamment sur le problème de la dissuasion nucléaire. Si l'on n'a pas ce courage politique, la dissuasion ne sert plus à rien - mais nos amis du R.P.R. pourront peut-être trouver là des économies. C'est une question à leur poser ! (*Exclamations sur les bancs du groupe Rassemblement pour la République.*)

Mais revenons-en à plus sérieux, le service militaire. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Certes, les conditions de sélection et d'affectation empêchent dorénavant le service militaire d'assurer un véritable brassage social, et les mesures visant à rapprocher l'affecta-

tion des appelés de leur domicile ne permettent plus une réelle mobilité géographique. Mais le service national peut éviter la marginalisation définitive de certains jeunes et constituer un facteur d'intégration sociale, par exemple pour les jeunes Français d'origine maghrébine. Tout dernièrement, les travaux de la commission armées-jeunesse ont montré que la conscription est parfois considérée comme une dernière chance pour les jeunes gens issus de milieux défavorisés : il est indispensable, me semble-t-il, de répondre positivement à leur demande et de ne pas les décevoir.

Enfin, dernier élément, le service actif constitue toujours une réponse aux défis actuels.

Ainsi, les différentes formes de service permettent de satisfaire certaines exigences de sécurité intérieure. Le service effectué dans la police ou dans la gendarmerie complète et renforce les forces professionnelles chargées de manière complémentaire de la sécurité intérieure sur le territoire français. Le rôle majeur de la gendarmerie dans l'organisation de la défense opérationnelle du territoire explique de la même façon la part importante des réserves qui lui est affectée.

Les avantages militaires sont confortés par l'évolution du contexte stratégique de notre défense, car, quelles que puissent être les incertitudes de la politique de l'U.R.S. - en effet parlons plutôt de « l'U.R.S. », comme vous l'avez fait hier, monsieur le ministre, de l'Union des républiques soviétiques - et les risques de l'éclatement de la Yougoslavie, en particulier, l'évacuation des troupes soviétiques de l'Europe centrale, et tout particulièrement de l'Allemagne, est aujourd'hui engagée. Elle est terminée pour la Hongrie, la Tchécoslovaquie, et donc la menace d'une agression massive s'est incontestablement atténuée.

Il convient de signaler qu'à la fin du premier semestre de 1991, l'effectif des troupes soviétiques encore déployées s'élevait à 338 000 hommes dans les Länder de l'ancienne République démocratique allemande et à 35 000 hommes en Pologne.

Tout cela pose des problèmes considérables à l'Union soviétique. En effet, si nous ajoutons les 225 000 soldats soviétiques qui sont dans les pays baltes, ce sont 600 000 hommes que, dans un premier temps, l'Union soviétique doit replier. Mais il est vrai que des déclarations de ces jours derniers montreraient que les pouvoirs soviétiques voudraient ramener de quatre millions d'hommes à deux millions leurs effectifs, et il faut bien en tenir compte.

Une fois le processus de retrait soviétique achevé, les scénarios d'engagement de nos forces terrestres en Europe se trouveront, évidemment, radicalement transformés. Les délais d'alerte sont portés à plusieurs semaines. L'Europe occidentale cesse d'être soumise à une menace d'attaque sans préavis, à laquelle elle était exposée de manière structurelle depuis le début de la guerre froide et jusqu'au 9 novembre d'il y a deux ans.

Dans ces conditions, il devient raisonnable d'envisager une réduction significative des forces, même si de nouveaux besoins apparaissent dans le domaine de la projection des forces d'intervention hors d'Europe.

Un mouvement général de resserrement des effectifs se dessine dans la plupart des pays occidentaux. L'évolution de la situation stratégique en Europe conduit l'armée allemande, par exemple, à limiter ses effectifs à 370 000 hommes et incite l'armée britannique stationnée en Allemagne à ramener son volume à 25 000 hommes. Le retrait probable d'une large part des forces américaines amènera en dessous de 100 000 hommes - on parle de 70 000 - le niveau de leurs troupes stationnées en Europe.

Le Président de la République, M. François Mitterrand, a souligné à plusieurs reprises l'existence de deux théâtres d'opérations pour les armées françaises. Le premier théâtre suppose la présence du contingent, voire des réserves, aux frontières pour protéger le territoire national ou participer à la défense de l'Europe. Les forces conventionnelles sont alors chargées de prouver la détermination de notre pays à préserver ses intérêts vitaux et de contrer une agression avant que ne soit éventuellement prise la décision d'engager d'autres forces, notamment nucléaires. Le second théâtre, tourné vers les opérations lointaines, requiert des forces mobiles, expérimentées et disponibles, ce qui correspond davantage à une composante semi-professionnaliste comme la F.A.R.

L'évolution de la situation politique dans le monde renforce cette analyse, car, aux risques traditionnels, qui subsistent malgré la vague de démocratisation, s'ajoutent des facteurs supplémentaires de conflit ou de crise : exacerbation des passions nationalistes en Europe, instabilité du Proche et du Moyen-Orient, instabilité sociale et politique liée aux évolutions des économies dans les pays en voie de développement.

La vision stratégique change, les impératifs de défense persistent. Au niveau national comme dans le cadre européen, les dispositifs français de défense doivent être confortés pour rester fidèles aussi aux alliances contractées et mettre en œuvre de nouveaux liens de solidarité.

Sur le théâtre européen, où la notion de gestion de crise prend le pas sur le concept d'agression massive, comme sur le second théâtre, les appelés continueront donc à jouer un rôle essentiel dans le soutien et la préparation des troupes engagées et à assumer, en conséquence, leur responsabilité. Les avantages de la conscription - je viens de les rappeler - sont confortés par l'impossibilité de trouver rapidement d'autres solutions.

Je ne voudrais pas relancer le débat sur l'armée de métier, mais il me paraît nécessaire de vous faire part de quelques réflexions pour compléter ce que je disais précédemment. La suppression du service national et l'acceptation du principe d'une armée de métier poseraient fondamentalement la question du format des armées, de leur emploi, mais, avant tout, de leur mission. Or, qui peut aujourd'hui savoir quelle sera la nature de ces missions en l'an 2000 quand nous ne savons même pas ce que sera alors l'Europe ? Si l'on considérait que la professionnalisation complète des armées d'ava être précédée d'une recherche sur le volume global de ces armées et leur effectifs, plus particulièrement ceux de l'armée de terre, je répète, c'est sur des chiffres de l'ordre de 130 000 qu'il faudrait se fixer.

De plus, la professionnalisation des armées ne résout aucunement les besoins en personnels et risque de soulever de nouvelles difficultés.

D'une part, il y a les difficultés de recrutement. Le seul recours au volontariat n'est pas en mesure de satisfaire les besoins quantitatifs et qualitatifs en personnels ; le volume des engagements est en baisse constante depuis dix ans, et le niveau de formation des engagés, plus faible en moyenne que celui des appelés, ne correspond pas aux besoins qualitatifs d'une armée moderne à technologie croissante.

On voit mal, dans ces conditions, comment pourrait être envisagé le recrutement de milliers d'engagés supplémentaires afin de compenser les effectifs manquants du contingent, ou même le recrutement annuel de 30 000 hommes du rang dans les trois armées et la gendarmerie.

D'autre part, de multiples contraintes financières restreignent la possibilité du passage à une armée entièrement professionnalisée. Mais je ne m'étendrai pas longtemps sur cet aspect. Mes collègues, je pense, y feront allusion tout à l'heure.

De plus, la suppression de la conscription entraînerait la reconversion de toutes les formes civiles ou militaires du service national qui ont satisfait de réels besoins.

C'est un point que n'abordent pas assez ceux qui parlent de professionnalisation. Je rappelle qu'il existe actuellement entre 15 000 et 18 000 jeunes dans les formes civiles du service national. Or ces derniers n'existeront plus le jour où les formes militaires du service national disparaîtront.

C'est ainsi que tous les emplois de policiers, de gendarmes ou de sapeurs-pompiers auxiliaires, les emplois de volontaires du service national en coopération devraient être rebudgétisés. Les premières analyses estiment à près de 3 milliards de francs le surcoût budgétaire de cette transformation de postes.

Les contraintes budgétaires, les difficultés de recrutement et le risque d'isoler l'armée de la nation permettent de renoncer, aujourd'hui, à l'alternative : conscription ou armée de métier, et de poser la véritable question, celle du rôle et du contenu du service militaire dans le cadre des mutations de nos armées.

La première évolution du contexte national est la recherche d'un format pour nos armées.

Le volume des effectifs est déterminé par des contraintes géographiques, continentales et atlantiques, et par l'environnement militaire, c'est-à-dire par la permanence de nos mis-

sions de défense : d'abord, la participation à la gestion des crises en Europe, puis la capacité de projection outre-mer dont l'exemple du Zaïre nous a prouvé ces jours derniers la pertinence, et, bien sûr, la protection des centres vitaux sur le territoire national et l'intervention massive en Europe.

Les réductions que vous avez prévues concernent prioritairement l'armée de terre. Il est envisagé de dissoudre, d'ici à 1994, 35 régiments sur les 185 que comptaient les forces terrestres en 1990, et de réduire le nombre des divisions blindées de 6 à 4. Ce resserrement du format devrait faire passer l'effectif global à environ 250 000 hommes dans une première étape.

De nouvelles hypothèses - et vous y avez fait allusion hier soir en commission de la défense, monsieur le ministre - projettent un effectif total de l'armée de terre d'environ 220 000 hommes à l'horizon 1997-1998.

Je vous l'ai déjà dit, cette fourchette correspond selon moi au seuil minimal qui semble compatible avec le maintien de la conscription, surtout dans le cas d'un service actif légal réduit à dix mois, dans la mesure où les charges de formation et d'encadrement des appelés nuiraient à la cohérence et empêcheraient les armées de remplir leurs missions ; elle correspond donc également à un plancher d'effectifs en dessous duquel l'amélioration des conditions de travail et l'allègement des contraintes ne pourraient être réalisés.

La seconde composante du contexte du projet de loi est la réorganisation des armées.

La réduction de la durée du service est liée aux autres évolutions que connaissent les armées à court terme : le plan Armées 2000, la réduction du format, le retrait des F.F.A. Et comme l'a rappelé le 12 juin dernier le général Monchal, chef d'état-major de l'armée de terre, lors de son audition par la commission de la défense nationale et des forces armées, elle n'est pas sans rapport avec une réflexion sur la réorganisation des unités par fonction et par mobile. Cela constitue une grande nouveauté et, je vous l'ai dit hier soir également en commission de la défense, un élément qui me semble aujourd'hui primordial.

Ces grandes évolutions imposent d'abord une conduite globale du changement, notamment pour maintenir l'adhésion des personnels et la cohésion des unités.

Le retrait des F.F.A. et la réduction du format de l'armée de terre vont entraîner de nombreuses dissolutions d'unités, des réorganisations ainsi qu'un nombre élevé de mutations individuelles et collectives. Il faut à cet égard signaler que les objectifs de réorganisation et de modification des structures propres aux armées seront parfois difficiles à concilier avec les impératifs d'aménagement du territoire. C'est aussi, monsieur le ministre, une de vos préoccupations, je le sais. Vous avez en effet créé une cellule auprès d'un de vos services pour gérer, avec les élus, ces difficultés que nous devons aborder à l'avenir.

Il existe en outre une interaction évidente entre la réduction du format et le service à dix mois. L'une diminue le besoin en ressource à incorporer, l'autre l'augmente dans la période proche. Cependant, en 1992, le total des incorporés sera supérieur à celui de 1991, ce qui, en période de ressource incorporable insuffisante, devrait, notamment l'année prochaine, entraîner une tension sur la gestion des effectifs appelés.

La réduction de la durée de ce service rend également nécessaire l'amélioration du taux d'encadrement de l'armée de terre si l'on ne veut pas, par exemple, répercuter sur les cadres les effets de la diminution du temps de présence sous les drapeaux des personnels appelés au moment où, parallèlement, arrivent en service de nouveaux systèmes d'armes de haute technologie. L'armée de terre a engagé l'amélioration de ce taux d'encadrement, rendue possible par ces différentes déflations en Allemagne - et c'est une très bonne chose.

Enfin, cette réduction conduit les armées à remettre en cause l'organisation actuelle des corps de troupe afin de rechercher et d'expérimenter une organisation plus adaptée. M. Jacques Mellick y a fait allusion tout à l'heure. En effet, la suppression de l'instruction en vue d'assurer une formation plus dynamique pendant dix mois dans les corps de troupe me semble préférable. Je l'avais dit voici deux ans : quelle entreprise aujourd'hui organiserait dans une formation un préstage n'ayant finalement rien à voir avec ce que l'intéressé aura à faire pendant dix mois ? C'est tellement évident que je ne comprends pas pourquoi on n'y a pas pensé plus tôt !

C'est bien dans ce double contexte de modifications intervenues dans l'ordre international et de mutations auxquelles les armées sont confrontées que s'insère le projet de réduction différenciée de la durée du service national.

Monsieur le ministre, il n'est pas dans mes intentions de développer en détail l'ensemble des dispositions contenues dans le projet de loi. Compte tenu de leur diversité et de leur intérêt, le rapport de la commission en fait une présentation exhaustive. Je me contenterai d'évoquer celles qui ont le plus retenu l'attention de la commission et qui ont motivé le dépôt de certains amendements.

En premier lieu, le texte qui nous est soumis réaffirme l'universalité du service national et précise clairement les différentes formes qui pourront être accomplies.

La réaffirmation de l'universalité marque l'attachement au principe de la conscription. J'ai déjà dit à quel point l'institution du service militaire, enracinée dans la vie sociale française comme dans la tradition républicaine, gardait un rôle fondamental dans la stratégie française de défense.

Mais l'affirmation de l'universalité ne doit pas être un vain mot. Actuellement - je l'ai écrit souvent - le service national suscite des remises en cause dans ses modalités comme dans son contenu. S'il est souvent considéré comme un élément d'inégalité par les jeunes gens qui y restent soumis - raison de plus pour s'y attacher.

En effet, trois types d'inégalités sont reprochés au service national : au moment de la sélection, dans les affectations et dans les conditions d'exécution du service.

La première inégalité est majeure : elle ne trouve pas son origine dans l'évolution des ressources démographiques mais dans les nombreuses attritions - légitimes pour certaines, plus contestables pour d'autres - qui réduisent les effectifs réellement disponibles pour les armées. En effet, plus d'un jeune homme sur quatre n'accomplit pas son service national, puisque le taux global d'exemptions et de dispenses se stabilise à environ 27 p. 100 d'une classe d'âge masculine.

Les inégalités dans l'affectation proviennent de l'accomplissement de certaines formes, notamment civiles, du service national.

Le bilan actuel des services civils révèle qu'à côté de procédures utiles, comme le service dans la police nationale qui concerne 3 000 jeunes gens, certaines formes d'exécution du service paraissent contestables et desservent même les intérêts de la défense. Tel est le cas d'un certain nombre de volontaires du service national en entreprise ou de V.A.T. - volontaires pour l'assistance technique - dont les affectations apparaissent quelquefois d'un intérêt discutable. Ces affectations ont été créées il y a quelquefois dix ou quinze ans - moins pour les V.S.N.E. Je crois qu'il serait bon de les réexaminer de temps en temps de façon à voir si elles correspondent vraiment à des besoins.

C'est aussi, quoique dans une moindre mesure, le cas de certaines affectations à caractère individuel ou de certaines opérations au titre des participations extérieures des armées - dites partex - à l'égard desquelles, monsieur le ministre, j'ai appris que vous étiez très vigilant.

La nécessité de corriger certains effets négatifs a conduit à engager une évolution du contenu du service national. J'ai fait allusion au début de mon intervention aux différentes mesures que j'ai connues et qui ont été prises par les précédents ministres, notamment Charles Hernu, en 1982, 1983 et 1984 ; il y a eu trente mesures puis vingt mesures et, plus récemment, les mesures de Saint-Georges-de-Didonne, enfin ce projet de loi.

Réformer les modalités du service national apparaît d'autant plus important que l'opinion publique semble avoir une attitude contradictoire à l'égard de la conscription. Plusieurs axes de réforme sont donc envisageables de manière complémentaire.

Tout d'abord, et je rejoins votre propos, une clarification des formes civiles du service national s'impose.

La différenciation des formes civiles du service national ne peut se concevoir que si les objectifs de sécurité nationale - prise au sens large - et de solidarité constituent les critères essentiels de leur création. Puisque je viens de parler du service national de la solidarité, l'expérience que vous avez menée en liaison avec M. Gillibert et qui vient de prendre effet depuis le 1^{er} octobre dans un certain nombre de villes,

dont la mienne, montre qu'en dehors des intervenants habituels et rémunérés des associations qui sont compétentes, il y a une grande place pour la solidarité nationale.

La différenciation des formes civiles du service national ne peut se concevoir que dans le cadre d'objectifs de sécurité nationale et de solidarité. Sinon, la notion de service national se diluerait et perdrait de sa cohérence.

Les incorporations dans la police nationale, les corps des sapeurs-pompiers ou les services médicaux d'urgence rentrent donc dans ce cadre, au sens large de la sécurité. De même l'aide aux handicapés ou aux accidentés de la vie reste concevable. Mais l'emploi possible d'appelés comme professeurs de collège, de lycée, comme animateurs sociaux ou employés d'associations impliquerait un émiettement du service national et poserait le problème de l'encadrement des jeunes, de leur formation et du contrôle de leur utilisation.

L'emploi d'appelés risquerait alors de constituer un palliatif à des suppressions de postes dans les administrations publiques ou à des créations dans les organismes privés. C'est la raison pour laquelle il me semble que ces secteurs doivent rester sous la forme de protocoles, ce qui est fait, quitte à les développer.

Trois secteurs sont envisageables, je l'ai noté dans mon rapport : protocoles avec le ministère de la culture et de la communication, avec le ministère de l'environnement et peut-être avec la coopération. Vous-même, au ministère de la défense, vous aidez l'action humanitaire. Si un protocole était nécessaire, je suis sûr que nous le ferions. A ce jour, je ne suis pas sûr que ce soit nécessaire pour ce secteur.

Deux mots des volontaires du service national en entreprise : puisqu'un double effort de réorientation m'apparaît nécessaire, il convient d'abord de privilégier les moyennes entreprises, surtout dans les secteurs de production, et de limiter l'utilisation du système par les grandes entreprises, notamment dans le secteur bancaire européen. Mieux vaut être dans une P.M.E. à Singapour ou à Hong Kong que dans une grande société bancaire à Bruxelles ou à Londres, je l'ai déjà dit. Les P.M.E. ne disposent pas toujours de structures d'accueil ni d'encadrement des jeunes. Une réorientation vers les P.M.E. est nécessaire.

En ce qui concerne les V.S.N.E., le recrutement repose trop souvent sur la cooptation. Je reconnais qu'une relation de confiance entre le jeune homme et l'entreprise est nécessaire. Mais une meilleure pratique de la sélection, peut-être par l'intermédiaire d'une commission mixte - représentants des entreprises et A.C.T.I.M. - s'impose.

En fait, il faut aussi - je viens de le dire en parlant de Hong Kong et de Singapour - infléchir l'implantation géographique de cette forme du service national, tout en considérant qu'il n'y a pas de raison que l'on ne continue pas.

Une autre remarque concernant les V.S.N.E. : l'information doit être développée pour sensibiliser les étudiants des écoles de province souvent moins favorisés que ceux de Paris ou de Lyon, et faciliter leur accès.

Ainsi, l'avenir des V.S.N.E. dépend des objectifs qui seront fixés. Pour rejoindre votre argumentation, s'il est concevable d'augmenter l'effectif de quelques centaines de jeunes, il ne faudrait pas que l'effectif total dépasse celui de la coopération traditionnelle - au-delà de 3 000, me semble-t-il, incorporés en 1991.

La clarification juridique des services civils passe par leur codification dans la partie législative du code du service national. C'est pourquoi la commission a proposé - vous le savez - la codification des V.S.N.E.

Enfin, tous les emplois dans les armées, *a fortiori* dans les formes civiles du service national, ne requièrent pas les mêmes mesures d'aptitude médicale.

C'est pourquoi, et vous y avez fait allusion, il serait judicieux, d'abord, de ramener les normes au niveau strictement nécessaire aux fonctions effectivement exercées ; ensuite de moduler les seuils d'aptitude en fonction de l'emploi et de l'environnement.

Un certain nombre d'emplois dans les armées sont d'ailleurs déjà définis au niveau d'aptitude physique strictement nécessaire, même s'il est vrai que l'emploi de personnels à la disponibilité physique restreinte trouve rapidement ses limites dans des unités de commandement ou de soutien.

L'étude engagée par votre ministère et les ministères responsables des formes civiles du service national devrait préfigurer une réflexion approfondie.

Puisque je parle à la fois des formes de service militaire et des formes civiles du service national, j'observe qu'il devrait y avoir une plus grande cohérence dans la gestion de l'ensemble de ces formes civiles. Ainsi, la D.C.S.N., direction centrale du service national, voit s'évaporer 30 p. 100 de la ressource, ce qui après tout n'est peut-être pas grave. Mais la nécessaire coordination entre l'ensemble de ces formes : forme militaire, forme civile, n'est actuellement pas très bien assurée. Je souhaite qu'on puisse avoir une vue un peu plus serrée de ces effectifs pour ces différentes formes ainsi qu'une plus grande cohérence dans la gestion.

Pour deux catégories particulières de service, le projet de loi maintient la durée actuelle d'exécution : douze mois, pour les scientifiques du contingent et les jeunes gens qui « poursuivent des études de médecin, de vétérinaire, de pharmacien, de chirurgien-dentiste » ; seize mois, pour les jeunes gens qui seront affectés dans les services de l'aide technique et de la coopération.

Notre commission, par ailleurs, monsieur le ministre, s'est beaucoup intéressée à la création du service de sécurité civile qui tient compte de l'expérience du service actif de défense. Je crois, en effet, que votre initiative, il y a quelques années, a été très bonne.

Il y avait eu une expérimentation qui donne entièrement satisfaction. Et je crois, en effet, que dans le cadre des impératifs de solidarité au sens large, nous pourrions avoir une forme civile - et j'insiste bien sur cette notion - une forme civile du service national, notamment dans le corps des sapeurs-pompiers.

Mais l'intitulé prévu a été simplifié pour servir une plus grande cohérence - c'est ce qu'il nous a semblé à la commission - sans être bien sûr en désaccord sur le fond que nous partageons complètement.

De plus, la commission a estimé que, successeur du service actif de défense, le service de sécurité civile devait s'accomplir, comme je le disais, essentiellement dans les corps de sapeurs-pompiers. Mais il ne s'agit pas d'exclusivité et les affectations, par exemple, dans les services d'urgence - ou ailleurs - des centres hospitaliers resteront possibles.

Il a paru opportun à la commission de la défense de prévoir, pour les sapeurs-pompiers auxiliaires comme pour la police nationale, une disposition instituant des quotas. Nous avons proposé un quota de 10 p. 100 similaire à celui qui concerne les policiers auxiliaires. De même, l'alignement des dispositions relatives aux sapeurs-pompiers auxiliaires sur celles des policiers auxiliaires doit s'assortir d'une adaptation aux conditions d'exécution du service de sécurité civile et à la variété des affectations.

Deux particularités distinguent, mes chers collègues, le service de sécurité civile du service dans la police nationale. La première subordonne le service à l'autorité du ministre de l'intérieur, quel que soit l'emploi occupé. La seconde, sous-entendue dans le projet de loi, est l'inexistence d'une disponibilité et d'une réserve.

Cela avait donné lieu, en 1987, à de grands débats avec M. Pandraud. Mais aujourd'hui le service de sécurité civile ne comporte qu'un service actif et, à l'issue de celui-ci, les jeunes gens sont versés dans le service de défense.

M. Pierre Mazeaud. C'est long !

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur. Vous n'étiez pas là, monsieur Mazeaud, mais cela ne fait rien, on peut en discuter.

M. Pierre Mazeaud. Je vous écoute avec attention et beaucoup d'intérêt, mais je trouve que c'est un peu long !

M. Hubert Falco. Trop long !

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur. Si cela ne vous intéresse pas...

Enfin, les incertitudes portant sur l'extension des formes du service de sécurité civile nous ont incité, à codifier les dispositions prévues initialement à l'article 40 du projet de loi.

Certains membres de la commission, monsieur le ministre, ont souhaité obtenir des précisions, en particulier - et cela intéressera tous mes collègues élus, maires notamment - sur les corps des sapeurs-pompiers habilités à accueillir des appelés...

M. Pierre Mazeaud. Le ministre n'est pas là !

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur. Je vous en prie !

M. Georges Durand. Les effets de manches sont devenus inutiles !

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur. Certains membres de la commission ont souhaité obtenir des précisions, notamment sur la participation des collectivités locales à l'entretien de ces jeunes gens, sur les modalités d'affectation des sapeurs-pompiers auxiliaires, et sur leur formation.

Je rappellerai ici le précédent des policiers auxiliaires et la proposition de M. Pandraud pour que les collectivités locales prennent en charge l'intendance. Cela peut peut-être alimenter vos questions.

M. Pierre Mazeaud. Je ne suis pas sûr que cela alimente des questions, mais cela n'apporte certainement pas de réponses !

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur. A cet égard, il paraît regrettable qu'aucun dispositif ne soit prévu pour affecter les sapeurs-pompiers auxiliaires dans des postes de réserve où ils utiliseraient leurs compétences.

Il me semble, en effet, et là c'est le maire de La Flèche qui parle, qu'il vaudrait mieux avoir une réserve de sapeurs-pompiers plutôt que d'envoyer des volontaires, bien sûr très bien formés et très compétents, dans le Sud-Est. C'était une parenthèse, monsieur le ministre...

En conséquence de la création du service de sécurité civile, le projet de loi prévoit la réforme du service de défense.

C'est l'objet des articles 22 et 23 du projet de loi qui prennent acte de l'abrogation du service actif de défense et de l'existence d'une seule réserve de défense, et de l'article 21 qui prend en compte la nécessité de prévoir, pour toutes les formes du service national, une affectation de réserve lorsque s'achèvent les obligations d'activité.

Nous ne pouvons que nous féliciter que les situations d'affectation dans la réserve qui n'avaient pas été clairement prévues auparavant, comme pour les services de l'aide technique ou de la coopération, soient réglées dans un souci d'égalité devant les charges du service national.

La commission, monsieur le ministre, a approuvé les dispositions sociales contenues dans le projet de loi. Elles visent à étendre les mesures protectrices dans deux domaines et je crois que c'est une nouveauté : l'indemnisation des dommages corporels subis dans le service ou à l'occasion du service et la présomption d'imputabilité au service des infirmités résultant de blessures ou de maladies.

L'indemnisation des victimes de dommages corporels subis dans le service ou à l'occasion du service figure déjà l'article L. 62, alinéa 2, du code du service national. Elle prévoit de faire bénéficier les jeunes gens accomplissant leurs obligations militaires, en cas de dommages corporels, des règles du droit commun applicables pour les réparations civiles.

Les dispositions de la loi de 1983, actuellement en vigueur, permettent d'échapper aux limitations du forfait de pension applicables aux agents publics, forfait qui n'assure pas une réparation équitable aux jeunes gens soumis à une obligation légale.

M. Jean Brocard. C'est trop long !

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur. Mais le texte ne fait référence qu'aux jeunes gens accomplissant les obligations du service militaire. En sont exclus ceux qui servent dans une forme civile. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mazeaud. Vous lisez trop de papiers ! Passez-vous-en, comme le président l'a demandé !

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur. Si vous écoutez bien, mes chers collègues, cela vous évitera peut-être de poser des questions écrites !

M. le président. Mes chers collègues, laissez, je vous en prie, le rapporteur conclure.

M. Pierre Mazeaud. C'est bien ce que nous voulons !

M. le président. Monsieur le rapporteur, veuillez terminer.

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur. C'est pourquoi le projet de loi se propose d'étendre le bénéfice de ces dispositions à tous les jeunes gens qui accomplissent les obligations du service national, c'est-à-dire, au sens de l'article 2, les obligations d'activité et de réserve.

M. Pierre Mazeaud. Et voilà !

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur. Si nous avons obtenu satisfaction sur ce sujet, nous regrettons en revanche que le ministère de la défense n'ait pas obtenu que soient insérées dans le projet de loi certaines dispositions à caractère social qu'il proposait.

La commission avait notamment adopté un amendement tendant à modifier en ce sens le code de la sécurité sociale. Il a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution. Cela revient à refuser de prendre en compte le temps du service national dans le calcul de la retraite.

M. Pierre-André Wiltzer. J'ai déposé une proposition de loi en ce sens !

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur. Très bien, mais il aurait fallu la présenter plus tôt quand vos amis étaient au pouvoir !

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le rapporteur, il ne faut pas voter le projet si vous le critiquez !

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur. C'est la commission des finances dont vos amis font partie qui a déclaré irrecevable cet amendement.

Enfin, le projet de loi comporte diverses autres mesures dont l'importance est loin d'être mineure mais qui n'ont pas soulevé de difficultés, sinon rédactionnelles. Je ne m'y étends pas, car elles sont traitées dans mon rapport écrit.

Je voudrais simplement dire en conclusion (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française...*)

M. Gérard Mazeaud. Ah ! En conclusion ?

M. Pierre Mauger. Attendez, c'est une fausse joie !

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur. Le sujet ne vous intéresse pas ?

M. Pierre Mazeaud. Mais si, au contraire.

M. le président. Je vous en prie. Laissez conclure M. le rapporteur.

M. Pierre Mazeaud. La conclusion !

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur. Je veux simplement, avant de conclure, souligner que les questions liées à la phase transitoire qui débutera le 1^{er} août de l'année prochaine ont très bien été gérées, me semble-t-il, par les armées. La marine aura beaucoup moins de difficultés que les autres du fait de son incorporation mensuelle.

Quant à l'armée de terre elle a prévu de mettre en œuvre certaines dispositions pour passer cette période de façon à peu près normale.

Afin de faire face à cette pénurie prévisible pendant deux mois, les armées pourront utiliser plusieurs méthodes : la mise en place de sureffectifs comme le fait déjà la marine ; un usage plus sélectif des libérations anticipées ; une diminution transitoire du taux de réforme après incorporation.

Par ailleurs, le plan de réorganisation envisagé par l'armée que M. le ministre a rappelé montre l'ampleur des réformes structurelles à venir. Je pense notamment à l'évolution du concept de disponibilité opérationnelle à propos duquel vous nous avez fait parvenir aujourd'hui, monsieur le ministre, un très bon document qui expliquera les choses à ceux qui ne veulent pas entendre.

Enfin une réflexion devra être engagée sur le problème que pose la réduction du service à dix mois s'agissant de l'emploi des appelés dans les unités engagées. Je vous remercie, monsieur le ministre, de la réponse que vous avez déjà donnée, dans votre intervention liminaire, à cette question posée par la commission.

Il conviendra évidemment d'avoir recours aux volontaires au service long, car il s'agit d'un très bon système, et de favoriser celui-ci en rendant le volontariat plus attractif, qu'il s'agisse des conditions d'emploi ou des rémunérations.

Il faut surtout, si nous voulons attirer vers le V.S.L. des jeunes gens dont la plupart n'ont pas forcément une activité, un travail avant leur entrée au service national, de faire en sorte que, à l'aide de protocoles passés avec l'A.F.P.A. et le ministère du travail, ces jeunes acquièrent une formation professionnelle leur permettant de trouver un emploi au moment de leur retour dans le civil. Nous aurions alors beaucoup plus de volontaires au service long et cette solution serait préférable à la mise en place d'autres formules comme les engagements de courtes durées.

En conclusion de ses travaux, mes chers collègues...

M. Pierre Mazeaud et M. Jean Brocard. Ah ! la conclusion !

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur. ... et sous réserve des amendements qu'elle propose, la commission de la défense nationale et des forces armées vous demande d'adopter le très bon projet de loi du Gouvernement.

Je vous remercie de votre patience. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission. Quand on aborde un débat d'importance, et celui-ci en est un puisqu'il touche à la sécurité de la France, il est quelquefois nécessaire de clarifier le sujet. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

De quoi parlons-nous ?

M. Pierre Mazeaud. Voilà ! Il y a bien besoin de l'expliquer !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission. Vous allez comprendre l'intérêt de la chose !

M. Alain Calmat. Nous, nous avons compris !

M. Pierre Mazeaud. Cela n'a pas été clair jusqu'alors !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission. Le projet de loi est simple : il s'agit de raccourcir la durée du service à dix mois, d'en diversifier les formes, notamment vers la sécurité civile, bref, de le moderniser.

Gageons que personne ne proposera la disparition du service national. Un tel amendement ne sera pas déposé, à moins que nous soit expliqué où seront trouvés les dix à quinze milliards de francs nécessaires annuellement à l'embauche des militaires de carrière, pour garder à notre armée sa cohérence avec les dimensions du pays. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

A moins que ne soit jointe à cet amendement la liste des cent cinquante bases ou garnisons qui devront immédiatement être fermées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

A moins que l'on n'explique au pays que les bateaux de la marine ne peuvent plus quitter nos ports, qu'en totalité nos chars sont cloués dans leur hangar, que nos bases aériennes ne sont plus gardées, que disparaissent 10 p. 100 de nos effectifs de gendarmerie et 5 p. 100 de ceux de la police...

M. Pierre Mazeaud. Allons ! Allons ! Soyons sérieux !

M. Jeanny Lorgeoux. C'est la vérité !

M. Pierre Mazeaud. Nous allons pleurer !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission. ... qu'il faut mettre immédiatement fin à l'essentiel de notre coopération avec le tiers monde.

La décision de mettre fin à la conscription serait d'ailleurs particulièrement imprudente à l'heure où le paysage stratégique est déstabilisé, imprévisible et dangereux. En effet, on ne recense pas moins de quatorze situations de crise armée à moins de 2 000 kilomètres de nos frontières sans compter le Proche-Orient, sans parler de cette guerre civile qui s'amplifie dans la Yougoslavie toute proche.

Les négociations sur le désarmement nucléaire qui évoluent de façon intéressante créent une fausse ambiance de sécurité sur un continent qui n'avait pas connu, depuis cinquante ans, une situation aussi instable. Disons-le clairement : la situation internationale ne permet à personne de prendre des décisions légères et irréversibles dans ce domaine.

M. Philippe Mouton. C'est pourquoi il ne faut pas rêver !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission. S'il s'agit par contre de réfléchir sur notre organisation militaire à l'horizon de l'an 2000, il en va différemment. Le débat peut alors trouver la sérénité qu'il mérite, et les idées peuvent se confronter dans l'intérêt commun.

L'énorme avantage de ce projet de loi est qu'il fait avancer les choses dans le bon sens. Il n'est pas une transition vers l'armée de métier. Il est la transition vers une organisation moderne et nouvelle de notre outil de défense.

Il porte en lui quatre principes qui guideront l'avenir : la réduction du temps de service, la diversification des formes, la notion de disponibilité opérationnelle différée, la « modularité » des forces. Il sera alors possible de combiner disponibilité différée et modularité interarmes, afin d'être en mesure de constituer, dans un délai court, l'ensemble d'unités susceptibles de répondre aux besoins et aux conditions du moment, en Europe et hors d'Europe.

La conscription n'est pas seulement un choix politique. Elle est aussi un impératif opérationnel. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

En fait, cette loi permettra aux différents responsables politiques de doser parfaitement la puissance de nos forces en fonction de la menace et de la situation géopolitique des années futures, par définition imprévisible aujourd'hui.

Il est vrai que si la situation du monde se stabilisait dans un environnement de désarmement nucléaire et conventionnel continu, on pourrait aboutir, avant l'an 2000, à un service militaire réduit à la stricte période de l'instruction grâce à la généralisation du concept de disponibilité différée, à la constitution d'unités professionnalisées...

M. Pierre Mazeaud. On y arrive !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission. ... et à la mise en place de réserves actives rémunérées.

Je dirais que c'est le cas idéal auquel nous souhaitons tous arriver, puisque ce cas de figure n'est pas certain. Il nous faut en tout cas être capables de remonter en puissance. Par conséquent, ne cassons jamais le lien qui unit la nation à son armée. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Il est donc clair que le débat entre armée de métier et armée de conscription appartient au passé, que la réponse n'est pas binaire.

Couper irréversiblement la nation de sa défense serait irresponsable. Ne pas tenir compte des bouleversements stratégiques et techniques serait archaïque. Les Français, dans leur bon sens comprendront tout à fait cette logique.

Face à cette situation géopolitique incertaine, organisons un outil de défense modulable en volume et en structure, les professionnels constituant la permanence, le noyau du système, autour duquel tout le reste s'organiserait, les forces vives de la nation pouvant s'y agréger rapidement.

Les perspectives sont donc variées. Les évolutions du service militaire ne peuvent se faire qu'au rythme des évolutions des concepts de défense et elles doivent s'inscrire dans le cadre d'une stratégie des moyens. Il est donc temps, alors que la situation internationale l'impose, de faire évoluer notre système de défense en conservant l'assise populaire procurée par la conscription. C'est possible et l'ensemble du peuple français attend cette révision. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. M. Bernard Pons et les membres du groupe du Rassemblement pour la République opposent la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. François Fillon.

M. François Fillon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la France est aujourd'hui à un tournant de son histoire. En moins de deux ans, la fin de la division de l'Europe, l'unité allemande et la désintégration de ce que fut l'Union soviétique n'auront en effet pas eu pour seule conséquence de modifier radicalement notre environnement international.

L'ampleur du changement est telle que nous nous trouvons en réalité devant l'impérieuse nécessité de réviser de fond en comble les fondements mêmes de ce qui fit le rang et la place de notre pays dans le monde depuis plus de quatre décennies.

C'est dire, et nous en sommes tous conscients, combien seront déterminantes, pour la France du XXI^e siècle, les décisions que nous devons prendre dans tous les domaines de la vie nationale. Dans ce contexte, l'adaptation de notre politique de défense aux enjeux de demain, revêt naturellement une importance de tout premier ordre.

Au cours des prochains mois, le Gouvernement présentera au Parlement trois projets de loi censés façonner les moyens et les missions de nos armées à l'orée du prochain siècle.

Le premier est débattu ce soir. Le second, qui viendra en discussion le mois prochain, concerne la loi de finances pour 1991, qui marque pour la défense - et cela, monsieur le ministre, en dépit des efforts que vous avez, paraît-il, prodigués - une baisse en francs constants des crédits, qui nous éloigne considérablement des dispositions prises lors de la loi de programmation de 1990.

Enfin, vous nous demanderez de nous prononcer, sans doute au printemps, sur le projet le plus important puisqu'il porte justement sur la révision de cette loi de programmation de 1990.

Ainsi nous devons successivement débattre et voter, dans un ordre qui défie le plus élémentaire bon sens, sur la durée du service national, sur les crédits à affecter à la défense et, pour conclure, sur la politique de défense elle-même ! Pouvons-nous nous permettre une démarche aussi incohérente à l'heure où le pays attend les choix clairs d'une politique résolue ?

Vous me permettrez donc, monsieur le ministre, d'inverser votre étrange logique et de remettre les priorités dans l'ordre.

Si vous souhaitez, ce soir, cantonner les discussions à une simple mesure technique visant à ajuster la durée du service national, le Rassemblement pour la République et toute l'opposition souhaitent, pour leur part, engager le véritable débat de fond qui s'impose sur l'avenir de notre défense.

Toute réflexion en la matière doit procéder d'une vision claire du défi que représente à moyen terme le nouvel environnement stratégique pour notre sécurité et celle de nos alliés.

Trois lignes de force permettent, à mon sens, d'aller ici à l'essentiel.

Tout d'abord, une menace militaire structurée, massive et dirigée, n'est plus susceptible, à l'horizon prévisible, de remettre en cause l'intégrité du sol national. L'ex-Union soviétique est entrée dans une phase profonde et durable de décadence.

Aussi instable et préoccupant que soit le processus de démantèlement interne en cours, l'ensemble soviétique sera, à moyen terme, incapable de mener une agression majeure à l'encontre des frontières de l'Europe occidentale.

De même, et contrairement à l'idée d'une « menace du Sud », que certains croient précipitamment devoir avancer, le risque représenté par le tiers monde ne saurait, à l'avenir, prendre la forme de ce que fut naguère le danger d'une attaque d'Est en Ouest par les forces, désormais défuntes, du Pacte de Varsovie.

Paradoxalement - et c'est là la seconde ligne de force - nous serons simultanément confrontés à un contexte global beaucoup plus instable et dangereux, aussi bien en U.R.S.S. qu'en Europe de l'Est, qu'au Sud, dans lequel les tensions localisées, multipliées, seront à tout moment susceptibles de dégénérer en affrontements armés.

Leur caractéristique essentielle résidera certes dans leur éloignement géographique de l'hexagone, mais ils n'en riqueront pas moins d'affecter, et cela parfois directement, nos intérêts de sécurité. L'affaire du Golfe ou la guerre civile yougoslave représentent ainsi le type même des conflits potentiels de demain.

Enfin, la troisième ligne de force découle directement des deux premières : notre politique de défense devra être en adéquation avec les objectifs de notre politique étrangère dans une scène internationale très différente.

Si la France entend maintenir son rang dans le monde, conserver son siège de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, faire entrer la notion de droit d'ingérence dans les faits, s'interposer pour faire prévaloir le droit et voir respecter ses intérêts, alors notre pays se doit de disposer d'un outil militaire rénové pour intervenir plus vite, plus fort, et, surtout, plus loin.

Demain, la puissance militaire ne se mesurera plus tant à l'aune des effectifs de conscrits sous les drapeaux, qu'au regard du volume réel des professionnels aptes aux interventions extérieures.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. François Fillon. Demain également, le poids politique d'une nation ne se jugera plus au seul statut de puissance nucléaire, mais, de manière croissante, à la performance opérationnelle de ses forces classiques.

Je note d'ailleurs que nos principaux alliés ont tiré les mêmes conclusions. Les Etats-Unis concentrent leurs efforts sur leur force de déploiement rapide destinée aux théâtres d'interventions les plus variés. Les Anglais, portés par traditions vers le large, même s'ils envisagent de resserrer le format de leur armée de terre de 160 000 à 120 000 hommes, ne renoncent pas pour autant à cette même capacité. Enfin, l'Allemagne s'est engagée à réduire le volume de ses forces terrestres, aériennes et maritimes à 370 000 hommes, ce qui représente une coupe de près de 50 p. 100 dans les effectifs combinés de la Bundeswehr et de l'armée populaire est-allemande. Pour affirmer son rôle européen, il n'est pas exclu de voir à l'avenir l'Allemagne se doter également d'une capacité de projection de forces.

C'est précisément dans cette perspective que la problématique de la conscription prend toute son importance, puisque les appelés ne peuvent, à juste titre, être engagés dans l'hypothèse d'un affrontement sur des théâtres périphériques où la survie de la nation n'est pas en jeu.

Ignorer cet état de fait, c'est inévitablement prendre le risque de nous retrouver un jour paralysés dans les contradictions que le colonel de Gaulle dénonçait avant-guerre : contradictions entre une politique étrangère exigeant l'appui d'un dispositif militaire dynamique et une stratégie encore trop focalisée sur la défense du sanctuaire national.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. François Fillon. J'ai parlé tout à l'heure d'un tournant historique. Il faut bien mesurer l'importance que représente pour la France ce schématique exposé des faits stratégiques.

Depuis le mythe fondateur de Valmy, notre conscience nationale privilégie l'ardente obligation de la défense aux frontières dans les choix de sa politique de défense. A l'ère nucléaire, la nature de la menace nous a également contraints à mettre l'accent sur la manœuvre dissuasive aux abords du sanctuaire. En dehors de cette mission vitale, la projection de force revêtait un caractère secondaire. Désormais, cette logique séculaire s'inverse. C'est tout un héritage militaire, doctrinal, psychologique, qu'il nous faut repenser. Monsieur le ministre, pourquoi dans ces conditions véritablement exceptionnelles, ne pas poser la question qui s'impose dans ce débat, la question que nous nous posons tous, celle qui, vous le savez pertinemment, constitue déjà l'objet d'un débat national ? Le maintien de la conscription présente-t-il encore un réel intérêt national ?

M. Pierre Mazeaud. Voilà !

M. Bernard Pons. Très bien !

M. François Fillon. Les termes de ce débat ne seraient sans doute pas aussi tranchés s'il n'y avait eu la prestation hasardeuse du Golfe, véritable précédent des réalités stratégiques de demain.

Cette expérience a mis en lumière tant l'inadaptation de notre dispositif, si dépendant de la conscription, que les inconvénients majeurs inhérents au principe même de son maintien. Qui ne se souvient des difficultés rencontrées lors des préparatifs de notre engagement ? Ils furent marqués par des prélèvements répétés et précipités d'engagés disséminés dans les régiments de l'armée de terre, marqués également par un constat : l'absence - à quelques exceptions près - d'unités professionnelles dans certaines spécialités, comme l'artillerie ou les blindés lourds, dont l'importance opérationnelle n'est pourtant pas à démontrer.

Tandis que les Britanniques projetaient sur le terrain près de 40 000 de leurs hommes, la France pour sa part dépêchait moins de 15 000 des siens, soit 7 p. 100 des effectifs globaux que compte notre armée de terre. Triste bilan, que ne masque qu'en partie le courage et la maîtrise de nos soldats : 7 p. 100, ce n'était pas là le fruit d'un subtil calcul politique,

comme certains auraient aimé le laisser entendre, mais plus simplement le résultat d'un dispositif handicapé par la composition binaire de nos armées.

Monsieur le ministre, le projet de loi que vous nous proposez est cruellement insuffisant au regard des problèmes que soulève le service national. Parce que vous ne nous suggérez aucune révision fondamentale de la conscription, et encore moins refusez la perspective de sa remise en cause, votre projet doit être qualifié de simple plan de gestion à court terme. Ce plan ne fera que perpétuer le système actuel en aggravant ses principales déficiences. En refusant de trancher dans le vif, vous ne faites que confirmer ce que nous pressentions : le Gouvernement recule devant les difficultés de sa tâche, dans un domaine crucial pour l'avenir du pays.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. François Fillon. Vous vous engagez dans un combat d'arrière-garde, espérant retarder une échéance inéluctable. Vous souhaitez aujourd'hui réduire de deux mois le service national, mais de combien serez-vous contraint de le diminuer demain ? De réduction en réduction, de demi-mesure en demi-mesure, vous risquez, contre votre gré, de devoir un jour sauter le pas vers l'armée de métier, mais cela sans aménagement préalable, sans préparation, et donc sans cohérence politique et stratégique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Le Gouvernement, quels que soient les artifices employés, ne pourra concilier très longtemps la triple volonté du Président de la République : volonté de comprimer les effectifs, volonté d'accroître la professionnalisation, volonté de renforcer l'égalité devant le service national.

En l'absence d'une véritable politique de diversification du service national vers les secteurs civils, politique qui vous aurait éventuellement permis de réduire la dépendance de nos armées vis-à-vis du contingent et d'universaliser, autant qu'il est possible, l'institution de la conscription, le pari présidentiel relève tout simplement de la quadrature du cercle.

A terme, il y a tout lieu de craindre que les mesures prévues ne conduisent à instaurer une véritable ségrégation entre des unités hautement spécialisées, agissantes et honorées, et des unités composées en grande majorité d'appelés, mais également d'engagés responsables de leur encadrement, moins bien équipées, démobilisées, car sans mission réelle.

En réalité, monsieur le ministre, c'est une armée de terre à deux vitesses que vous allez mettre sur pied. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Vous vous apprêtez sans aucun doute à privilégier la force d'action rapide. Elle demeurera, cependant, l'instrument de pointe trop léger que nous connaissons aujourd'hui, faute de l'environnement professionnel qui lui fait défaut, en particulier pour tout ce qui relève de son soutien logistique. La première armée, pour sa part, cramponnée aux frontières de l'Est, confinée à scruter un nouveau désert des Tartares et forcée de mettre en sommeil à tour de rôle certaines de ses unités, se verra contrainte d'accueillir et de former à un rythme accéléré de dix mois, un appelé sur deux, soit environ 130 000 jeunes.

La déflation des effectifs que s'annonce devrait, nous a-t-on dit, se traduire par une légère augmentation de l'ordre de 4 000 du nombre des engagés dans l'armée de terre. Ces engagés supplémentaires devront se résoudre à encadrer et à servir un dispositif statique et partiellement inopérant.

Le choix du Président de la République en faveur de la conscription avec une durée marginalement réduite est principalement inspiré par deux motifs. Premièrement, le service militaire obligatoire nous permet d'aligner un dispositif étoffé et de disposer de réserves. Deuxièmement, le service militaire renforce la cohésion de la nation et suscite l'esprit de défense.

Jadis fort louables, ces motifs sont malheureusement dépassés. Il reposent en effet sur une perception stratégique et une conception de l'intégration nationale qui n'est plus d'actualité.

Sur le plan stratégique, conformément à la nouvelle situation géopolitique, nos armées seront principalement appelées à agir selon le concept cher à la F.A.R.

Par là même, le dispositif étoffé d'autrefois - en ligne de front - n'a plus de raison d'être.

Mes chers collègues, la conscription avait à l'époque un intérêt militaire significatif ; mais nous devons avoir le courage de reconnaître que les caractéristiques du champ de bataille futur ne peuvent plus être comparées aux schémas d'antan. Nos forces doivent plus qu'auparavant privilégier la qualité sur la quantité. Elles doivent être mobiles, polyvalentes, bien équipées et, si nécessaire, couvertes par une dissuasion nucléaire crédible. Surtout, elles devront être servies par des hommes de qualité, correctement payés, motivés et entraînés.

Dans cet esprit, l'utilité stratégique et opérationnelle de la conscription perd les fondements de sa validité. Serait-il néanmoins indispensable de revenir à la levée en masse face à un hypothétique retour de la menace russe ? Vous évoquez la défense du sanctuaire, mais la défense du sanctuaire relève de la dissuasion nucléaire. Je rappelle à cet égard que notre concept de dissuasion a toujours pris soin d'éviter de signaler à l'adversaire éventuel, par un recours trop important aux forces classiques, que nous chercherions à élever au maximum le seuil de nucléarisation d'un conflit menaçant les approches du sanctuaire.

Vous nous permettez donc, monsieur le ministre, de contester la pertinence stratégique de votre projet de loi qui reflète malheureusement l'ensemble des orientations de la politique de défense du Gouvernement.

Sur le plan social enfin, et donc sur celui de l'intégration nationale, vos arguments en faveur de la conscription ne nous auront pas plus convaincus.

Contrairement à ce que vous semblez avancer, on peut douter que la cohésion de notre pays et l'esprit de défense dépendent encore du maniement du FAMAS. Les jeunes de Vaulx-en-Velin ne seront pas davantage intégrés après avoir servi sous les drapeaux. Il se peut - il est même sûr - d'ailleurs qu'un certain nombre d'entre eux aient déjà fait leur service. Les Anglais, à ce que je sache, sans jamais avoir défilé au pas, aiment leur pays ; et n'en va-t-il pas de même pour les femmes françaises ?

En réalité, les fonctions que vous attribuez aux armées dépendent aujourd'hui essentiellement des valeurs et du savoir diffusés au sein de l'école et du lycée.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. François Fillon. A ce titre, la prolongation de la scolarité permet à ces institutions de jouer plus qu'autrefois le rôle de creuset national. Si tel n'est pas le cas, il est bien naïf de croire que dix mois passés dans nos régiments permettraient de rattraper le retard pris.

Pour l'essentiel de la cohésion du pays ne dépend-elle pas en premier lieu de notre volonté de susciter le dynamisme de notre jeunesse dans un véritable projet national ?

Vous évoquez la cohésion nationale et l'esprit de défense, mais vous n'offrez pas de réponse viable à l'aspect de plus contestable de la conscription qu'est l'inégalité profonde et socialement déstabilisante qu'elle engendre. (*Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous le savons, le service national a perdu tout caractère d'universalité. Le décalage entre des classes d'âge comptant en moyenne 430 000 hommes - après 1995, 380 000 hommes - et le besoin actuellement exprimé, de l'ordre de 270 000, toutes formes de service confondues, conduisent inexorablement à un volume d'exemptions trop élevé. Cette année, environ 100 000 jeunes - exemptés, dispensés, réformés - ont échappé aux obligations du service national.

Par ailleurs, les formes non militaires de ce dernier, assumées par un peu plus de 10 000 jeunes, ont fait apparaître un service différencié où les appelés au titre de l'aide technique ou de la coopération font, à tort ou à raison, figure de privilégiés.

Fleuron traditionnel de la République, la conscription est devenue scandaleusement inégalitaire et est de plus en plus ressentie comme telle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Elle est à juste titre, aux yeux de l'opinion publique, bien souvent synonyme de « pistonnage » systématique des plus favorisés...

M. François Hollande. A qui la faute ?

M. François Fillon. ... précisément au détriment de ceux qui ont le plus besoin d'être intégrés dans la société.

La conscription n'est plus le vecteur de la cohésion nationale d'antan, elle est au contraire porteuse d'une discrimination sociale inacceptable et malheureusement irréparable. Ni le passage à dix mois du temps de service ni les conséquences attendues de la baisse démographique ne permettront d'universaliser l'institution, puisque, parallèlement, le format de nos armées est appelé à être réduit et particulièrement celui de notre armée de terre.

Le Gouvernement envisage, autant que l'on puisse en juger par les déclarations qui ont été faites ces dernières semaines, de limiter le nombre de postes réservés aux appelés dans la future armée de terre à 120 000. Il me serait permis de douter d'un chiffre aussi bas si je n'avais compris que, pour l'atteindre, vous vous résignez, en fait, dans vos estimations, à maintenir le taux d'exemption actuel ou, pire encore, à l'aggraver.

Au regard de tels arguments, il me semble que les fondements inavoués de la conscription relèvent davantage de la politique de l'emploi et non de la politique de défense, encore qu'il faille, même ici, relativiser l'impact économique de la conscription, puisque, pendant le temps passé sous les drapeaux, une partie de notre jeunesse qui ne serait pas nécessairement au chômage, n'apporte plus sa valeur ajoutée à la richesse nationale.

Dès lors, dépourvu de toutes justifications opérationnelles et sociales, le projet de loi qui nous intéresse nous semble davantage inspiré par des soucis de gestion à court terme que par une véritable vision stratégique.

Vous l'aurez compris, monsieur le ministre, votre projet nous semble gravement inadéquat car il ne s'inscrit pas dans la perspective du seul choix conforme tant à la réalité stratégique qu'à l'évolution de notre société : le passage à l'armée de métier.

Ce choix, c'est celui que le Rassemblement pour la République a officiellement décidé d'adopter. Nous, gaullistes, refusons la logique du faux consensus dans laquelle vous voudriez nous enfermer et qui dissimule mal votre incapacité à choisir, à innover, à faire preuve de courage et de clairvoyance.

Le compromis que vous avez bâti est certes confortable ! Un peu moins de conscription, nous dit-on, un peu plus de professionnels, nous promet-on. Et surtout, moins de crédits ! Qui trouverait à y redire sinon ceux qui souhaitent que la France demeure une grande puissance, que ses intérêts soient défendus partout dans le monde, ceux qui savent qu'une armée est faite pour faire la guerre même si notre stratégie est de l'éviter, surtout si notre stratégie est de l'éviter, ceux qui sont soucieux de l'égalité entre les jeunes Français et qui refusent de voir perdurer un système qui porte en lui les germes d'un nouveau type d'exclusion qui serait particulièrement néfaste pour l'unité nationale ? Ceux-là ne peuvent se reconnaître dans le projet qui nous est présenté.

Le Rassemblement, sous l'impulsion de Jacques Chirac, et après un débat riche au sein de ses groupes parlementaires, a donc décidé de se prononcer sans ambiguïté pour l'armée de métier.

M. François Hollande. Et M. Balladur ?

M. François Fillon. Il ne s'agit pas d'un thème nouveau pour le mouvement gaulliste. Pierre Messmer en son temps, Yves Laniel et moi-même, depuis quelques années, nous sommes inscrits dans la lignée tracée par le général de Gaulle dans son ouvrage *Vers l'Armée de métier*.

Nous présenterons, à l'occasion du débat sur le budget de la défense pour 1992, le plan complet que nous avons élaboré en ce sens.

En voici les grandes lignes.

L'armée de terre, qui est évidemment la principale intéressée par cette réforme, compterait, au terme d'une période de transition, environ 180 000 hommes répartis de la manière suivante : près de 55 000 dans la force d'action rapide, dont nous reconnaissons bien volontiers l'adéquation du concept à l'évolution de la situation internationale. La première armée, que nous appellerions la force d'action lourde, compterait pour sa part 100 000 à 110 000 professionnels. Certaines de ses unités lourdes - blindés, artillerie - seraient spécifiquement en mesure d'être rattachés en cas de besoin à la force d'action rapide. D'une certaine façon, la première armée jouerait le rôle de vivier pour la F.A.R. Les liens bilatéraux

entretenus entre ces deux composantes homogénéisées par la professionnalisation de notre armée rendraient enfin à l'ensemble sa cohérence.

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur. Utopique !

M. François Fillon. Les 30 000 à 20 000 hommes restants auraient pour tâche l'administration et les services de l'ensemble.

Fort d'une dissuasion nucléaire réduite mais constamment modernisée pour rester crédible, forte d'une marine articulée autour d'un groupe aéronaval et de sous-marins nucléaires d'attaque, forte d'un dispositif aérien plus concentré et surtout cohérent au regard des forces terrestres réduites, la France disposerait d'un outil militaire propre à faire entendre sa différence, mais également propre à participer le moment venu à la constitution d'un système de sécurité européen auquel elle apporterait plus que n'importe quel autre de ses voisins, sa marque.

Cette solution est la seule qui puisse nous redonner notre place sur le plan militaire en Europe et dans le monde.

Nous n'ignorons pas, mes chers collègues, les difficultés que sa mise en œuvre présente. Mais le Rassemblement pour la République est décidé à les assumer quoi qu'il arrive. C'est un défi national.

Première difficulté : le coût. Les adversaires de l'armée de métier n'ont cessé de brandir cet argument, quitte souvent à caricaturer la réalité.

Eh bien, oui, les simulations que nous avons réalisées montrent qu'une armée de terre professionnalisée d'environ 180 000 hommes coûterait plus cher que l'armée de terre que nous possédons aujourd'hui. Mais nous estimons que cet effort n'a rien à voir avec les chiffres que vous avancez et qu'il doit être consenti.

La réduction drastique du format des armées, l'efficacité accrue d'unités professionnelles par rapport à des unités incorporant des appelés permettrait néanmoins de supprimer un grand nombre de structures aujourd'hui nécessaires à la mise en œuvre d'une armée de conscription de 280 000 hommes.

Professionnalisation, réduction de format entraîneraient également des économies substantielles sur le titre V. Les volumes d'armement nécessaires pour équiper une armée de 180 000 hommes ne sont évidemment pas les mêmes que pour une armée de 280 000 hommes. Enfin, les matériels seront mieux entretenus par des professionnels que par des appelés.

L'ensemble de ces économies, indispensables à la mise en œuvre de cette réforme, ne seront obtenues que si l'industrie française d'armement est parallèlement redimensionnée en fonction des besoins nouveaux. Je trouve, monsieur le ministre, parfaitement immoral que l'on veuille maintenir la conscription pour offrir aux armées une main-d'œuvre à bon compte alors que pèse lourdement sur le budget de la défense le poids d'outils industriels surdimensionnés.

Les économies ainsi dégagées seraient réemployées au profit d'une nécessaire revalorisation de la condition militaire.

Deuxième difficulté : le recrutement de professionnels de qualité. On dit souvent que, dans une armée de métier, on ne pourra recruter que des personnels sans formation. Je note d'abord que ce sont les unités professionnelles qui sont le plus souvent employées depuis vingt ans à travers le monde et qui donnent entière satisfaction. Mais nous estimons indispensable une importante revalorisation des soldes ainsi qu'un rapprochement du statut des militaires de celui de la fonction publique pour obtenir un niveau de recrutement satisfaisant. Le passage à l'armée de métier et la revalorisation des soldes entraîneraient un effort supplémentaire d'environ 5 milliards de francs par an sur le titre III durant la période de transition vers l'armée de métier.

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur. C'est incroyable !

M. François Fillon. Troisième difficulté : la problématique de la transition. Nous sommes conscients de l'ampleur des problèmes organisationnels et de la révolution psychologique que supposerait le passage à l'armée de métier. Celui-ci devrait donc faire l'objet d'un plan permettant l'étalement des mesures envisagées sur une période d'environ cinq ans. Le processus de professionnalisation commencerait dès la

première année pour les unités de la F.A.R. et serait progressivement étendu à l'ensemble des armées de terre, de l'air et de la marine.

La durée du service militaire serait simultanément réduite jusqu'à atteindre un plancher de trois mois de service obligatoire à la fin de la période transitoire de cinq ans. A cette date, la mise en place pendant quelques années de ce service de trois mois permettrait de disposer d'une capacité de renforcement du dispositif qu'un revirement fâcheux sur le plan international pourrait justifier.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission. Ah, tout de même !

M. François Fillon. Durant leur période de service court, les appelés recevraient une instruction militaire élémentaire mais ne seraient en aucun cas intégrés dans les unités d'active. Outre qu'elle permettrait d'offrir un réservoir de volontaires service long, cette solution pourrait éventuellement justifier le maintien d'un service militaire plus long pour les candidats officiers de réserve, les élèves des grandes écoles et les étudiants en médecine.

Enfin, si le pays le juge nécessaire - et certains dans nos rangs le pensent - on pourrait faire appel à la jeunesse de France pour contribuer, dans le cadre d'un service strictement civil, à des tâches d'intérêt public. Il va de soi que le ministère de la défense serait alors déchargé de l'administration d'un tel système.

Ce plan de transition, et cela doit être clair dans les esprits, n'a pas en soi de valeur opérationnelle au niveau militaire. Il n'est qu'un moyen de planification qui doit permettre à nos armées de se dégager de leur dépendance vis-à-vis de la conscription et d'atteindre l'objectif que nous nous serons fixé.

Mes chers collègues, lorsque le général de Gaulle prit la décision de doter notre pays d'une force de frappe nucléaire, de nombreuses voix se firent entendre pour expliquer que le pari ressortait d'une ambition futile et coûteuse. Le projet, fut, en dépit des critiques et scepticismes d'alors, mené à bien, et nous pouvons tous nous en réjouir aujourd'hui.

De même, la décision historique du passage à l'armée de métier suppose dès à présent une révolution de pensée et d'instincts car il s'agit bien de briser notre syndrome de clôture de l'espace national, tant la ligne Maginot semble encore perdurer dans certaines têtes. Malheureusement, le projet que vous nous présentez, monsieur le ministre, témoigne précisément de ce syndrome.

Le Parlement doit savoir, avant de se prononcer sur la durée du service militaire, quelle politique de défense vous allez proposer au pays. A l'occasion du prochain débat sur la loi de programmation militaire, vous ferez connaître vos propositions. Nous pourrions les confronter aux nôtres et en débattre.

En attendant, les groupes du R.P.R., de l'U.D.F. et de l'U.D.C. ont décidé de déposer la question préalable, estimant qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur un texte isolé de l'essentiel, c'est-à-dire d'un projet global sur l'avenir de notre défense. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Je vous remercie. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Mesdames, messieurs, ainsi que le disait excellemment le président Boucheron, il faut éclaircir un peu la situation. Cela commence. L'Assemblée est donc saisie d'une motion de procédure qui n'en est pas une, d'une question préalable qui veut dire autre chose, et M. Fillon qui, pendant le débat sur la défense, au mois de juin, dans cette assemblée, n'avait pas encore découvert qu'il voulait supprimer la conscription, en est aujourd'hui tellement convaincu qu'il a réussi à retourner le R.P.R. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Ça, c'est la nouvelle de la soirée !

M. Arthur Dehaine. Vous, vous avez viré à 180 degrés sur d'autres points !

M. le ministre de la défense. Les choses vont continuer à s'éclaircir dans quelques minutes quand un vote va intervenir et que l'opinion française saura ce que veulent les députés de la République ici réunis. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Patrick Devedjian. Vous rabaissez le débat !

M. Henri Cuq. Ce n'est pas le niveau !

M. Alain Juppé. Vous retombez au ras des pâquerettes !

M. le ministre de la défense. Il y a quelques semaines, M. Bouvard, et je me réjouis qu'il préside cette séance, ...

M. Alain Juppé. C'est de la politique politicienne ! C'est minable !

Mme Elisabeth Hubert. C'est petit !

M. le ministre de la défense. ... déclarait dans cette assemblée, et cela figure au *Journal officiel* de la République du 8 juin : « La suppression du service militaire constituerait un traumatisme militaire et social. » Mais, à l'époque, il n'y a pas très longtemps, personne ici, ni ailleurs, n'avait proposé la suppression du service militaire ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Arthur Dehaine. Et alors ?

M. le ministre de la défense. « Et alors ? », comme vous dites !

M. Arthur Dehaine. Vous n'avez jamais changé d'avis ? Vous avez opéré des virages à 180 degrés bien pires !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues.

M. le ministre de la défense. Monsieur le président, devant la gêne d'une partie de l'opposition ici rassemblée, je suis prêt à accueillir avec délectation toutes les demandes d'interruption.

M. Arthur Dehaine. Vous êtes le spécialiste du virage !

M. le ministre de la défense. Comme il n'y en a pas, je continue. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Wiltzer, de l'U.D.F., disait le même jour, au même endroit, à la même heure : « Gardons-nous de couper le lien entre l'armée et la nation. »

M. Pons lui-même (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) ...

M. François Hollande. Il en a tant dit !

M. le ministre de la défense. ... qui a signé et déposé la question préalable qui nous est opposée, en tant que président du groupe du R.P.R., déclarait en mars dernier qu'il fallait maintenir le service national. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'était en mars, me direz-vous... Un débat a eu lieu ici en juin ; aujourd'hui, nous sommes en octobre ! C'est vrai ! C'est la rentrée parlementaire !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ce n'est pas correct !

M. Alain Juppé. Ce n'est pas ce qu'on appelle un débat d'idées !

M. le ministre de la défense. Ce n'est pas correct, me dit-on, et M. Fillon s'étrangle. M. Fillon, qui n'avait pas pris la parole pour défendre cette idée il y a quelques mois, nous propose tout uniment de supprimer le service national.

Eh bien, mesdames et messieurs les députés, rarement vote sur une question de procédure aura autant d'intérêt sur le fond !

M. Eric Raoult. Militant !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Répondez sur le fond, monsieur le ministre !

M. le ministre de la défense. Vous allez être amenés, mesdames, messieurs, à vous exprimer par un vote sur la question préalable. Rarement un vote négatif aura autant de portée positive !

M. Patrick Balkany. Vous n'êtes plus au ministère de l'intérieur. Parlez un peu de la défense !

M. le ministre de la défense. Nous avons appris tout à l'heure que, dans quelques semaines, le groupe du Rassemblement pour la République nous présenterait son plan à long terme pour l'organisation de nos forces. Eh bien, nous l'écouterons !

Mais, aujourd'hui, je voudrais relever deux affirmations de M. Fillon qui, dans un moment de précipitation, je pense, a cru devoir parler à propos des opérations menées par nos forces armées dans la guerre du Golfe auprès de nos alliés, de prestation hasardeuse.

M. François Fillon. Eh oui !

M. le ministre de la défense. Moi, je dis qu'il s'agit d'une réussite brillante.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Oh non !

M. le ministre de la défense. Il a parlé d'inadéquation. Moi je dis : capacité d'adaptation qui a été démontrée.

M. Christian Estrosi. Vous êtes le seul à le croire !

M. Alain Juppé. Il ne faut pas mentir ainsi aux Français !

M. le ministre de la défense. Alors que l'Assemblée est saisie d'une réforme du service national que le pays attend et à laquelle il est préparé, au moment où M. Fillon, au nom de son groupe, paraît-il - on le verra bientôt d'ailleurs - propose, au détour d'une motion de procédure, de porter atteinte à l'un des principes fondamentaux de l'organisation de notre défense, qui n'a pas été mis en cause au cours du débat du mois de juin...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Si !

M. Bernard Pons. Vous n'avez pas écouté !

M. le ministre de la défense. ... rarement, mesdames, messieurs, un vote négatif aura des conséquences aussi positives !

En votant contre la motion dite de procédure de M. Fillon, vous voterez pour le principe républicain de la conscription ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Alain Juppé. Voilà qui dispense de répondre ! Cela s'appelle esquiver le débat !

M. Etienne Pinte. Il ne répond pas aux arguments car il n'en a pas. Il est nul et médiocre !

M. le président. Nous en venons aux explications de vote.

La parole est à M. Jean Gatel.

M. Jean Gatel. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est peu dire que je suis surpris moi aussi du dépôt de cette question préalable par François Fillon. En effet, en commission de la défense nationale, son groupe n'avait posé aucun des problèmes de fond et pourtant fondamentaux qui ont été soulevés ici...

M. François Fillon. Comment ?

M. Jean Gatel. ... et c'est bien dommage.

Il y a deux argumentations dans l'intervention de François Fillon.

M. Eric Raoult. Il est au cœur du débat, lui !

M. Jean Gatel. Après une réflexion sur la cohérence du projet de loi par rapport aux choix qui sous-tendent la période dans laquelle nous nous trouvons, il a, ainsi que le ministre vient de le faire remarquer, glissé vers un autre débat, le débat de fond : armée de conscription ou armée de métier. Je vais essayer de répondre à ces deux argumentations.

Premièrement, sur la cohérence, je rappelle à François Fillon que la mesure de réduction à dix mois du service national a été annoncée le 14 juillet 1990 par le Président François Mitterrand en sa qualité de chef des armées.

M. Patrick Devedjian. Ce n'était pas dans les 110 propositions ?

M. Jean Gatel. Il y a donc plus d'un an que chacun sait que le débat sur la réduction du service national aura lieu devant notre assemblée, et je ne pense pas que le contexte géostratégique ait changé depuis le 14 juillet 1990, empêchant éventuellement cette proposition de prendre corps. Vous avez dit vous-même, monsieur Fillon, qu'il y avait affaiblissement de la menace à l'Est et que les menaces présumées du Sud n'étaient pas de même nature.

Fallait-il donc, dès lors, retarder encore plus avant cette réforme après le vote de la loi de programmation ? Je pense que la jeunesse de France et le peuple de France ne l'auraient pas compris.

Ainsi que le ministre vous l'a rappelé, nous avons eu un débat sur la politique de défense le 6 juin 1991 dans ce hémicycle. Tous les problèmes de fond avaient été posés à ce moment-là, sauf la remise en cause de l'armée de conscription.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est faux !

M. Bernard Pons. Vous racontez n'importe quoi !

M. François Fillon. Je m'inscris en faux contre cette affirmation, monsieur Gatel ! Je réclame une armée de métier depuis cinq ans !

M. Jean Gatel. Laissez-moi terminer ! Je citerai certaines de vos déclarations qui montrent bien la grande confusion de votre famille de pensée sur ce problème !

Depuis le rapport remis par Guy-Michel Chauveau à Jean-Pierre Chevènement qui le lui avait demandé, chacun savait qu'un projet de loi portant réforme du service national viendrait en discussion devant l'Assemblée, portant en particulier sur la réduction de la durée du service pour corriger les inégalités mais également sur la nécessité de diversification pour augmenter les formes civiles du service national de plus en plus recherchées par les jeunes Français.

Ce projet de loi a donc été déposé, sans surprise, en temps opportun. L'opposition, je le répète, n'a, en commission, fait aucune remarque de fond. Nous avons discuté des arguments de forme, des arguments techniques. C'est tout.

Pour conclure sur ce point, je voudrais simplement demander en quoi l'abaissement à dix mois de la durée du service national poserait un problème de fond dans l'organisation de notre défense.

M. Patrick Balkany. Poudre aux yeux !

M. Jean Gatel. Ce débat sur l'organisation de notre défense viendra en temps utile. Mais peut-on raisonnablement, sérieusement, dire que le passage de douze à dix mois de la durée du service national change la condition de réponse de la France aux menaces géostratégiques mondiales ?

M. Patrick Balkany. C'est du gadget !

M. Jean Gatel. Nous avons tous la volonté de garantir l'égalité devant le service national et, si nous assumons, comme cela est commencé depuis deux ans, un rétrécissement du format de l'armée de terre, cet abaissement de la durée du service national devient indispensable pour éviter précisément tous les écarts que vous avez décrits et à cause desquels, effectivement, la conscription présente actuellement un certain nombre de symptômes d'inégalité.

Mais le problème, finalement, n'est pas là : fallait-il discuter de ce projet avant ou après la loi de programmation ? Le problème fondamental, vous l'avez posé dans la seconde partie de votre intervention, c'est celui du choix entre armée de conscription et armée de métier.

Nous étions un certain nombre dans cette assemblée à croire que ce débat était clos car, après avoir été ouvert il y a deux ans par un ancien Président de la République, il avait brusquement disparu de toutes nos discussions. Était-il vraiment nécessaire de le faire rebondir ce soir à l'occasion d'un projet concernant la diminution à dix mois du service national ? Vous l'avez fait, et je pense que nous pouvons maintenant parler sur ce problème au fond. Je répondrai, quant à moi, à votre argumentation sur cinq points.

Premièrement, je répéterai une nouvelle fois, après le ministre et après de nombreux autres élus, quelle que soit leur appartenance politique, que renoncer à la conscription serait une rupture grave avec les traditions républicaines de ce pays.

Le service national est un lien indispensable entre l'armée et la nation. Il représente l'une des ultimes formes de cette valeur fondamentale qu'est la notion de service pour une cause collective, pour cette cause décisive qu'est la défense de la nation. Supprimer le service national, c'est porter un coup très grave aux valeurs collectives à un moment où cela n'est absolument pas opportun quand on sait l'évolution

culturelle et psychologique de la société française. C'est porter de plus un coup grave aux fondements même de la République.

Un député du groupe socialiste. Tout à fait !

M. Jean Gatel. Deuxième point, le problème du financement. Il a déjà été exposé longuement. François Hollande nous l'avait décrit il y a un an lors de l'examen du budget de la défense.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission. Avec qualité !

M. Jean Gatel. Je pense que ce problème rebondira, mais dans votre argumentation, permettez-moi au moins de déceler une faille. Comment peut-on, avec les 130 000 hommes dont vous voulez doter l'armée de terre française...

M. François Fillon. Pas 130 000 ! 180 000 !

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur. C'est encore pire !

M. Jean Gatel. ... comment avec les 180 000 hommes dont vous voulez doter l'armée de terre française, continuer à assumer toutes les missions qu'elle remplit actuellement ? Il faudra donc être extrêmement clair dans vos propositions, nous dire ce que vous voulez supprimer comme missions, et par conséquent comme unités, et où.

M. François Fillon. Les socialistes sont des conservateurs !

M. Jean Gatel. Ecoutez-moi !

En conclusion de votre intervention, votre objectif était une armée plus petite, plus chère et non opérationnelle ! C'est tout ce que nous retiendrons du débat de ce soir ! (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. François Fillon. Non opérationnelle ? Ce n'est pas vrai !

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur. Monsieur le président, M. Fillon n'a pas été interrompu !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues, compte tenu de l'heure, je vous demande de ne pas interrompre l'orateur. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Gatel. Il faut croire que mes arguments font mal à entendre !

Troisièmement, vous vous êtes réfugié plusieurs fois, monsieur Fillon, derrière l'exemple européen, mais la Grande-Bretagne est le seul pays européen à avoir une armée de métier !

M. François Fillon. Ce n'est pas le moindre !

M. Jean Gatel. Peut-être...

M. Eric Doligé. La Grande-Bretagne a envoyé 40 000 personnes dans le Golfe.

M. Jean Gatel. ... mais comment peut-on vouloir faire une union politique en se fondant précisément sur l'exception ?

Quatrièmement, le dispositif mis en place au niveau du Golfe l'a bien montré, l'armée de conscription est absolument indispensable à la bonne efficacité et au rayonnement des unités professionnelles, et je crois donc que le modèle actuel de l'armée française - un mélange harmonieux et équitable entre une armée de conscription et une armée professionnelle - est effectivement le bon choix.

Enfin, je voudrais, pour terminer, relever un certain nombre d'incohérences, déjà soulignées par le ministre. En particulier, monsieur Fillon, je vous citerai votre rapport budgétaire sur l'armée de terre pour 1991. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

A la page 17, je lis : « Plusieurs solutions ont été envisagées : parmi celles-ci, la suppression de la conscription et le passage à l'armée de métier ont l'avantage de la simplicité. Elle présente cependant un certain nombre d'inconvénients : l'opinion publique n'y est pas favorable car elle voit dans le service national un mode d'intégration dans la nation et un symbole de l'égalité. »

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission. Très bien !

M. Jean Gatel. « L'armée de métier », écriviez-vous, « coûte cher, elle risque, en période de plein emploi, de n'attirer que des jeunes sans formation. »

M. Jean-Michel Boucheron (Illa-et-Vilaine), président de la commission. Exact !

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur. Ecoutez bien, monsieur Fillon !

M. Jean Gatel. Vous continuiez ainsi : « Le Gouvernement a choisi en fait la voie de la sagesse en décidant de réduire à dix mois le service militaire. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Fillon. C'était en 1990 ! Depuis, il y a eu quelques événements !

M. Guy Bêche. A l'époque, ils étaient en cours, les événements !

M. Jean Gatel. Après avoir écrit ce rapport budgétaire il y a quelques mois, comment avez-vous pu tenir de tels propos ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je pourrais continuer et citer en particulier le rapport émis par une commission sénatoriale, comportant M. Genton et M. de Gaulle, qui conclut ainsi : « Mais d'ores et déjà le surcoût d'une transformation à effectifs constants de l'armée actuelle en une armée de métier est généralement évalué à 20 milliards de francs environ. Ces estimations incitent donc à la prudence étant donné le caractère peu réaliste d'une telle solution dans une conjoncture budgétaire difficile. »

Je ne citerai pas Michel Debré qui, dans une tribune au *Figaro*, le 25 mars 1989, a fait une très bonne description de la nécessité de maintenir l'esprit de défense. Je voudrais simplement conclure sur les déclarations de votre président, Jacques Chirac, à la *Cinq*, le 1^{er} octobre...

M. Jacques Masdeu-Arus. Cela n'a rien à voir !

M. Guy Bêche. C'était hier !

M. Jean Gatel. Le président du R.P.R. estime que, pour le moment, la France doit augmenter son budget militaire. Sur-tout, il a indiqué qu'il voterait pour le projet de loi visant à réduire à dix mois la durée du service national.

Bref, il est effectivement très difficile de se retrouver dans les propositions du R.P.R. En tout cas, nous, nous avons opté pour la sagesse. Nous avançons prudemment. Réduction à dix mois du service national : c'est ce qu'attendent les jeunes de France. Ce projet de loi va dans le bon sens, celui de la réduction et de la diversification. Je vous demande donc de rejeter la question préalable déposée par François Fillon et le groupe du R.P.R. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Charles Millon.

M. Charles Millon. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous allons voter sur une question préalable mais je crains qu'il n'y ait aujourd'hui une dénaturaison du débat puisque notre collègue M. Fillon a abordé les problèmes de fond, même s'il a voulu, en faisant part de la position qui est la sienne (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), ainsi que de celle de son groupe, éclairer le problème en montrant qu'un débat général sur la politique de la défense française était nécessaire.

Je crois que personne dans cette assemblée ne contestera le fait qu'un certain nombre d'événements se sont produits depuis deux ans ; il y a eu une modification des rapports de force, la réunification de l'Allemagne ; des événements graves se passent actuellement dans l'Europe centrale ; il y a une U.R.S.S. en train de se reconstituer ou de se défaire d'une manière parfois imprévue ; et je ne parle pas des propositions du président Bush sur un désarmement, des novations multiples et variées qui devraient nous amener, si l'on était très sérieux, à avoir un débat sur la politique de défense de la France pour les prochaines années.

M. Jean Gatel. Il a eu lieu !

M. Charles Millon. Peut-être, mais sans tenir compte de tous les éléments que je viens de rappeler.

M. François Hollande. Vous n'étiez pas là !

M. Guy Bêche. Le débat va de nouveau avoir lieu !

M. Charles Millon. Nous souhaitons, comme vous - et j'ai l'impression que vous le souhaitez tous, si j'en juge par un certain nombre d'articles ou de déclarations - la revalorisation du rôle du Parlement. Si, aujourd'hui, un fossé se creuse entre le pays et le Parlement, c'est peut-être parce que nous n'abordons pas assez les problèmes au fond lorsque se posent des questions graves.

C'est la raison pour laquelle j'appuie totalement la suggestion de François Fillon, qui demande : d'abord, que l'on ait un débat sur la politique de la défense, ...

M. François Hollande. Il a déjà eu lieu !

M. Charles Millon. ... que l'on détermine les objectifs de la défense et les moyens budgétaires que l'on est prêt à mettre à la disposition du ministère ; ensuite, qu'une nouvelle loi de programmation soit votée ; enfin, que l'on prenne des mesures particulières, telles que la réorganisation du service national, comme vous le souhaitez aujourd'hui.

Si je me permets d'insister, c'est parce que je crains que le Parlement ne soit amené à nouveau à examiner des textes de loi à la sauvette en fonction de critères que nous ne comprenons pas bien - ou plutôt que nous comprenons trop bien !

M. Bernard Pons. Eh oui !

M. Charles Millon. Nous savons que, parmi les « 110 propositions », qui datent maintenant de plus de dix ans, figurait la réduction du service militaire à six mois.

M. Bernard Pons. Eh oui !

M. Charles Millon. Vous n'avez pas pu tenir cette promesse, qui était d'ailleurs tout à fait irréaliste. Aujourd'hui, désireux, à l'approche d'échéances électorales, de satisfaire un certain électorat en fonction des sondages effectués, vous nous proposez de réduire la durée du service militaire à dix mois. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. François Hollande. L'abandon du service militaire, ce n'est pas démagogique ? Ce n'est pas électoral ?

M. Jean-Michel Boucheron (Illa-et-Vilaine), président de la commission. Nous ne sommes pas comme vous, messieurs de la droite !

M. Charles Millon. Très franchement, je souhaiterais qu'on revienne à la question de fond, qui est la suivante : quelle politique de la défense voulons-nous pour notre pays et pour l'Europe compte tenu des derniers événements ?

Le groupe U.D.F. votera la question préalable, car il considère qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur la modification de la durée du service national tant que nous n'aurons pas débattu de la politique de défense de la France, tant que n'aura pas été élaborée une nouvelle loi de programmation militaire et tant que n'aura pas été examiné le budget de la défense nationale.

Nous voterons donc la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Guy Bêche. Apparemment, vous n'êtes pas favorable à une armée de métier !

M. le président. La parole est à M. Michel Voisin.

M. Michel Voisin. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il a beaucoup été question dans cette enceinte, de géopolitique et de géostratégie, mais l'évolution de la menace qui pèse sur le monde depuis la chute du « mur de Berlin » et les événements du Golfe n'a pas fait l'objet, dans cette assemblée, d'un débat ...

M. Guy Michel Chauveau, rapporteur. Si ! Le 6 juin !

M. Michel Voisin. ... qui permette d'adapter en conséquence les moyens militaires de la France.

Le 14 juillet dernier, le Président de la République a, pour un effet de tribune (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), annoncé la réduction du service militaire à dix mois. Cette décision prend effet le 1^{er} octobre. Au moment

où l'on veut revaloriser la fonction du Parlement, il est tout à fait inadmissible que l'on demande au Parlement de se prononcer le 2 octobre !

M. Alain Calmat. Ce n'est que cela qui vous gêne ?

M. Michel Voisin. C'est pourquoi le groupe de l'Union du centre votera la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Alain Calmat. Godillot !

M. le président. La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Monsieur le président, nous ne voterons pas la question préalable. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste. - *Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Eric Raoult. Ah !

M. Louis Pierna. Pour nous, une défense nationale efficace exige une armée démocratique et moderne, fondée sur la conscription,...

M. Eric Raoult. Sur les soviets !

M. Arthur Dehaine. Les jeunes apprécieront !

M. Louis Pierna. ... qui, seule, assure une liaison étroite entre l'armée et le peuple et est capable d'associer la ration à l'effort de défense lorsque cela est nécessaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

M. François Fillon. En refusant les crédits dont elle a besoin !

M. Pierre Mauger. Les communistes vous sauvent de justice !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission. Cette question préalable n'est qu'un pétard mouillé !

M. le président. Je mets aux voix la question préalable opposée par M. Bernard Pons et les membres du groupe du Rassemblement pour la République.

Je suis saisi par le groupe socialiste et le groupe du Rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	575
Nombre de suffrages exprimés	574
Majorité absolue	288
Pour l'adoption	264
Contre	310

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

15

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi (n° 2214) modifiant le code du service national (rapport n° 2241 de M. Guy-Michel Chauveau, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
CLAUDE MERCIER

LuraTech

www.luratech.com

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 1^{re} séance

du mercredi 2 octobre 1991

SCRUTIN (N° 539)

*sur la question préalable opposée par M. Bernard Pons
au projet de loi modifiant le code du service national*

Nombre de votants	575
Nombre de suffrages exprimés	574
Majorité absolue	288

Pour l'adoption	264
Contre	310

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (274) :

Contre : 274.

Groupe R.P.R. (127) :

Pour : 125.

Contre : 1. - M. Pierre Mazeaud.

Abstention volontaire : 1. - M. Georges Gorse.

Groupe U.D.F. (90) :

Pour : 89.

Non-votant : 1. - M. Pierre-André Wiltzer.

Groupe U.D.C. (37) :

Pour : 36.

Non-votant : 1. - M. Loïc Bouvard (président de séance).

Groupe communiste (26) :

Contre : 26.

Non-inscrits (23) :

Pour : 14. - MM. Léon Bertrand, Jean-Michel Dubernard, Serge Franchis, Jacques Houssin, Jean-Jacques Jegou, Auguste Legros, Michel Noir, Jean-Pierre de Peretti della Rocca, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Mme Marie-France Stirbois, MM. André Thien Ah Koon et Gérard Vignoble.

Contre : 9. - MM. Jean Charbonnel, Jean-Marie Daillet, Elic Hoarau, Alexandre Léontieff, Alexis Pota, Bernard Tapie, Emile Vernaudon, Marcel Wacheux et Aloyse Warhouver.

Ont voté pour

Mme Michèle Allot-Marie
M. Edmond Alphandéry
Mme Nicole Ameline
MM.
René André
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Gautier Audiou
Pierre Bachelet

Mme Roselyne Bachelot
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Barnier
Raymond Barre
Jacques Barrot
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Henri Bayard
François Bayrou

René Beaumont
Jean Bégault
Pierre de Benouville
Christian Bergelin
André Berthol
Léon Bertrand
Jean Besson
Claude Birraux
Jacques Blanc
Roland Blum
Franck Borotra
Bernard Bosson

Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Christine Bontia
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Jean Brianc
Jean Brocard
Albert Brochard
Louis de Broissin
Christian Cabal
Jean-Marie Caro
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Robert Cazalet
Richard Cazeauve
Jacques

Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Hervé de Charette
Jean-Paul Charé
Serge Charles
Jean Charroppin
Gérard Chasseguet
Georges Chavares
Jacques Chirac
Paul Chollet
Pascal Clément
Michel Colnat
Daniel Colin
Louis Colombani
Georges Colombier
René Couran
Alain Cousin
Yves Coussain
Jean-Michel Cauve
René Couveinbes
Jean-Yves Cozan
Henri Cuq
Olivier Dassault
Mme Martine

Daugreilh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Debraine
Jean-Pierre Delalaude
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau
Xavier Deniau
Léonce Deprez
Jean Desanlis
Alain Devaquet
Patrick Devedjian
Claude Dhlannin
Willy Diméglio
Eric Dolige
Jacques Dominati
Maurice Doussat
Guy Druot
Jean-Michel Dubernard
Xavier Dugoin
Adrien Durand
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi

Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Fillon
Jean-Pierre Foucher
Serge Franchis
Edouard

Frédéric Dupont
Yves Fréville
Jean Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gantier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Francis Geng
Germain Gengenwin
Edmond Gerrer
Michel Giraud
Jean-Louis Goasduff
Jacques Godfrain
François-Michel
Gonnot
Daniel Goulet
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Alain Griotteray
François

Grussenmeyer
Ambroise Guellée
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Jacques Houssin
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Hunsault
Jean-Jacques Hyst
Michel Inchauspé
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Denis Jacquat
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Alain Jonemann
Didier Julla
Alain Juppé
Gabriel Kasperelt
Aimé Kergeris
Christian Kert
Jean Kiffer
Emile Koehl
Claude Labbé
Jean-Philippe Lachenaud
Marc Laffleur
Jacques Laffleur
Alain Lamassoure
Edouard Landraio
Philippe Legras

Auguste Legros
Gérard Léonard
François Léotard
Arnaud Lopercq
Pierre Lequiller
Roger Lestas
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Gérard Longuet
Alain Madelin
Jean-François Mancel
Raymond Marcellin
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Jean-François Mattei
Pierre Manger
Joseph-Henri Maujouan du Gasset
Alain Mayoud
Pierre Méhaignerie
Pierre Merli
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micaut
Mme Lucette Michaux-Chevry
Jean-Claude Mignon
Charles Miljon
Charles Miossec
Mme Louise Moreau
Alain Moyne-Bressand
Maurice Nénou-Pwatabo
Jean-Marc Nesme
Michel Noir
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Charles Paccou
Arthur Paecht
Mme Françoise de Pannfien
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Mme Monique Papon
Pierre Pasquini
Michel Pelchat
Dominique Perben
Régis Perbet
Jean-Pierre de Peretti della Rocca
Michel Péricard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Plat
Etienne Plate
Ladislav Poniatowski
Bernard Pons
Robert Poulade
Jean-Luc Prael
Jean Proriot
Eric Raoult
Pierre Raynal

Jean-Luc Reitzer
 Marc Reymano
 Lucien Richard
 Jean Rigaud
 Gilles de Robien
 Jean-Paul
 de Rocca Serra
 François Rochebloise
 André Rossi
 José Rossi
 André Rossinot
 Jean Royer
 Antoine Rufenacht
 Francis Saint-Ellier
 Rudy Salles
 André Santini

Nicolas Sarkozy
 Mme Suzanne
 Sanvalgo
 Bernard Schreiner
 (Bas-Rhin)
 Philippe Séguin
 Jean Seittinger
 Maurice Sergheraert
 Christian Spiller
 Bernard Stasi
 Mme Marie-France
 Stréols
 Paul-Louis Tenaillon
 Michel Terrot
 André Thien Ah Koon
 Jean Claude Thomas

Jean Tiberl
 Jacques Toubon
 Georges Trauchant
 Jean Uberschlag
 Léon Vachet
 Jean Valleix
 Philippe Vasseur
 Gérard Vignoble
 Philippe de Villiers
 Jean-Paul Virapoullé
 Robert-André Vivien
 Michel Voisín
 Roland Vuillaume
 Jean-Jacques Weber
 Claude Wolff
 Adria Zeller.

Pierre Garmendia
 Marcel Garroute
 Kamilo Gata
 Jean-Yves Gateaud
 Jean Gatel
 Jean-Claude Gaysot
 Claude Germon
 Jean Giovannelli
 Pierre Goldberg
 Roger Goubier
 Joseph Gourmelon
 Hubert Guuze
 Gérard Guzes
 Léo Gréard
 Jean Gulgné
 Georges Hage
 Guy Hermler
 Edmond Hervé
 Jacques Heuclin
 Pierre Hiard
 Elie Hoarau
 François Hollande
 Roland Huguet
 Jacques Huyghues
 des Etages
 Gérard Istace
 Mme Marie Jacq
 Mme Muguette
 Jacquait
 Frédéric Jalton
 Jean-Pierre Joseph
 Noël Josephé
 Charles Josselin
 Alain Jouraet
 Jean-Pierre Kucheida
 André Labarrère
 Jean Laborde
 Jean Lacombe
 Pierre Lagorce
 André Lajoie
 Jean-François
 Lamarque
 Jérôme Lambert
 Michel Lambert
 Jean-Pierre Lapaire
 Claude Laréal
 Dominique Larifla
 Jean Laurain
 Jacques Lavédrine
 Gilbert Le Bris
 Mme Marie-France
 Lecuir
 Jean-Yves Le Déaut
 Jean-Marie Leduc
 Robert Le Foll
 Jean-Claude Lefort
 Bernard Lefranc
 Jean Le Garrec
 Jean-Marie Le Guen

André Lejeune
 Daniel Le Meur
 Georges Lemoine
 Guy Lengagne
 Alexandre Léontieff
 Roger Léron
 Alain Le Vern
 Mme Marie-Noëlle
 Lienemann
 Claude Lise
 Robert Loïd
 Paul Lombard
 François Loncle
 Guy Lordinot
 Jeanny Lorgeoux
 Maurice
 Louis-Joseph-Degué
 Jean-Pierre Luppi
 Bernard Madrelle
 Jacques Mahéas
 Guy Malandain
 Martin Malvy
 Thierry Mandon
 Georges Marchais
 Roger Mas
 René Massat
 Marius Masse
 François Massot
 Didier Mathus
 Pierre Mauroy
 Pierre Mazeaud
 Pierre Métais
 Charles Metzinger
 Henri Michel
 Jean-Pierre Michel
 Didier Migaud
 Mme Hélène Mignon
 Gilbert Millet
 Claude Miquet
 Gilbert Mitterrand
 Marcel Mœœur
 Guy Monjalon
 Gabriel Montchamont
 Robert Montdargent
 Mme Christiane Mora
 Ernest Moutoussamy
 Bernard Nayral
 Alain Néri
 Jean-Paul Nunzi
 Jean Oehler
 Pierre Ortet
 François Patriat
 Jean-Pierre Pénicaut
 Jean-Claude Peyronnet
 Michel Pezet
 Louis Pierna
 Christian Pierret
 Yves Pillet
 Charles Pistre

Jean-Paul Planchou
 Bernard Polgnant
 Alexis Pota
 Maurice Pourchon
 Jean Proveux
 Jean-Jack Queyranne
 Guy Ravier
 Alfred Recours
 Daniel Reiner
 Alain Richard
 Jean Rigai
 Gaston Rimareix
 Jacques Rimbault
 Roger Rinchet
 Mme Dominique
 Robert
 Alain Rodet
 Jacques
 Roger-Machart
 Mme Yvette Roudy
 René Rouquet
 Mme Ségolène Royal
 Michel Salate-Marie
 Philippe Sanmarco
 Jean-Pierre Santa Cruz
 Jacques Saatrot
 Gérard Saumade
 Robert Savy
 Bernard Schreiner
 (Yvelines)
 Roger-Gérard
 Schwartzenberg
 Robert Schwint
 Patrick Seve
 Henri Sicre
 Mme Marie-Josèphe
 Sublet
 Michel Suchod
 Bernard Tapie
 Jean Tardito
 Yves Tavernier
 Jean-Michel Testu
 Michel Thauvin
 Fabien Thiémé
 Pierre-Yvon Trémel
 Edmond Vacant
 Daniel Vaillant
 Michel Vauzelle
 Emile Vernaudon
 Théo Vial-Massat
 Pierre Victoria
 Joseph Vidal
 Yves Vidal
 Alain Vidalles
 Jean Vittraut
 Marcel Wacheux
 Aloyse Warhouer
 Jean-Pierre Worms
 Emile Zuccarelli.

Ont voté contre

Mme Huguette
 Bouchardeau
 Jean-Michel
 Boucheron
 (Charente)
 Jean-Michel
 Boucheron
 (Ile-et-Vilaine)
 Jean-Claude Boulard
 Jean-Pierre Bouquet
 Claude Bourdin
 René Bourget
 Pierre Bourguignon
 Jean-Pierre Braine
 Pierre Brasa
 Jean-Pierre Brard
 Jean-Paul Bret
 Maurice Briand
 Alain Bruze
 Jacques Brunhes
 Mme Denise Cacheux
 Jean-Paul Calloud
 Alain Calmat
 Jean-Marie Cambacérés
 Jean-Christophe
 Cambadellis
 Jacques Cambolive
 André Capet
 René Carpentier
 Roland Carraz
 Michel Carrete
 Bernard Carton
 Elie Castor
 Bernard Cauvin
 René Cazenave
 Aimé Césaire
 Guy Chaufrault
 Jean-Paul Chanteguet
 Jean Charbonnel
 Bernard Charles
 Marcel Charmant
 Michel Charzat
 Guy-Michel Chauveau
 Daniel Chevallier
 Jean-Pierre
 Chevenement
 Didier Chouat
 André Clert
 Michel Coffineau
 François Colombet
 Georges Colla
 Michel Crépeau

Jean-Marie Dallet
 Pierre-Jean Daviaud
 Mme Martine David
 Jean-Pierre
 Defontaine
 Marcel Dehoux
 Jean-François
 Delahais
 André Delattre
 André Delehedde
 Jacques Delby
 Albert Denvers
 Bernard Derosier
 Freddy
 Deschaux-Beaume
 Jean-Claude Dessein
 Michel Destot
 Paul Dhaille
 Michel Dinot
 Marc Dolez
 Yves Dollo
 René Dostière
 Raymond Douyère
 Julien Dray
 René Drouin
 Claude Ducert
 Pierre Ducout
 Jean-Louis Dumont
 Dominique Dupilet
 Yves Durand
 Jean-Paul Durieux
 André Duroméa
 Paul Duvaléix
 Mme Janine Ecochard
 Henri Emmanuelli
 Pierre Esteve
 Claude Evia
 Laurent Fabius
 Albert Facon
 Jacques Fleury
 Jacques Floch
 Pierre Forgues
 Raymond Forni
 Alain Fort
 Jean-Pierre Fourré
 Michel François
 Georges Frêche
 Michel Fromet
 Claude Gaits
 Claude Galametz
 Bertrand Gallet
 Dominique Gambier

S'est abstenu volontairement

M. Georges Gorse.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Loïc Bouvard, qui présidait la séance.

D'autre part :

M. Pierre-André Wiltzer.

www.luratech.com